

UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE COMPIÈGNE

UTC

Guide de l'étudiant

INGÉNIEUR MASTER DOCTORANT

PRÉSENTATION DE L'UTC

PRÉSENTATION DES FORMATIONS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

VIE ÉTUDIANTE

SERVICES ADMINISTRATIFS

2013
—
2014



donnons un sens à l'innovation

utc

SOMMAIRE

Édito du Président de l'UTC	5
Édito des élus du CEVU	6
1. PRÉSENTATION DE L'UTC	7
L'UTC et ses partenariats	8
Présentation des formations	10
Présentation des instances	11
Présentation des unités de recherche	13
2. PRÉSENTATION DES FORMATIONS	14
Présentation de l'enseignement	15
LA FORMATION D'INGÉNIEUR	16
Organisation des études d'ingénieur	17
Présentation de la Direction Formation Pédagogie (DFP)	17
Schéma des études	18
Tronc commun	19
Cursus "Humanités et Technologie"	20
Branches	21
Diplôme d'ingénieur par apprentissage	22
Diplôme d'ingénieur par la formation continue	22
Diplôme d'ingénieur par la VAE	22
Présentation des branches	23
Technologie et sciences de l'homme	26
Les autres enseignements (formations transversales, parcours...)	28
Mineurs, label	28
Parcours Recherche	31
Label "Hydraulique -mécatronique"	32
Suivi pédagogique	33
Votre onseiller	33
Contrôle des connaissances	33
Jury de suivi des études	33
Aide à l'orientation	33
Changement de branche	33
Les activités de février	34
Règlement des études	35
Conditions d'obtention du diplôme d'ingénieur	44
L'entreprise, stages et projets	45
L'international	47

SOMMAIRE

LA FORMATION DE MASTER	53
Organisation des études de master	54
Organisation de l'enseignement du master	54
4 mentions – 14 spécialités	55
Schéma des études de master	56
1 ^{ère} année du master et 2 ^{ème} année du master	57
Diplôme de master par la formation continue	57
Diplôme de master par la VAE	57
Présentation des mentions et spécialités	58
Innovation et complexité (IC)	58
Design centré utilisateur (UxD)	58
Stratégie pour l'innovation en situation complexe (SIC)	58
Systèmes complexes en interaction (MSCI)	58
Biomécanique et bioingénierie (BMI)	58
Systèmes mécatroniques et mécanique avancée (SMA)	58
Technologies de l'information pour les systèmes autonomes en coopération (TIS)	58
Transformation et valorisation des ressources naturelles (TVRN)	58
Analyse, contrôle, qualité - traitement et qualité de l'eau (ACQ-TQE)	59
Biotechnologie (BIOTECH)	59
Enseignement en science physique – option chimie (ESPOC)	59
Génie des produits formulés (GPF)	59
Procédés et technologies de valorisation des ressources renouvelables (PTV2R)	59
Transformation chimique des ressources naturelles (TCRN)	59
Ingénierie des services et des systèmes (ISS)	59
Ingénierie des systèmes d'information (ISI)	59
Qualité et performance dans les organisations (QPO)	59
Technologies et territoires de santé (TTS)	59
Technologie et sciences de l'homme	60
Suivi pédagogique	61
Votre conseiller	61
Contrôle des connaissances	61
Jury de suivi des études	61
Le règlement des études de master	62
Conditions d'obtention du diplôme de master	73
L'entreprise : stages courts et projet de fin d'études de master	75
L'international	76
Cours en anglais	76
Partenariats et doubles diplômes	76
Programmes Erasmus	76

SOMMAIRE

L'ÉCOLE DOCTORALE	78
Organisation des études doctorales	79
Organisation de la formation doctorale	79
L'École Doctorale de l'UTC	80
Financement de la thèse	80
Conditions d'admission en doctorat	81
Forum des doctorants et Prix de Thèse Guy Deniérou	82
Charte de thèse	83
Règlement intérieur de l'École Doctorale	89
Présentation des unités de recherche	92
Règlement des études doctorales	97
Conditions d'obtention du diplôme de Docteur	100
L'entreprise : une recherche partenariale	100
L'international : réseaux, échanges, co-tutelles...	101
Les postes ATER	102
L'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)	103
Vos contacts à l'École Doctorale	104
3. DÉMARCHES ET SERVICES ADMINISTRATIFS	105
Les services administratifs	106
Service de l'Administration des Études (SAE)	106
Service des Moyens d'Enseignement (SME)	107
Formation continue	107
École Doctorale	107
Les services de santé	109
Service médical	109
Point écoute	109
Assistante sociale	110
Mutuelle étudiante et sécurité sociale	110
4. LA VIE ÉTUDIANTE	111
Tremplin UTC, l'association des diplômés	112
BUTC	113
Le numérique à l'UTC	114
Associations étudiantes (BDE, RED ²)	115
Activités sportives	116
Bourses	117
Logement et restauration	121
5. CONTACTS	122
PLAN ET ADRESSES DE L'UTC	126

ÉDITORIAL D'ALAIN STORCK, PRÉSIDENT DE L'UTC



BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE COMPIÈGNE !

Les années que vous passerez à l'UTC sont aussi, au-delà des compétences que vous allez acquérir, une formidable opportunité de construire et d'élaborer un projet professionnel et personnel solide, durable et profitable tant pour vous-même....que pour la nation dont le développement socio-économique est notamment conditionné par sa capacité d'innovation face à des enjeux majeurs de société. Vous en serez les acteurs.

Par rapport à cette responsabilité future qui sera la vôtre, nous mettrons tout en oeuvre afin que vous vous appropriiez

les ingrédients qui font la force, la culture, la spécificité et l'originalité de la formation d'ingénieur à l'UTC : personnalisation des cursus, intégration des sciences humaines et sociales, ouverture à l'international, engagement dans l'innovation, partenariat avec les entreprises et les collectivités, excellence scientifique des laboratoires, dynamisme de la vie étudiante...

Soyez donc pleinement impliqués dans les différentes unités de valeurs, les cursus de formation, les échanges avec les universités étrangères....qui s'offrent à vous (ils sont notamment exposés dans ce livret) et qui forgeront la valeur et l'originalité du diplôme qui sera le vôtre.

Soyez pleinement responsables ou co-responsables des initiatives et des projets pédagogiques, scientifiques, associatifs, sportifs, culturels, humanitaires qui vous permettront non seulement d'affirmer votre personnalité mais d'appréhender, en grandeur réelle, la nécessité pour un futur ingénieur d'agir de manière responsable socialement, de savoir manager des projets et des budgets, gérer des équipes, appréhender toutes les dimensions complexes des objets sociotechniques que vous concevrez ou optimiserez.

Ayez confiance dans l'avenir que nous allons construire ensemble !

Alain Storck,
Président de l'UTC

ÉDITORIAL PAR LES ÉLUS DU CEVU

BONJOUR ET BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE COMPIÈGNE !

L'UTC est une école innovante, mais pas exclusivement d'un point de vue technologique. Depuis sa création, elle reste à la pointe de l'innovation pédagogique.

Tu pourras ici construire ton parcours en fonction de ton projet professionnel. Il sera lui aussi à même d'évoluer en fonction des enseignements suivis, des expériences vécues et des rencontres que tu feras au cours de la formation. L'UTC arrive depuis toujours à rendre possible la construction entremêlée d'un projet professionnel et d'un cursus universitaire en parfaite osmose. Souplesse, mobilité, polyvalence et innovation sont les maîtres mots de la formation UTC.

L'UTC a fait le pari depuis toujours de proposer une formation riche et innovante tout en valorisant constamment la qualité de vie de ses étudiants. La diversité des sports proposés, la richesse des activités associatives ou encore la personnalisation de la formation y participe grandement. Nous ne pouvons que t'encourager à participer à ces activités extra-universitaires.

Toujours dans cette optique, l'UTC travaille continuellement à l'amélioration de la formation. Nous pouvons te citer

par exemple la réforme de la première année du tronc commun qui donne encore plus de modularité aux étudiants ou encore l'ouverture cette année de HuTech, la branche parallèle au Tronc Commun, pour donner encore plus de choix aux étudiants. Sur le même registre, le département TSH a mené une grande réflexion l'année passée qui l'a conduit vers une réorganisation de ses enseignements afin de permettre aux étudiants de construire plus facilement un parcours cohérent.

Un dernier exemple, l'UTC essaye à titre expérimental cette année l'aménagement d'étude sur un semestre pour des étudiants menant d'importants projets associatifs.

Afin d'initier, de réguler et de valider ces innovations pédagogiques, l'UTC est dotée, à l'instar de chaque université, d'un Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU). Ce conseil allie tout au long de l'année, le travail d'enseignants-chercheurs, d'étudiants et de membres de l'administration dans l'optique d'améliorer la formation à l'UTC.

Alors si jamais tu souhaites toi aussi prendre part aux projets du CEVU ou que tu as le moindre problème, n'hésite surtout pas à nous contacter ou nous rejoindre via l'adresse suivante : eluscevu@utc.fr

Bonne rentrée et profite bien de l'ensemble de la formation UTC.

Les élus étudiants au Conseil des études et de la vie universitaire

CHAPITRE 1

PRÉSENTATION

DE L'UTC

PRÉSENTATION DE L'UTC

L'UTC ET SES PARTENARIATS

Depuis sa création en 1972, l'UTC s'inscrit dans une démarche d'accompagnement de ses étudiants et de ses diplômés dans un contexte d'**innovation** et de **créativité**.

Son ambition de créativité nécessite cependant d'instaurer une dynamique qui permette d'incuber des idées et pas seulement des projets, de concilier les temps courts des projets dans l'urgence avec les temps longs de la réflexion, d'être présent sur le terrain de la bataille des idées et celui des controverses scientifiques et technologiques, mais aussi de développer de nouvelles alliances.

Récemment lauréate à plusieurs reprises dans le cadre des **investissements d'avenir** (IEED, Labex, Equipex, SATT, IDEFI, Idex initiative d'excellence en formations innovantes, INNOVENT-E...), l'UTC travaille pour ce faire en étroite symbiose entre trois mondes : celui de la **sphère académique**, celui de la **sphère économique** et celui de la **société civile**. Ces trois mondes seront d'ailleurs



bientôt réunis au sein d'un **écosystème local d'innovation** que l'UTC imagine aujourd'hui avec ses étudiants et partenaires entreprises, élus, institutionnels et syndicats pour stimuler le développement économique. Le centre d'innovation en sera un levier principal, il permettra de réunir des compétences pluridisciplinaires et pluriacteurs.

Cet ancrage dans la région Picardie, a conduit l'UTC depuis l'origine à s'associer avec l'université Picardie Jules Verne (UPJV) sur des thématiques communes fortes comme l'agro industrie, le transport innovant et la santé.

L'UTC EST TOUT RÉCEMMENT DEVENUE MEMBRE FONDATEUR DU PRES SORBONNE UNIVERSITÉ

Elle a aussi opéré un rapprochement stratégique avec l'**Université Pierre et Marie Curie** (UPMC) dans les domaines de la formation, de la recherche, de la valorisation et des transferts de technologie. Objectif : la **création du 1^{er} pôle technologique de France**.

Elle s'est également rapprochée de son homologue non parisienne, l'**Insead** pour sa reconnaissance au plan du management international dont la formation MBA est proposée aux étudiants. Les partenaires Paris 2, 4, 6, MNHN, l'**Insead** et l'UTC constituant le **PRES Sorbonne Universités**, peuvent ensemble se présenter comme un des tout premiers **pôles universitaires français d'envergure internationale**.

Ensemble, ils ont été lauréat d'un Idex baptisé **SUPER** (Sorbonne Universités à Paris pour l'Enseignement et la Recherche). Cet Idex qui réunit des établissements d'enseignement supérieur et de recherche déjà reconnus pour leur excellence scientifique et pédagogique a une ambition : **rivaliser avec les meilleures universités du monde**.

PRÉSENTATION DE L'UTC

L'UTC ET SES PARTENARIATS

LE RÉSEAU DES UT

L'UTC forme avec l'UTBM et l'UTT, le groupe UT. Seules écoles d'ingénieur publiques à avoir le double statut d'université et de grandes écoles, elles ont pour mission essentielle la **formation**, la **recherche** et le **transfert de technologie**.

Ensemble, elles ont créé en 2005 une 4^{ème} Université de Technologie à Shanghai (Chine) : l'Université de technologie sino-européenne de Shanghai (**UTseuS**). Modèle novateur et unique, l'UTseuS représente déjà la plus grande coopération universitaire entre la France et la Chine. Dans le sens France/Chine, les étudiants des UT peuvent passer un semestre ou un an à Shanghai. Par ses excellentes relations avec les entreprises françaises installées en Chine, l'UTseuS sert de plateforme aux étudiants pour découvrir le milieu industriel chinois. Un Master est en préparation.

Pour plus d'informations, contacter les relations internationales.

Aujourd'hui, l'UTC essaime une fois de plus en ouvrant un tronc commun au Chili, à Valparaíso, en partenariat avec l'école française et des universités chiliennes au sein desquelles les étudiants pourront poursuivre leurs études s'ils ne choisissent pas de rejoindre l'UTC.

UTC / ESCOM :

ENSEMBLE DANS LA CHIMIE DU VÉGÉTAL

L'UTC a renforcé son potentiel scientifique et technique en accueillant l'**École Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM)**.

Ce rapprochement, également complété par un rapprochement avec l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, vient ainsi renforcer le rôle majeur de la Picardie dans la dynamique qui se déploie aujourd'hui autour de la **chimie verte** et plus spécifiquement de la chimie du végétal avec l'obtention d'un des 2 seuls instituts d'énergie décarbonnées grâce à la coopération entre l'UTC et ses partenaires académiques et les grands industriels comme Sofiprotéol, Rhodia.

LES INFORMATIONS SUR L'UTC

Vous êtes intéressé(e) par la recherche : parcourez les laboratoires et les innovations des enseignants chercheurs sur la WebTV de l'UTC : <http://webtv.utc.fr>

Vous voulez suivre toutes les actualités : rendez-vous sur la WebTV de l'UTC, sur le portail <http://interactions.utc.fr> ou sur la page **Facebook** (UTC- Université de Technologie de Compiègne)



PRÉSENTATION DE L'UTC

PRÉSENTATION DES FORMATIONS

LA FORMATION D'INGÉNIEUR

L'UTC forme des ingénieurs généralistes présentant des capacités d'autonomie, d'initiative, de prise de responsabilité et de travail en équipes au sein de projets complexes, dans un environnement international.

LA FORMATION DE MASTER

L'UTC propose ses nouveaux programmes de master pour la rentrée de septembre 2012. En suivant un master à l'UTC, vous aborderez avec des enseignants-chercheurs de renommée internationale les **problèmes scientifiques majeurs** qui retentissent sur notre vie quotidienne.

Les **4 mentions et 14 spécialités** du master vous préparent à devenir les experts et relever les défis de la recherche et de l'industrie de pointe dans les domaines de l'automatique, la biologie, la biotechnologie, la chimie,

le design, l'informatique, l'innovation, la mécanique, la mécatronique, la robotique, la santé, les services et les systèmes.

LA FORMATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Au sein des unités de recherche, des entreprises ou encore des collectivités territoriales, l'école doctorale forme et accompagne les doctorants devant acquérir une excellence scientifique, technologique et préparer leurs projets professionnels notamment leurs dimensions interdisciplinaires et internationales.

La formation de l'école doctorale insiste sur les compétences réflexives nécessaires aux missions stratégiques et exploratoires, sur la capacité à valoriser les compétences acquises pour être un interlocuteur lucide et éclairé sur ses projets, et sur l'ouverture et le bien être pour être un acteur enthousiaste et efficient dans le cadre des projets collaboratifs nécessaires au développement scientifique et à l'innovation.



PRÉSENTATION DE L'UTC

PRÉSENTATION DES INSTANCES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

28 MEMBRES DONT 4 ÉTUDIANTS

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS)

23 MEMBRES DONT 3 ÉTUDIANTS

LE CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CEVU)

26 MEMBRES DONT 10 ÉTUDIANTS

LE COMITÉ DE DIRECTION

LE BUREAU DE DÉPARTEMENT

8 À 16 MEMBRES

LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU MASTER

LE CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE (CED)

ÉLUS ET REPRÉSENTANTS DANS LES INSTANCES

Gérer l'établissement au quotidien, prendre les meilleures décisions pour son avenir, mettre en oeuvre les projets définis..., telles sont les missions des différentes structures de direction, d'administration et d'orientation de l'UTC.

En tant qu'étudiant, vous êtes "citoyen" et participez à la vie "politique" de l'UTC en siégeant dans ses Conseils ou en votant pour vos représentants. De nombreuses personnalités extérieures participent également aux Conseils, traduisant la volonté d'ouverture de l'UTC vers le monde de l'entreprise et de l'industrie.

la liaison entre enseignement et recherche, notamment dans le 3^e cycle. Il est consulté sur les programmes de formation initiale et continue, sur les demandes d'habilitation à délivrer les diplômes nationaux, sur les projets de création ou de modification des diplômes d'établissement.

LE CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CEVU)

Le CEVU est consulté sur les orientations ainsi que sur la répartition et l'organisation des enseignements en formation initiale et continue. Il instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières d'enseignement. Il examine toutes les questions relatives à la vie de l'étudiant, aux activités de soutien, à la bibliothèque, aux œuvres universitaires et scolaires...

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le CA de l'UTC détermine la politique générale de l'établissement en matière d'enseignement, de recherche, de transfert de technologie et de partenariats

LE COMITÉ DE DIRECTION (DIRECTOIRE)

Il est composé du directeur, du directeur général des services, des directeurs fonctionnels et supports et des directeurs de département.

Le directoire est chargé de mettre en oeuvre la politique définie par le CA et d'assurer la direction et la gestion de l'Université. Il est présidé par le directeur de l'UTC.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS)

Le CS est consulté sur les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique, ainsi que la répartition des crédits de recherche. Il assure

PRÉSENTATION DE L'UTC

PRÉSENTATION DES INSTANCES

LE BUREAU DE DÉPARTEMENT

Dans chaque département (GB, GI, GM, GP, GSM, GSU, TSH), les directeurs sont assistés d'un bureau qu'ils président. Le règlement intérieur détermine pour chaque département le nombre de membres du bureau et le nombre de représentants de chacune des catégories suivantes : enseignants-chercheurs, étudiants y compris 3^e cycle, IATOS et personnalités extérieures.

et d'enseignements, de responsables de la recherche, de représentant étudiants et de personnalités extérieures. Il veille à la cohérence de l'ensemble de la formation et en définit les grandes orientations pédagogiques, relativement aux débouchés dans les secteurs de la recherche et socio professionnels concernés. Il développe la veille et l'amélioration continue des processus pédagogiques et de support du master.

LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU MASTER

Il est composé de responsables pédagogiques

LE CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE (CED)

Cf. page 78 (partie École Doctorale)



PRÉSENTATION DE L'UTC

PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE

Plate-forme technologique réunissant **9 unités de recherche**, l'UTC est engagée dans l'interdisciplinarité et ouverte sur les problématiques de son environnement.

Vous trouverez de plus amples informations sur:

[http://www.utc.fr/Ecole_Doctorale/
candidater-doctorat.php](http://www.utc.fr/Ecole_Doctorale/candidater-doctorat.php)



Départements	Génie biologique	Génie des procédés	Génie informatique	Génie des systèmes urbains	Génie mécanique	Génie des systèmes mécaniques	Technologie et sciences de l'homme
Unités de recherche	UMR 7338 BMBI Biomécanique et Bioingénierie FRE 3580 GEC Génie Enzymatique et Cellulaire	EA 4297 TIMR Transformation Intégrées de la Matière Renouvelable	UMR 7253 Heudiasyc Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes EA 2222 LMAC Laboratoire de Mathématiques Appliquées de Compiègne	EA 7284 Avenues Analyses des vulnérabilités environnementales et urbaines	EA 1006 LEC Laboratoire d'Electromécanique de Compiègne UMR 7337 Roberval Unité de Recherche en Mécanique		EA 2223 COSTECH Connaissance, Organisation et Systèmes Techniques

CHAPITRE 2

LES

FORMATIONS

DE L'UTC

FORMATIONS UTC

PRÉSENTATION DE L'ENSEIGNEMENT

DIRECTION FORMATION PÉDAGOGIE (DFP)
ZOHRA CHERFI

RESPONSABLE DES FORMATIONS INGÉNIEURS
ETIENNE ARNOULT

**ADMISSION
ET ORIENTATION**
DENIS MASQUELIER
ADJOINTE : VALÉRIE KOPINSKI

**ADMINISTRATION
DES ÉTUDES**
MARIE-ANNE TRAISNEL

**PÔLE RELATIONS
FORMATION-ENTREPRISES**
VALÉRIE MOREAU

**MOYENS
DE L'ENSEIGNEMENT**
GENEVIEVE BOUFFLET

SPORTS
ARNAUD VANNICATTE

FORMATION CONTINUE
VÉRONIQUE FORT

TRONC COMMUN (TC)
SYLVIANE PULVIN – PATRICK LANCELEUR

TECHNOLOGIE ET SCIENCES DE L'HOMME (TSH)
FRANÇOIS SEBBAH

FILIÈRE TRANSVERSALE
NATAHIE DARENE

CELLULE MASTER
PIERRE MORIZET-MAHOUDEAUX
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE : FRANÇOISE MERESSE

ECOLE DOCTORALE
OLIVIER GAPENNE
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE : MARION KACZKOWSKI

LA FORMATION D'INGÉNIEUR

INGÉNIEUR UTC

ORGANISATION DES ÉTUDES D'INGÉNIEUR

PRÉSENTATION DE LA DFP

DIRECTION FORMATION PÉDAGOGIE (DFP)

ZOHRA CHERFI

ASSISTANTES : BÉATRICE LEGENT-RAMONELL – MAGGY BRENEVAL

ADMISSION ET ORIENTATION

DENIS MASQUELIER
ADJOINTE : VALÉRIE KOPINSKI
SECRÉTARIAT : Muriel PELLARIN

ADMINISTRATION DES ÉTUDES

MARIE-ANNE TRAISNEL
SECRÉTARIAT : ELIZABETH SAMBRÉE

PÔLE RELATIONS FORMATION-ENTREPRISES

VALÉRIE MOREAU

MOYENS DE L'ENSEIGNEMENT

GENEVIEVE BOUFFLET
SECRÉTARIAT : ARMELLE QUELEN

SPORTS

ARNAUD VANNICATTE

FORMATION CONTINUE

VÉRONIQUE FORT
SECRÉTARIAT : PASCALE CHARPENTIER

BRANCHES ET FILIÈRES

GÉNIE BIOLOGIQUE

YOLANDE PERRIN
SECRÉTARIAT :
M. SAWEZYN

Innovation
Aliments et
Agro-ressources
C. Rossi-Rosant

Biomatériaux et
Biomécanique
C. Eeles

Biomédical
C. LEGALLAIS

Conception et
Innovation de
Bioproduits
C. SARDE

GÉNIE INFORMATIQUE

MADJID BOUABDALLAH
SECRÉTARIAT :
M. COLLIGNON

Aide à la Décision
En Logistique
A. MOUKRIM

Fouille de Données
et décisionnel
B. QUOST

Ingénierie des
Connaissances
et des Supports
d'Information
MH. ABEL

Systèmes
et Réseaux
Informatiques
Y. CHALLAL

GÉNIE MÉCANIQUE

ABDELLOUAD LAKSIMI
SECRÉTARIAT :
F. ALLAIRE

Acoustique
et Vibrations
Industrielles
JM. VILLE

Ingénierie du
Design Industriel
E. CORBASSON

Mécatronique,
Actionneurs,
Robotisation et
Systèmes
D. LEMOINE

Fiabilité-Qualité
Industrielle
N. Boudaoud

GÉNIE DES PROCÉDÉS

AÏSSA OULD DRISS
SECRÉTARIAT :
F. FOURNIER

Agro-Industrie
O. BALS

Conduite
des Procédés
Industriels
K. SHAKOURZADEH

Qualité Sécurité
Environnement
J. ESCANDE

Thermique
Énergétique
M. HAZI

GÉNIE DES SYSTÈMES MÉCANIQUES

EMMANUEL DORE
SECRÉTARIAT :
S. JORDAN

Conception
Mécanique Intégrée
P. REVEL

Modélisation
et Optimisation
des Produits et
Structures
P. LARDEUR

Production Intégrée
et Logistique
M. BOSCH

Matériaux et
Innovation
Technologique
M. RIBSET

GÉNIE DES SYSTÈMES URBAINS

NATHALIE MOLINES
SECRÉTARIAT :
J. GILLES

Systèmes et
Réseaux pour
l'environnement
construit
M. SECHILARIU

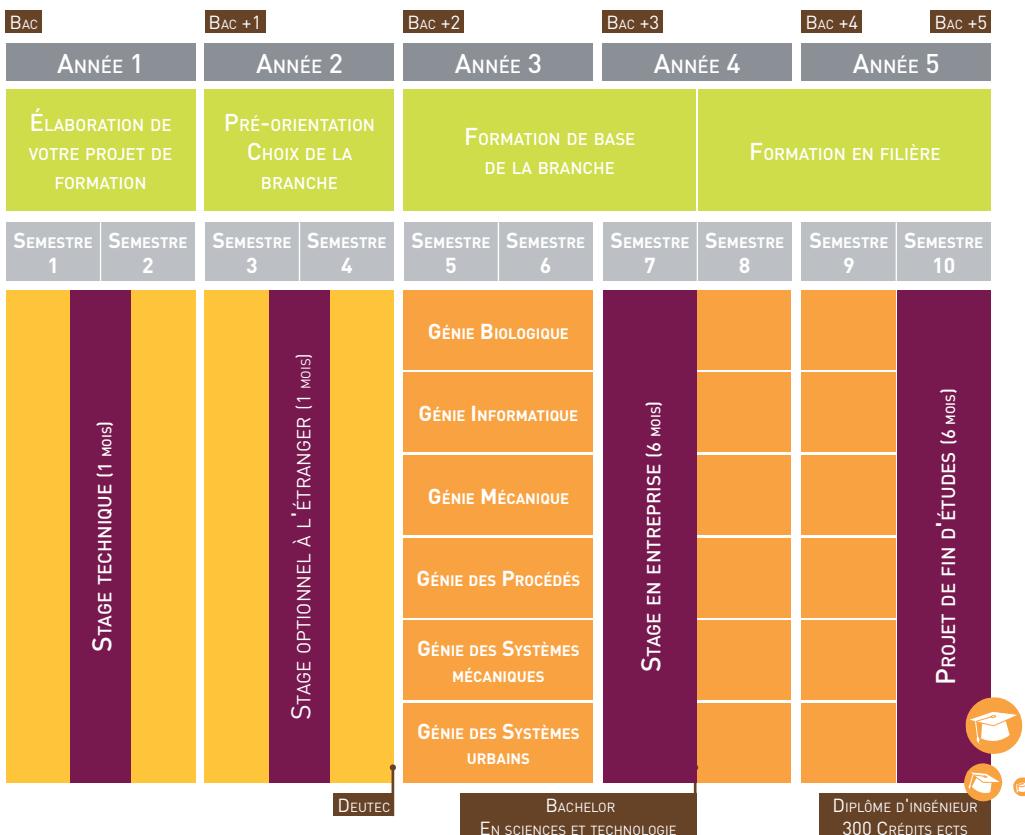
Aménagement
et ingénierie
environnementale
N. MOLINES

Systèmes
Techniques
Intégrés
F. LOCMENT

INGÉNIEUR UTC

ORGANISATION DES ÉTUDES D'INGÉNIEUR

SCHÉMA DES ÉTUDES



Pour atteindre ses objectifs de formation, l'UTC dispose d'une structure pédagogique flexible lui permettant d'adapter constamment ses formations aux besoins nouveaux des entreprises et de la société. Les 5 années d'enseignement sont divisées en **10 semestres de 16 semaines chacun**. Les études sont conçues de façon arborescente : le premier cycle (tronc commun) puis le cycle ingénieur (branche).

Au cours de chaque semestre, vous avez le choix entre un nombre d'Unités de Valeur d'enseignement (UV) correspondant à votre

niveau et à votre profil d'études (au maximum 7 UV par semestre).

Les UV sont regroupées en catégories :

- Connaissances scientifiques (CS)
- Techniques et méthodes (TM)
- Technologie et sciences de l'homme (TSH)
- Projets et périodes de travail à l'extérieur

Pour obtenir votre diplôme vous devez acquérir un nombre minimum de crédits dans chacune de ces catégories.

Le diplôme d'ingénieur confère le grade de master.

ORGANISATION DES ÉTUDES D'INGÉNIEUR

TRONC COMMUN - CYCLE PRÉPARATOIRE

Les études de tronc commun dispensent une formation à la fois disciplinaire et méthodologique.

Le tronc commun permet :

- d'aborder toutes les disciplines scientifiques : mathématiques, physique, chimie,... et les disciplines techniques : informatique, dessin technique, construction,
- d'améliorer votre aptitude à communiquer par écrit et oral, en français et en langue étrangère,
- d'apporter une ouverture sur les sciences humaines et sociales,
- d'acquérir l'autonomie nécessaire à un futur ingénieur.

Cette période de formation vous permet également de découvrir le monde de

l'entreprise, de confirmer vos motivations et surtout de faciliter votre choix de branche.

Validation des crédits pour un passage en branche

Pour passer en branche au bout de 3 ou 4 semestres, vous devez obtenir au minimum 102 crédits de tronc commun avec un minimum de :

Connaissances scientifiques (CS)	48 crédits
Techniques et méthodes (TM)	24 crédits
Technologie et Sciences de l'Homme (TSH)	24 crédits

Pour passer en branche au bout de 5 semestres, vous devez obtenir au minimum 120 crédits de tronc commun avec un profil minimum de formation identique au précédent.





CURSUS "HUMANITÉS ET TECHNOLOGIE"

Alternative au Tronc Commun, sa plus évidente originalité est d'être ouverte simultanément aux bacheliers L, ES et S. L'UTC est donc la première école d'ingénieurs à proposer un parcours vers l'ingénierie aux étudiants issus des filières littéraire et économique et sociale.

Quel que soit le bac général suivi, ce parcours s'adresse aux personnes qui se reconnaîtront dans les traits suivants :

- être intéressé par la technologie : comment la technique fonctionne et évolue, les processus d'invention, le travail d'équipe

pluridisciplinaire, l'histoire et la prospective des interactions entre technique et société,

- avoir un goût pour la réflexion, l'abstraction, la conceptualisation, ou encore l'identification et la reformulation des problèmes,
- et finalement se projeter comme acteur du développement technologique, que ce soit comme ingénieur (poursuite du cursus en cycle ingénieur) ou comme cadre, "conseiller" au sens large, assistant à la maîtrise d'ouvrage (poursuite en Master).

Contact : nicolas.salzmann@utc.fr

ORGANISATION DES ÉTUDES D'INGÉNIEUR

BRANCHES - CYCLE INGÉNIEUR

L'objectif global des branches est d'apporter une formation générale et équilibrée mais également de vous permettre d'approfondir votre savoir-faire dans un domaine plus spécialisé correspondant au choix d'une filière.

La formation commune de branche a pour objectifs :

- de donner une formation générale scientifique et technique et une compétence professionnelle générale,
- de développer les aptitudes à l'autonomie, l'initiative et la responsabilité,
- d'apporter une connaissance du milieu socio-économique,
- d'apprendre à maîtriser la communication écrite et orale, en français et en langues étrangères, notamment en anglais.

Six branches vous sont proposées :

- génie biologique (GB)
- génie informatique (GI)
- génie mécanique (GM)
- génie des procédés (GP)
- génie des systèmes mécaniques (GSM)
- génie des systèmes urbains (GSU)

Les filières

Chaque branche propose entre 3 à 6 filières.

La filière a pour objectifs :

- d'apporter la compétence professionnelle spécifique au métier du futur ingénieur,
- de favoriser l'insertion professionnelle.

Filière libre

Si vous avez un projet de carrière qui ne s'intègre pas dans une filière de votre branche, vous pouvez construire la filière libre. Un tel cursus ne peut être accepté que s'il forme un ensemble cohérent et correspond aux principes généraux de la formation d'ingénieur UTC. Vous devez compléter et retourner l'imprimé disponible au SAE.

Une filière transversale est proposée dans tous les départements

- Management des projets innovants (MPI)
www.utc.fr/filierempi/

Validation des crédits

Pour la validation de votre formation en branche, il est nécessaire d'obtenir au minimum un nombre total de 120 crédits avec une répartition minimale suivante par catégorie :

- 84 crédits "connaissances scientifiques" et "techniques et méthodes", dont au moins :

Connaissances scientifiques (CS)	30 crédits
Techniques et méthodes (TM)	30 crédits
Technologie et Sciences de l'Homme (TSH)	28 crédits



ORGANISATION DES ÉTUDES D'INGÉNIEUR

LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR

PAR APPRENTISSAGE

L'UTC propose également la formation d'ingénieur par apprentissage sur les trois dernières années de son cursus dans les spécialités mécanique et informatique.

Les profils d'ingénieurs formés correspondent aux référentiels métiers des deux branches de la **spécialité mécanique** : le génie mécanique et le génie des systèmes mécaniques et celle du **génie informatique**.

L'UTC vise principalement les métiers de la conception et de l'industrialisation, dans une logique de formation d'ingénieur mécanicien généraliste fortement tourné vers l'international.

L'ingénieur informaticien, quant à lui, occupera des métiers d'ingénieur logiciel, chef de projet, ingénieur réseaux et sécurité...

LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR

PAR LA FORMATION CONTINUE

L'UTC est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur au titre de la formation continue.

Cette formation est ouverte aux personnes ayant un niveau Bac +2, d'un diplôme équivalent +3 ans d'expérience reconnu par le jury d'admission. L'organisation des enseignements en UV permet d'ajuster et d'individualiser les parcours de la formation en fonction des objectifs professionnels des candidats et de leurs acquis.

La formation comprend 2 périodes :

1) Le cycle préparatoire, commun aux trois UT (UTBM, UTC, UTT), dure 8 mois. Il s'effectue à temps partiel et est compatible avec une

activité professionnelle. Il peut être suivi à l'UTC ou à distance : des supports de cours spécifiques sont disponibles sur Internet. Ce cycle est obligatoire, sauf demande d'équivalence justifiée pour les personnes ayant un diplôme scientifique ou technique supérieur à bac+2 par exemple.

2) Le cycle terminal dure 2 années à temps complet ou 3 années à temps partiel. Il comprend 3 semestres d'études ou 5 à temps partiel et 1 semestre de projet industriel. Il est possible d'effectuer un semestre d'études et/ou le projet industriel à l'étranger. La durée de la formation pourra éventuellement être réduite en fonction des acquis issus de la formation et/ou de l'expérience professionnelle.

LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR

PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

La VAE concerne les personnes ayant une expérience de 3 ans minimum en tant que cadre technique ou assimilé, en rapport direct avec le diplôme d'ingénieur envisagé.

La validation est prononcée par un jury au vu d'un rapport d'activité et d'un entretien.

Le candidat doit prouver qu'il a les mêmes connaissances et aptitudes qu'un étudiant qui a suivi un parcours complet. Le jury de VAE se prononce sur l'étendue de la validation accordée, et le cas échéant, la nature des connaissances et des aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Pour obtenir plus d'informations sur la VAE à l'UTC, consultez : www.vae-ut.net

PRÉSENTATION DES BRANCHES

Les fiches de chaque branche et leurs filières sont consultables à l'adresse suivante : www.utc.fr/utc_espacepresse/documentation.php#I000083e5 ou disponibles dans les secrétariats de chaque branche.

LE GÉNIE BIOLOGIQUE

Apourvocation de former des ingénieurs ayant acquis une maîtrise suffisante des procédés biologiques et des sciences du vivant, ceci pour les exploiter industriellement et pour réaliser les équipements nécessaires à la médecine, aux industries biotechnologiques, pharmaceutiques, cosmétiques et agroalimentaires.

Le génie biologique demande une large culture scientifique et technique puisque, pour mener à bien la mission définie précédemment, l'ingénieur aura besoin non seulement de connaissances en biologie mais aussi en informatique, physique, mécanique, chimie...

Les fonctions assurées par un ingénieur en génie biologique sont très variées et sont souvent des fonctions d'interface entre divers spécialistes.

La formation dispensée demeure suffisamment généraliste avec un tronc commun et deux orientations principales : le Génie biomédical et les biotechnologies.

Les filières du Génie biologique sont :

- Innovation Aliments et Agroressources (IAA)
- Biomatériaux et Biomécanique (BB)
- Biomédicale (BM)
- Conception et Innovation de Bioproduits (CIB)

LE GÉNIE INFORMATIQUE

L'ingénieur en génie informatique doit être un acteur de la mutation technologique de tous les secteurs de l'économie vers le numérique.

Il est un généraliste capable d'analyser les besoins, de proposer des solutions et d'encadrer leur mise en oeuvre. La formation proposée garantit un niveau homogène sur les fondamentaux de la profession tout en préservant les qualités d'esprit d'innovation, de capacité d'adaptation et d'intégration qui font la force des ingénieurs UTC.

La branche de génie informatique a mis en place un enseignement autour de trois lignes directrices :

- la définition d'un ensemble de connaissances minimales partageable par tous les diplômés,
- une structuration par filière,
- la mise en œuvre d'une pédagogie favorisant l'apprentissage d'une méthodologie expérimentale au travers d'ateliers correspondant aux filières.

Les filières proposées résultent de l'analyse de trois contraintes fortes : la participation active de plusieurs entreprises dans la constitution du projet et dans la formation, des sujets de projets de fin d'étude en quantité suffisante et enfin l'existence d'un marché de l'emploi qui apparaisse suffisamment pérenne. La mise en place d'ateliers dans les filières favorise l'apprentissage d'une méthodologie liée à un travail expérimental plus important que les traditionnels TP académiques.

La formation propose cinq filières répondant à ces critères. Chacune d'entre elles est pilotée par un comité pédagogique composé d'enseignants et de cadres d'entreprise, animé par un responsable de filière.

PRÉSENTATION DES BRANCHES

Les filières du Génie informatique sont :

- Aide à la Décision En Logistique (ADEL)
- Fouille de Données et Décisionnel (FDD)
- Ingénierie des Connaissances et des Supports d'Information (ICSI)
- Systèmes et Réseaux Informatiques (SRI)
- Systèmes Temps-Réel et Informatique Embarquée (STRIE)

LE GÉNIE MÉCANIQUE

Une solide formation de base en génie mécanique acquise durant les deux premiers semestres confère la culture indispensable à tout ingénieur GM en résistance des matériaux, conception mécanique, qualité, vibrations, électricité, électronique, informatique...

Une politique active d'une ouverture à l'international est menée depuis plusieurs années : échanges d'étudiants/semestres d'études/formations diplômantes/stage (50% des ingénieurs GM ont passé au moins 6 mois hors de nos frontières).

Les élèves ingénieurs ont la possibilité de suivre leur formation par la voie de l'apprentissage.

Après six mois de stage industriel, l'étudiant complète sa formation et choisit une spécialisation dans une des cinq filières suivantes.

Les filières du Génie mécanique sont :

- Acoustique et Vibrations Industrielles (AVI)
- Fiabilité et Qualité Industrielle (FQI)
- Ingénierie du Design Industriel (IDI)
- Mécatronique, Actionneurs, Robotisation

et Systèmes (MARS)

- Matériaux et Innovation Technologique (MIT)

LE GÉNIE DES PROCÉDÉS

Le génie des procédés, carrefour de disciplines, rassemble des connaissances et des savoir faire qui permettent la transformation industrielle des matières premières naturelles ou synthétiques en des produits élaborés par succession d'opérations.

Concevoir un procédé de transformation, conduire son développement du laboratoire à l'échelle industrielle, assurer son fonctionnement optimal, tel est le rôle de l'ingénieur de génie des procédés.

La formation repose sur des connaissances fondamentales en thermodynamique, mécanique des fluides, phénomènes de transfert, calcul de réacteurs et sur une bonne maîtrise des méthodes de calcul et de l'informatique.

Les secteurs ouverts à l'ingénieur GP : chimie, parachimie, pétrole, nucléaire, industries agroalimentaires, traitement des eaux...

Les filières du Génie des procédés sont :

- Agro-Industrie (AI)
- Conduite des Procédés Industriels (CPI)
- Qualité, Sécurité, Environnement (QSE)
- Thermique Énergétique (TE)

PRÉSENTATION DES BRANCHES

LE GÉNIE DES SYSTÈMES MÉCANIQUES

Le Génie des systèmes mécaniques prépare les futurs ingénieurs aux **approches d'ingénierie et d'intégration des systèmes complexes** désormais largement répandues dans les entreprises.

L'ingénieur GSM est capable de concevoir et de réaliser des machines, des équipements, des structures ou tout type de système intégrant diverses compétences disciplinaires : automatique, électronique, informatique, mécanique, optique ...

Les enseignements proposés par la branche GSM visent donc à former des ingénieurs généralistes dans le domaine de l'ingénierie mécanique et du génie industriel.

Sa formation lui permet d'appréhender et de prendre en compte toutes les données relatives au cycle de vie d'un produit ou d'un équipement industriel dans une démarche d'ingénierie système et de management de la complexité (depuis l'avant-projet jusqu'à sa réalisation, ainsi que sa fin de vie et son recyclage).

L'ingénieur GSM maîtrise les technologies, les modèles et les outils d'ingénierie numérique, tels que la CFAO, le PLM, les éléments finis, la GPAO, la réalité virtuelle ou l'usine numérique. Les ingénieurs GSM trouvent naturellement des débouchés dans les entreprises de l'aéronautique, de l'automobile, de la mécanique, et plus généralement, dans tout secteur industriel en charge de la conception, l'ingénierie, la simulation, l'industrialisation et la production de systèmes complexes.

Les élèves ingénieurs ont la possibilité de suivre leur formation par la voie de l'apprentissage.

Les filières du Génie des systèmes mécaniques sont :

- Conception Mécanique Intégrée (CMI)
- Modélisation et Optimisation des Produits et Structures (MOPS)
- Production Intégrée et Logistique (PIL)

LE GÉNIE DES SYSTÈMES URBAINS

L'enseignement du génie des systèmes urbains vise à former des ingénieurs préparés à intervenir dans les domaines de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre aux échelles du territoire, de la ville et du bâti. Cet ingénieur doit savoir approcher de manière scientifique les multiples systèmes qui composent ces différentes échelles.

Le profil commun de la branche GSU est agencé en trois familles d'enseignements :

- les sciences pour l'ingénieur qui regroupent les connaissances scientifiques fondamentales que l'ingénieur GSU doit savoir maîtriser,
- les bases théoriques de la branche qui doivent l'aider non seulement à comprendre les systèmes urbains contemporains, mais encore à agir rationnellement sur leur devenir,
- les outils et méthodes professionnels qui regroupent les savoirs technologiques indispensables à l'ingénieur GSU dans l'exercice de ses missions aux échelles du territoire, de la ville et du bâti.

Les filières du Génie des systèmes urbains sont :

- Aménagement et Ingénierie Environnementale (AIE)
- Systèmes et Réseaux pour l'environnement construit (SR)
- Systèmes Techniques Intégrés (STI)

INGÉNIEUR UTC

TECHNOLOGIE ET SCIENCES DE L'HOMME

SITUATIONS DE L'INGÉNIEUR CONTEMPORAIN : LE PROJET PÉDAGOGIQUE TSH

Le département TSH propose des enseignements relevant des sciences de l'Homme, qui conduisent au cœur des situations quotidiennes de l'ingénieur contemporain. Ces enseignements sont organisés selon trois types de situation rencontrés :

- des situations de conception,
- des situations de communication,
- des situations d'organisation et de management.

Ce projet pédagogique est soutenu et alimenté par les travaux conduits par l'unité de recherche Costech (Connaissance, Organisation et Systèmes Techniques) et l'unité de recherche et développement ICS (Ingénierie des Contenus et des Savoirs).

Concevoir, communiquer, organiser et manager

Pour ces trois types de situation, d'importance pédagogique équivalente, les étudiants sont invités à combiner, de manière équilibrée, des démarches/pratiques et des connaissances issues de différentes disciplines des sciences de l'homme (cf. tableau ci-dessous).

Pour les situations de conception, les étudiants pourront combiner :

- des démarches et des pratiques de conception (ou d'éco-conception) et de réalisation de documents audiovisuels, multimédias ou hypermédias, de design industriel ou graphique...
- et des connaissances (en sciences cognitives, en philosophie, en épistémologie...) relatives à la manière dont la technique (que l'on conçoit) peut affecter les activités humaines (de perception, de connaissance,

d'organisation...) et aux statuts/rôles des savoirs hétérogènes (issus des sciences, de la logique, de la technologie, de l'art...) que les activités de conception mettent en jeu et conjuguient.

C'est une spécificité de l'UTC de conduire les étudiants à combiner ces deux types de regard sur l'activité de conception de l'ingénieur.

Pour les situations de communication, les étudiants pourront combiner :

- des démarches et des pratiques de communication en langue (anglais, allemand, espagnol, japonais, portugais, italien, chinois, français langue étrangère mais également dans divers contextes (théâtre, musique, parole publique, documentation technique...)),
- et des connaissances (issues notamment des sciences de l'information et de la communication) sur le fonctionnement et les enjeux contemporains de la communication (langage(s), industries culturelles, usages des technologies contemporaines, communication scientifique...).

L'ensemble vise à contribuer à la formation d'un "ingénieur communicant" compétent.

Pour les situations d'organisation et de management, les étudiants pourront combiner :

- des démarches et des pratiques de pilotage, qu'elles soient transversales (conduite de projet innovant, interculturalité...) ou associées aux grandes fonctions de l'entreprise (organisation de la production, ressources humaines, marketing, orientations stratégiques...),
- et des connaissances permettant de comprendre les transformations contemporaines du capitalisme (innovation

	démarches et pratiques	connaissances
concevoir		
communiquer		
organiser et manager		

TECHNOLOGIE ET SCIENCES DE L'HOMME

et organisation en réseau, passage à une économie du numérique, de plus en plus immatérielle, internationalisation et financiarisation...) et d'en analyser les enjeux en termes de conditions d'émergence de l'innovation, de stratégie compétitive, de propriété intellectuelle, d'éthique...

Ces enseignements intègrent l'évolution du métier d'ingénieur, de plus en plus associé à des prises de décision dans un environnement complexe. Les étudiants peuvent approfondir, de surcroît, leurs compétences en organisation et en management dans la filière transversale Management des Projets Innovants.

Quel parcours au sein des UV TSH ?

(Les informations sur les enseignements TSH sont disponibles sur le bulletin de rentrée remis au début de chaque semestre) Afin de construire un parcours cohérent d'UV TSH nous vous invitons, prioritairement, à approfondir les situations proposées ("concevoir", "communiquer", "organiser et manager"), c'est-à-dire à suivre des UV relevant des deux types de savoir ("démarches et pratiques", "connaissances") engagés par chacune de ces situations.

Par ailleurs, ces parcours seront d'autant plus intéressants qu'ils seront articulés aux projets personnel et professionnel des étudiants.

Pour approfondir : les mineurs

Les étudiants peuvent également approfondir leur formation TSH en choisissant un de nos

mineurs. Ils permettent au futur ingénieur d'acquérir, via un cursus spécifique d'enseignement, une seconde spécialité (en plus de la filière). Il existe actuellement sept mineurs (détails pages 27 et 30) La plupart de ces mineurs proposent aux étudiants intéressés un parcours particulier, basé sur les UV AS01 et AS02 et centré sur l'analyse de situations professionnelles (notamment celles rencontrées en stage ou en projet de fin d'études).

Langues

L'enseignement des langues vise non seulement à améliorer les compétences linguistiques des étudiants, mais aussi à les sensibiliser aux questions et problématiques liées à la communication et à la culture.

Le diplôme d'ingénieur UTC est attribué aux étudiants ayant atteint **en anglais le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe**.

Ce niveau est validé :

- par l'obtention d'un score minimal de 785 au "Listening and Reading Test" du TOEIC, ou de tout autre test certifiant le niveau B2. Des cours de préparation à ces tests sont proposés chaque semestre.
- et par la validation d'une UV d'anglais de niveau B2 minimum.

À noter : l'obtention d'un niveau C1 en anglais et d'un niveau B1 dans une deuxième langue est vivement conseillée.

Tableau récapitulatif des enseignements de langues proposées

	niveau	allemand	anglais	chinois	espagnol	français	italien	japonais	portugais
niveau 4 et 5	C1	LA04 - LB04	LA14 - LB14 - LC14 - LA15		LA24 - LB24	LA94			
niveau 3	B2	LA03	LA13	LG63	LA23	LA93	LG53		
niveau 2	B1	LA02	LA12	LG62	LA22	LA92	LG52	LG32	LG42
niveau 1	A2	LA01	LA11	LG61	LA21	LA91	LG51	LG31	LG41
niveau 0	A1	LA00		LG60	LA20		LG50	LG30	LG40

INGÉNIEUR UTC

LES AUTRES ENSEIGNEMENTS (FORMATIONS TRANSVERSALES, PARCOURS...)

Mineurs	COMMUNICATION DES CONNAISSANCES TECHNOLOGIQUES - CCT Ce mineur a pour objectif de répondre aux situations professionnelles de partage de savoir et de doter les étudiants des outils théoriques et communicationnels permettant de les analyser et d'y faire face. http://tice.utc.fr/moodle/course/view.php?id=642	DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TECHNOLOGIE - DD-RESET Responsabilité économique, sociétale et écologique de la technologie. Ce mineur propose un parcours (début TC04 • fin GX05) de 6 UV à choisir dans un profil se terminant par le séminaire DD01 qui fait le point sur l'état des applications et des recherches sur le développement durable ou soutenable. http://tice.utc.fr/moodle/course/view.php?id=344
Unités de valeur	- 1 UV obligatoire : SI01, - 1 UV savoir théorique parmi : HE01, PH02, TN18, EI05, GE21, GE23, IR, EI03, AS01, - 2 UV compétences communicationnelles parmi : SI20, SI14, SI05, SI11, SI02, DI02, AV01, PR.	- 1 UV ingénieur parmi : DI05, DI06, EV01, EV02, EV03, BT10, BL17, TS01, TS02, FQ01, FQ05, FQ07, HE05, EG01, MQ07, TX (GX04), BT 22, UB 01, UB 08, - 1 UV éco-gestion parmi : GE10, GE12, GE20, GE21, GE22, GE23, GE90 - 1 UV orientée projet sur un thème DD : GE40, PR, TN09, AP, AS01, AS02 - 1 UV citoyen parmi : PH05, SO04, S005, EI05, IR, AV, SI01 - 1 UV éthique parmi : PH09, SI20, EI03, IR - 1 UV DD01
Langues ou séminaire	Langue : niveau 4 obligatoire, Séminaire (UV SI90) : UV semestrielle sous forme de 2 sessions. Propose des ateliers interactifs, des interventions extérieures, une formation technique à la communication des savoirs.	Séminaire DD01 : - 2 demi-journées pendant le semestre + 2 jours fin janvier - Interventions de chercheurs d'industriel et d'administratifs
Séjour à l'étranger ou atelier	Stage de mise en situation professionnelle : - mise en pratique enseignements CCT, - stage dans un organisme européen, - stage du cursus UTC dans le cadre de l'UV AS02 (avec accord du responsable de branche).	Rédaction d'un mémoire de synthèse : - 20 pages issues des UV suivies - 10 pages sur le séminaire - 30 pages sur un thème personnel choisi à l'issue du séminaire

LES AUTRES ENSEIGNEMENTS (FORMATIONS TRANSVERSALES, PARCOURS...)

Mineurs	<p>FORMATION À L'INNOVATION ET AUX RELATIONS MONDIALES DES ENTREPRISES</p> <p>FIRME</p> <p>Ce mineur développe la compréhension du rôle de l'innovation et de l'international pour l'entreprise.</p> <p>Renseignements et inscription : www.utc.fr/firme</p>	<p>INTENT</p> <p>Connaissance de soi, de l'équipe, montage du business plan, un parcours individualisé négocié pour structurer son projet d'entreprise et intégrer les différents aspects de la création d'activités et d'entreprises.</p> <p>Renseignements sur le site : www.utc.fr/intent/</p>
Unités de valeur	<p>Quatre enseignements au moins sur l'entreprise et son environnement (suivis à l'UTC ou à l'étranger) dont deux au moins sur la dimension innovation et/ou international, garantes du profil.</p> <p>Cf. schéma "conditions d'obtention" sur le site</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 à 3 UV à choisir (SP22, TN15, GE39, GE15, SI02) <p>CPI : création de produit innovant (FOAD)</p> <p>ME : management des équipes (FOAD)</p> <p>VD : veille documentaire & technologique (FOAD)</p> <ul style="list-style-type: none"> • + 2 à 3 UV à choisir (GE25, GE26, GE27, GE28, G40, DI05) <p>GP : gestion de projet (FOAD)</p> <p>PI : propriété industrielle (FOAD)</p> <p>DI : développement de produits industriels (FOAD)</p> <p>PP : projet personnel et professionnel (FOAD)</p>
Langues ou séminaire	<p>Un niveau avancé dans une langue, qu'elle soit enseignée ou non à l'UTC (cf. progression dans le niveau de langue sur le site Firme).</p>	<p>Langue européenne niveau 4</p> <p>Séminaire intersemestre "création d'entreprise"</p>
Séjour à l'étranger ou atelier	<p>Expérience à l'étranger de 6 mois au moins en entreprise ou en université avec rapport d'observation. (cf. document à télécharger sur le site "recommandations pour la valorisation et possibilité d'accompagnement personnalisé avec AS01 et AS02").</p>	<p>Projet de fin d'étude sur le projet possible</p> <p>Séjour en entreprise ou à l'étranger : à négocier si nécessaire pour le projet.</p>

INGÉNIEUR UTC

LES AUTRES ENSEIGNEMENTS (FORMATIONS TRANSVERSALES, PARCOURS...)

Mineurs	PHILOSOPHIE, TECHNOLOGIE, COGNITION - PHITECO Au moyen d'un parcours pluridisciplinaire (sciences cognitives, philosophie, analyses de situations...), PHITECO fournit à l'étudiant-ingénieur des éléments scientifiques, philosophiques et pratiques lui permettant de comprendre et d'analyser les manières dont les technologies transforment continuellement nos façons de penser, de percevoir, de raisonner et d'interagir. Site www.utc.fr/phiteco	SPORT ET TECHNOLOGIE - ST Permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et leurs expériences, ainsi que les interactions entre le sport et la technologie. Leur donner les moyens d'éclairer leur filière de formation à la lumière du domaine "Sport et Entreprise". Utiliser la pratique sportive pour permettre aux futurs ingénieurs d'appréhender les axes d'innovations technologiques possibles.
Unités de valeur	5 UV à obtenir (dont au moins une UV PH ou HE) 2 UV parmi SC11, SC12, PH03, HE01, 1 UV parmi SC01, AS01, 1 UV parmi SC21, SC22, SC24, HE03, HE05, PH02, 1 UV parmi IC05, IC07, DI01, PH09, AS02 (stages, PFE), AS02 (techniques et méthodes : analyse réflexive, au moyen des outils du mineur, des techniques, contenus et situations exploités/rencounters/créés par l'étudiant dans la réalisation d'un projet dans une UV "Techniques et Méthodes" liée aux sciences cognitives [EG01, RV01, DI08, IA, SY27, BM02,...])	Valider un projet personnel et professionnel (rapport écrit + soutenance orale) : - SP01 - SP02 et / ou SP22 - GE15 + 4 UV au choix, en cohérence avec votre projet et la thématique du Mineur
Langues ou séminaire	SC01 : Séminaire international de sciences et technologies cognitives (5 jours à l'UTC pendant l'intersemestre pendant lesquels des chercheurs français/étrangers présentent leurs recherches sur un thème commun).	participer activement à l'organisation d'un projet ou d'un événement sportif qui mettra en relation les étudiants et les partenaires liés à l'industrie des sports et des loisirs.
Séjour à l'étranger ou atelier	Séminaire international/Analyse de situations : - AS01 et AS02 (stages, PFE) : analyse d'une situation professionnelle à partir de la perspective du mineur, - AS02 (techniques et méthodes) : analyse réflexive, au moyen des outils du mineur, des techniques, contenus et situations exploités/rencounters/créés par l'étudiant dans la réalisation d'un projet dans une UV "techniques et méthodes" liée aux sciences cognitives [EG01, RV01, DI08, IA, SY27, BM02...].	Stage ou projet de fin d'études dans une entreprise de la filière sport-loisir Pratique sportive régulière justifiée

LES AUTRES ENSEIGNEMENTS (FORMATIONS TRANSVERSALES, PARCOURS...)

Mineurs

TECHNOLOGIES CULTURELLES NUMÉRIQUES - TCN

Ce mineur comporte :

- un aspect technique : formats, chaînes de production, outils de création,
- un aspect pratique : création de contenus, expérimentation ou usage d'outils,
- un aspect culturel : impacts cognitifs, esthétiques, sociaux, économiques.

Unités de valeur

Un étudiant admis au mineur TCN s'il obtient 5 UV du Mineur :

Au moins 3 UV à choisir parmi les UV dites essentielles :

- 1 UV parmi IC01, SI24, SI07 et SI22,
- 2 UV parmi IC03, IC06, IC07, AV01 et SI28.

Les autres UV parmi les UV complémentaires : AS01, AS02, IC05, PH10, AR03, GE21, GE28, SC22, SC23, IA03.

Ateliers

Chaque semestre, trois ateliers proposent aux étudiants du mineur TCN des rencontres avec des intervenants extérieurs, des réflexions internes au mineur et le suivi des travaux expérimentaux en cours.

PARCOURS RECHERCHE

Le but de ce mineur est de proposer aux étudiants une ouverture sur les métiers de la recherche, aussi bien privée que publique. Le parcours sera attribué après validation des 3 volets par le mineur "parcours recherche":

Volet 1

Module AvanThèse – ABG, connaissance des métiers de la recherche

Volet 2

Stage ou PFE (dans un département R&D), UV TX ou UV IR, module de spécialisation (catalogue des UE Master ou thèse)

Volet 3

Séminaires sur le thème épistémologie des modèles, 2 UV parmi : EI05, GE28, HE01, HE05

Contact : pierre.villon@utc.fr



INGÉNIEUR UTC

LES AUTRES ENSEIGNEMENTS (FORMATIONS TRANSVERSALES, PARCOURS...)

LABEL "HYDRAULIQUE -MÉCATRONIQUE"

Ce label est un parcours complémentaire (sur le même principe qu'un mineur) à la filière choisie par les étudiants et est ouvert au sein de la spécialité Mécanique des titres ingénieurs UTC. Il se trouve au cœur de la chaire thématique en hydraulique et pneumatique de l'Institut de Mécatronique et bénéficie de l'appui du CETIM et des industriels de la Mécatronique via leur syndicat professionnel ARTEMA.

Ce parcours a pour objectif d'aider les étudiants à structurer leur projet professionnel pour être capable de concevoir des systèmes complexes intégrant des composants hydrauliques et pneumatiques, des compétences en ingénierie et en commande de systèmes.

Les étudiants qui suivent le label devront compléter la matrice de connaissances et compétences suivante, avant la fin de leur cycle ingénieur (i.e. valider chaque connaissance et compétence par une des possibilités énoncées):

		possibilités à l'UTC	possibilités hors UTC
		niveau 1	niveau 2
connaissances			
mécanique des fluides	TN14	TF01	Formation d'origine ou stages (TN09, TN10) ou formation lors d'un semestre à l'étranger
cinématique et dynamique des systèmes	TX/PR* ou AP51	MQ18	
automatique	TX/PR*	SY04	
compétences			
connaitre et dimensionner une transmission de puissance hydraulique	TN14 ou TX/PR*		Formation d'origine ou stages (TN09, TN10) ou formation lors d'un semestre à l'étranger
concevoir, dimensionner et modéliser un système mécatronique	TN12 ou TX/PR* ou AP51		
piloter et contrôler des systèmes hydrauliques et mécatroniques	MS02 ou MC06 ou TX/PR*		

* : TX/PR en cohérence avec la connaissance ou compétence ciblée

La dominante reste la mécanique et en particulier les transmissions par fluides avec une approche système dans laquelle l'électronique vient apporter sa valeur ajoutée.

Modalités

- **Démarche volontaire de l'étudiant :** Inscription auprès du titulaire de la chaire hydraulique pour définir un plan de parcours en fonction des connaissances et compétences acquises et à acquérir, en accord avec le responsable de Branche. Inscription avant le début du dernier semestre d'études.
- Obtention du label par **validation complète de la matrice des connaissances/compétences**
- Attribution du label lors du jury de diplôme (délivrance d'un supplément au diplôme, connu des industriels de la Mécatronique et l'Hydraulique)

INGÉNIEUR UTC

SUIVI PÉDAGOGIQUE

VOTRE CONSEILLER

À votre arrivée à l'UTC, vous serez mis en relation avec un conseiller, membre du personnel de l'UTC. Son rôle est d'être un intermédiaire qui facilite les démarches et les contacts avec l'établissement et vous aide dans vos choix.

Vous établirez une communication suivie avec votre conseiller, vous le rencontrerez au début de chaque semestre pour l'informer de vos choix d'UV et plus souvent si vous en ressentez le besoin.

Si, dans le déroulement de vos études vous souhaitez changer de conseiller, discutez-en avec lui, et avec son accord, adressez-vous à : marie-claire.henaux@utc.fr

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'évaluation à l'UTC est le contrôle continu. Il peut prendre des formes variées, à l'initiative de chaque responsable d'UV :

- examen(s) intermédiaire(s),
- exposé(s),
- rapport(s),
- travaux pratiques,
- réalisation,
- projet(s),
- et généralement, un examen final.

Le résultat de votre travail effectué pour chaque UV est évalué en fin de semestre.

LE JURY DE SUIVI DES ÉTUDES

L'ensemble de vos résultats est soumis au jury de suivi des études. C'est un jury d'enseignants qui se réunit pour évaluer vos performances au cours du dernier semestre et des semestres précédents.

Ce jury fonctionne en deux temps :
1/ au cours d'une première réunion, il

évalue la progression du profil de formation, formule un avis et éventuellement, des recommandations.

2/ lorsqu'il estime que les résultats obtenus sont insuffisants, au cours d'une seconde réunion, il vous reçoit avec votre conseiller pour trouver des explications et envisager des solutions.

Vous devez vous informer d'une convocation éventuelle devant le jury de suivi à laquelle vous êtes tenu de répondre. Ce jury de suivi, lorsqu'il constate que votre progression sur plusieurs semestres n'a pas été suffisante, se prononce sur une procédure de réorientation vers d'autres études.

Les dates des jurys de suivi sont fixées avant la fin du semestre et communiquées par voie d'affichage.

AIDE À L'ORIENTATION

Vous pouvez au cours de votre séjour à l'UTC, vous interroger sur l'orientation à donner à vos études à l'UTC ou en dehors de l'UTC.

Contactez Denis Masquelier/service des admissions un consultant d'orientation pour vous aider à choisir votre cursus.

Un fonds de documentation vous permettra également de recenser les adresses et informations nécessaires à vos démarches

CHANGEMENT DE BRANCHE

Vous désirez changer de branche en cours d'études, faites acte de candidature auprès de l'administration des études.

Vous devez compléter et retourner l'imprimé disponible au SAE avec l'avis de votre responsable de branche avant :

SUIVI PÉDAGOGIQUE

- avant le 31 décembre pour l'admission au semestre de printemps,
- avant le 15 juin pour l'admission au semestre d'automne.

LES ACTIVITÉS DE FÉVRIER

Volontaire, construite, valorisante

Entre le semestre d'automne et le semestre de printemps, quatre semaines sont libérées d'enseignements : **l'intersemestre**.

L'UTC vous offre une façon originale de profiter de cette période pour participer à des activités libres. Attention, l'intersemestre n'est pas une période de vacances !

Ces activités peuvent être proposées par les enseignants, les techniciens ou vous-même. Elles regroupent des participants issus des différents niveaux de formation. C'est l'occasion de mettre en pratique la culture de projet qui est enseignée à l'UTC. Tous les étudiants de tronc commun ou de branche qui n'ont pas d'obligation universitaire pendant cette période (stage, séminaire,...) peuvent participer à ces activités.

Une activité de février se définit par le triptyque : volontaire, construite, valorisante. L'objectif est de mettre en avant votre créativité et de proposer des convergences avec les intérêts d'innovation et de développement de l'UTC. Ces activités peuvent être : actualisation de connaissances, activités sportives et culturelles diverses, voyages d'études ou visites d'entreprises (hormis le pur tourisme personnel ou collectif qui n'aurait précisément qu'un caractère de vacances).

La publication commune des activités proposées par les trois universités de technologie permet d'agrandir les possibilités qui vous sont offertes. Toute idée

ou proposition peut être présentée dès la rentrée.

Chaque proposition doit être étayée par une étude précise (objectifs, modalités, nombre de participants pressentis, durée, dates, budget, demande de financement) et déposée dans les délais prévus.

En novembre, le comité de direction, sur proposition du responsable de projet, rend ses arbitrages.

Ces activités ne font pas l'objet d'attribution d'UV, toutefois, se situant dans le cursus normal de l'ingénieur UTC, elles sont portées à la connaissance de l'université.

Affiches et réunions d'informations annoncent dès septembre les modalités à suivre.

La participation aux activités de février peut être validée comme activité extra-universitaire dans le profil des étudiants.



LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES INGÉNIEUR

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Le règlement des études* d'ingénieur constitue le cadre général de l'organisation de la formation d'ingénieur à l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et se trouve être, de ce fait, un document de référence essentiel.

Cependant, si toute institution a besoin de règles, encore faut-il rappeler que celles-ci n'ont pas de valeur intrinsèque mais qu'elles tirent leur existence de leur caractère de contrainte collective des objectifs poursuivis.

C'est donc en définitive le projet de formation qui leur confère leur véritable signification et, pour en mesurer l'exacte portée, il faut en permanence que l'esprit en éclaire la lettre.

Ainsi, devenir ingénieur doit être, pour un étudiant, l'aboutissement d'une volonté et d'un projet personnel. C'est l'une des raisons pour laquelle les enseignements à l'UTC ont été structurés d'une façon modulaire -semestre et unités de valeur - et que le choix de ces dernières est laissé, dans une certaine mesure, aux étudiants.

De même, le diplôme ne sanctionne pas uniquement, un cursus constitué par l'accumulation d'un certain nombre de connaissances mais atteste de l'aptitude à exercer le métier d'ingénieur, la formation a donc un caractère global : elle doit être cohérente, équilibrée, garantir non seulement une réelle compétence scientifique et technique mais prendre en compte des capacités humaines et sociales plus larges aussi bien en matière de communication (langues, techniques d'expression, etc.), de connaissance des hommes et des institutions que d'ouverture sur la société et le monde.

Dans cet esprit et dans le cadre de la formation d'ingénieur, il est demandé aux étudiants de travailler leur projet professionnel personnel de manière à ce qu'ils précisent leurs motivations et leurs objectifs tout au long de leur cursus.

Les choix et les évaluations (par l'étudiant, son conseiller, les professeurs, les jurys) ne doivent donc pas seulement être formellement compatibles avec ce règlement des études mais fondamentalement cohérents avec "l'esprit des lois".

* Le règlement des études a été visé le 18 octobre 2005 par

le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU), le 26 avril 2006 par le Conseil Scientifique (CS) et approuvé le 22 Juin 2006 par le Conseil d'Administration (CA) de l'UTC, modifié les 13 mars et 5 mai 2009 par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire, le 08 juin 2009 par le Conseil Scientifique, et approuvé les 2 avril et 18 juin 2009 par le Conseil d'Administration, modifié le 10 juin 2011 par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire et approuvé le 16 juin 2011 par le Conseil d'Administration.

I - Dispositions générales

Article I-1 : durée des études

La durée des études en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'UTC est de 10 semestres pour les étudiants admis à s'inscrire après l'obtention du baccalauréat. Pour les titulaires des autres diplômes, la durée des études sera fonction des acquis de chaque étudiant validés par l'UTC sous forme de crédits pour le diplôme préparé.

Article I-2 : les groupes de formation

La formation d'ingénieur comprend deux groupes de formation :

- la formation commune à tous les ingénieurs : le tronc commun (TC),
- la formation dans une spécialité : la branche, cette dernière comporte une formation commune à tous les étudiants de la branche et une formation spécifique à un domaine professionnel : la filière, ou parcours dans le cas des étudiants sous statut apprenti.

Le tronc commun a pour objectifs :

- d'apprendre aux étudiants à travailler seul ou en groupe, de les initier à l'autonomie,
- d'acquérir des méthodes de travail, d'apprendre à réfléchir,
- de leur apporter les connaissances fondamentales de l'ingénieur dans les disciplines scientifiques et technologiques,
- de leur apprendre à maîtriser la communication écrite et orale, en français et en langues étrangères, notamment en anglais,
- de les amener à réfléchir sur leur premier métier et en particulier de bien choisir la branche dans laquelle ils prépareront leur diplôme d'ingénieur.

La formation commune de branche a pour objectifs :

- de donner aux étudiants une formation générale scientifique et technique et une compétence

INGÉNIEUR UTC

LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES INGÉNIEUR

- professionnelle générale dans un domaine correspondant à un grand secteur d'activité,
- de développer leurs aptitudes à l'autonomie, l'initiative et la responsabilité,
 - de leur apporter une connaissance du milieu socio-économique,
 - de leur apprendre à maîtriser la communication écrite et orale, en français et en langues étrangères, notamment en anglais.

La filière, au sein de la branche, a pour objectifs :

- de donner une compétence professionnelle spécifique au métier du futur ingénieur,
- de favoriser son insertion professionnelle.

Le parcours, pour les apprentis, a pour objectifs :

- d'apporter des connaissances et compétences en lien avec le métier auquel ils se forment dans l'entreprise,
- de favoriser la prise de recul sur ce métier.

En parallèle, les futurs ingénieurs sont amenés à s'intéresser aux sciences humaines et sociales et à étudier les grandes formes de la pensée et de l'action humaine ainsi que les langues étrangères.

La formation de branche est dispensée au sein d'un département de l'UTC. Chaque formation est placée sous la responsabilité d'un enseignant. Les responsables des formations de branches et de filières sont eux-mêmes placés sous la responsabilité du directeur de département concerné.

Le responsable de la formation par apprentissage appartient au Pôle Apprentissage, rattaché à la Direction Formation et Pédagogie. Il travaille en étroite collaboration avec les directeurs de départements et responsables de branches concernés.

Article I - 3 : admission à l'UTC

L'admission à l'UTC, quel qu'en soit le niveau, est prononcée par un jury d'admission dont le président et les membres sont désignés par le directeur de l'UTC. Lors d'une première réunion, ce jury décide de la liste des candidats convoqués pour un entretien et des candidats éventuellement dispensés de cet entretien préalable. L'admission définitive est prononcée par le jury après examen du dossier scolaire et des résultats de l'entretien (sauf pour les candidats qui en ont été dispensés).

Peuvent faire acte de candidature :

- en vue d'une admission en tronc commun, les titulaires du baccalauréat ou des titres français

ou étrangers admis en équivalence par le directeur de l'UTC,

- en vue d'une admission en branche,
 - les étudiants titulaires de l'un des diplômes de premier cycle ou de second cycle de l'enseignement supérieur dont la liste est arrêtée annuellement par le directeur de l'UTC, après avis du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU),
 - les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles.

Article I - 4 : diplômes étrangers

Pour une admission en tronc commun, compte tenu de la procédure d'admission propre à l'UTC, il s'avère que la plupart des dossiers des candidats ayant fait leurs études à l'étranger sont incomplets par rapport aux conditions exigées pour l'examen en jury, en raison de faits qui ne sont pas de la responsabilité du candidat (procédures de diplômes différentes, délais, etc.). Pour éviter de pénaliser ces candidats, il est institué un contrôle, comportant plusieurs épreuves, qui permet au jury d'évaluer la candidature.

La procédure est la même pour les étudiants candidats à l'admission en branche en provenance de l'étranger, sous réserve qu'ils soient titulaires de diplômes reconnus équivalents aux diplômes recevables par l'UTC pour l'entrée en branche.

Dans tous les cas, une connaissance suffisante de la langue française sera l'un des critères de l'admission à l'UTC.

Dans certains cas, relevant d'accords particuliers avec des instances locales responsables, il peut être dérogé à ces procédures.

Article I - 5 : dispositions particulières

Des modalités particulières seront précisées au cas par cas pour les étudiants admis à d'autres niveaux que ceux définis à l'article I-3.

II - Organisation des études

Article II-1 : année universitaire

L'enseignement est organisé en semestres. Un semestre comprend 16 à 20 semaines de travail. Les calendriers de l'année universitaire pour la formation sous statut étudiant et la formation sous statut apprenti (dates de début et fin de semestres, vacances des étudiants, rythme d'alternance des apprentis) sont fixés par arrêté du directeur de l'UTC.

LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES INGÉNIEUR

L'admission de nouveaux étudiants a lieu au début de chacun des semestres.

L'admission à la formation par apprentissage se fait uniquement au semestre d'automne.

L'intersemestre automne-printemps peut être consacré, pour les étudiants n'ayant pas d'obligation liée à leur cursus à cette période, à des activités à caractère culturel, sportif, social, associatif, linguistique, humanitaire, etc.

Dans le cadre de la formation par apprentissage, et pendant toute la durée du contrat, toute journée hors période planifiée à l'UTC doit être passée dans leur entreprise d'accueil, à l'exception des congés dont bénéficie l'apprenti (selon la convention collective de son entreprise) qui doivent être pris sur le temps en entreprise.

Article II-2 : Unités de Valeur et crédits

L'enseignement est organisé en Unités de Valeur (UV). Une UV correspond à la quantité de travail nécessaire pour atteindre, en un semestre, un objectif donné :

- acquisition de connaissances dans un domaine bien déterminé,
- apprentissage d'une méthode ou d'un langage,
- découverte d'un aspect de la vie professionnelle,
- réalisation d'un projet, d'une étude à l'université ou à l'extérieur,
- connaissance du monde extérieur.

Conformément aux dispositions européennes, à chaque UV est associé un nombre de crédits. Les crédits par UV sont précisés dans le catalogue des UV édité chaque année universitaire.

Article II-3 : catégories d'Unités de Valeur

Chaque UV est classée dans l'une des catégories suivantes :

- connaissances scientifiques,
- techniques et méthodes,
- stages, projets, périodes de travail à l'extérieur ou appartient au tableau d'UV TSH. Ce tableau comporte :
 - 3 lignes : concevoir, communiquer, organiser & manager,
 - 2 colonnes : démarches & pratiques, connaissances.

La classification de chaque UV est unique au sein de l'UTC.

Cette classification est fixée par le directeur de l'UTC, après avis du directeur Formation et Pédagogie, examen par le CEVU, sur proposition des responsables pédagogiques concernés.

Le profil de formation d'un étudiant est défini par le nombre de crédits qu'il a acquis dans chacune de ces catégories.

Article II-4 : projets de formation

Comme les autres activités de l'UTC, l'enseignement est organisé en projets de formation.

Ainsi, chacune des UV créées doit s'intégrer dans un projet pédagogique.

Le responsable du projet a la responsabilité de l'animation pédagogique, de l'accomplissement des objectifs et de la gestion des moyens.

Au sein du comité de direction, le directeur Formation et Pédagogie propose une répartition des moyens nécessaires à l'enseignement.

Article II-5 : création, modification et suppression d'une Unité de Valeur

Les propositions de création, de suppression ou de modification significative d'une UV sont adressées chaque année aux responsables pédagogiques concernés qui les transmettent, après avis du bureau de département, au directeur Formation et Pédagogie.

Les propositions de création d'une UV mentionnent :

- les objectifs à atteindre et l'insertion dans le programme pédagogique concerné,
- les points essentiels du programme, les méthodes d'enseignement et les résultats attendus,
- le volume de travail encadré et hors encadrement,
- le nombre de crédits affectés à l'UV.

Les décisions de création, de suppression ou de modification significative d'une UV sont prises par arrêté du directeur de l'UTC, sur proposition du directeur Formation et Pédagogie, après avis du CEVU.

Article II-6 : catalogue des Unités de Valeur

Le directeur Formation et Pédagogie établit chaque année un catalogue des UV de l'UTC.

Au début de chaque semestre, le directeur Formation et Pédagogie publie la liste des UV enseignées au cours du semestre, le nom de l'enseignant de l'UTC, responsable de l'UV et le nombre de places offertes.

Article II-7 : effectifs étudiants dans les UV

Les normes d'effectifs dans une UV sont :

- 144 étudiants pour les cours,

LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES INGÉNIEUR

- 24 étudiants pour les travaux dirigés,
- 12 étudiants pour les travaux pratiques.

En cas de dépassement de ces normes, le directeur Formation et Pédagogie prend les mesures appropriées et propose éventuellement la création d'une nouvelle section.

III - Suivi des études

Article III-1 : inscription à une Unité de Valeur

L'inscription est obligatoire pour suivre les enseignements et se présenter aux épreuves de contrôle des connaissances puis pour être présenté au jury d'UV.

L'inscription à une UV entraîne un engagement de présence aux enseignements et de participation aux différentes modalités de contrôle des connaissances. Pour les apprentis, toute absence doit être justifiée (par un arrêt de travail ou autre justificatif) et notifiée à l'entreprise d'accueil.

Toute inscription est subordonnée à l'accord du responsable pédagogique concerné. L'inscription à une UV est résiliée dans les mêmes formes.

Article III-2 : contrôle des connaissances

Les règles relatives au contrôle des connaissances sont fixées par le directeur de l'UTC.

Les modalités d'application pratique, propres à chaque Unité de Valeur, sont arrêtées par le directeur de l'UTC au plus tard un mois après le début de chacun des semestres, sur proposition du responsable de l'UV.

En général, le contrôle des connaissances peut tenir compte de certains des moyens suivants :

- contrôle continu sous forme de travaux pratiques, tests, devoirs, exposés, etc.
- examen(s) intermédiaire(s), épreuves individuelles écrites ou orales,
- examen final,
- exposé oral, rapport écrit,
- réalisation, projet.

Un minimum de deux moyens de contrôle est nécessaire.

Article III-3 : jury d'Unité de Valeur

Toute UV est attribuée par décision d'un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie après avis du responsable de l'UV.

Il comprend au minimum deux enseignants dont un de l'UTC. Ses membres sont choisis en priorité parmi les enseignants participant à l'UV. Il est

présidé par le responsable de l'UV.

Article III-4 : citation de ressources utilisées

Les différentes modalités d'évaluation sont destinées à déterminer la contribution, personnelle ou collective, d'un étudiant ou d'un groupe d'étudiants, à la réalisation du travail demandé. Dans toutes les modalités d'évaluation (rapports, exposés, etc.), l'origine des ressources et des contributions extérieures utilisées doit faire obligatoirement l'objet d'une référence, conformément aux chartes de bon usage en vigueur dans l'établissement, signées par l'étudiant lors de son inscription.

Tout manquement avéré à ce principe pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Article III-5 : attribution des Unités de Valeur

À la fin d'un semestre, le jury de l'UV examine le cas de chaque étudiant inscrit à l'UV et décide :

- de l'attribution de l'UV,
- de la non attribution de l'UV.

L'attribution d'une unité de valeur confère le nombre de crédits associés à cette UV.

La décision du jury est sans appel.

L'attribution de l'UV est décidée avec l'une des cinq mentions définies par l'échelle de notation ECTS (European Credit Transfert System) :

- **A : Excellent** (résultat remarquable),
- **B : Très bien** (résultat supérieur à la moyenne),
- **C : Bien** (travail généralement bon malgré quelques insuffisances),
- **D : Satisfaisant** (travail honnête mais comportant des lacunes),
- **E : Passable** (le résultat satisfait aux critères minimaux).

La non attribution de l'UV est décidée avec l'une des deux mentions définies par l'échelle de notation ECTS en cas d'insuffisance :

- **FX : Insuffisant** (un effort supplémentaire aurait été nécessaire pour réussir l'UV),
- **F : Insuffisant** (un travail supplémentaire considérable aurait été nécessaire).

Le jury s'attachera à respecter les normes européennes de répartition des mentions données à titre indicatif.

La non attribution de l'UV pour absence est décidée en cas d'absence non justifiée de l'étudiant soit à l'examen final, soit à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation dont la somme des pondérations dans l'évaluation finale représente un pourcentage égal ou supérieur à 50%.

LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES INGÉNIEUR

En cas de circonstance prouvée par justificatif, ayant entraîné pour un étudiant l'incapacité de participer valablement à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation, le jury peut décider d'une mise en réserve de l'UV et subordonner son obtention soit à une épreuve ou un travail supplémentaire (évitant éventuellement à l'étudiant de suivre à nouveau tout l'enseignement de l'UV), soit à un enseignement complémentaire suivi d'un nouvel examen par le jury.

L'étudiant doit faire le nécessaire pour que la réserve de l'UV soit impérativement levée dans un délai maximum de un mois après la rentrée du semestre suivant, faute de quoi la réserve est transformée en "non attribution" définitive. La levée de réserve est notifiée par le responsable de l'UV à l'administration des études.

Le procès verbal de la réunion du jury doit mentionner pour chaque étudiant la décision prise. Les étudiants reçoivent, après chaque semestre, notification des résultats obtenus aux UV auxquelles ils étaient inscrits.

Article III-6 : Unité de Valeur par équivalence

Des crédits peuvent être attribués à des étudiants ayant acquis, hors de l'enseignement de l'UTC, des connaissances scientifiques ou des techniques et méthodes jugées suffisantes dans le domaine concerné. Ces demandes reçoivent l'avis des responsables pédagogiques concernés et sont validées par le directeur Formation et Pédagogie.

Article III-7 : jury de suivi des études

À la fin de chaque semestre, après les résultats des diverses UV, un jury de suivi des études examine le profil de formation de chaque étudiant et peut prendre l'une des décisions suivantes :

- poursuite normale des études avec, éventuellement, des recommandations pour le choix de certaines UV ou pour des périodes d'études à l'extérieur de l'UTC (autres établissements en France ou à l'étranger),
- poursuite des études avec conseils : dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant, la nature des conseils,
- poursuite avec réserves : dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant, la nature des réserves, ainsi que l'objectif à atteindre au cours du semestre suivant,
- orientation vers des études différentes : celle-ci

ne pourra être prononcée à la fin du premier semestre de présence à l'UTC qu'avec l'accord de l'étudiant,

- exclusion assortie de conseils de réorientation.

Avant que ne soit rendue définitivement l'une des trois dernières décisions, le jury convoque l'étudiant et son conseiller. Si l'étudiant ne répond pas à cette convocation, sans motif valable apprécié par le jury, celui-ci peut alors prendre l'une de ces trois décisions.

Le jury de suivi peut annuler le semestre en cas de circonstances exceptionnelles prouvées.

Les jurys de suivi des études du tronc commun et des branches sont désignés par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie, après avis des responsables des formations concernées.

Article III-8 : jury d'établissement

Tout étudiant concerné par une décision de réorientation ou d'exclusion, ou son conseiller, peut demander le réexamen de sa situation par le jury d'établissement. Sa demande doit être adressée au président de ce jury dans un délai de 15 jours suivant la décision du jury de suivi des études.

Le jury d'établissement prend l'une des décisions suivantes :

- réorientation vers une autre formation de l'établissement,
- réorientation vers un autre établissement avec lequel l'établissement a établi des liens de réciprocité,
- exclusion de l'établissement,
- poursuite des études dans la branche d'origine.

Le jury doit entendre l'étudiant et recueillir l'avis de son conseiller. Les décisions du jury d'établissement sont sans appel.

Le jury d'établissement est présidé par le directeur de l'UTC. Il est composé du directeur Formation et Pédagogie, des responsables de branches, du responsable du tronc commun et de deux enseignants chercheurs nommés par le directeur de l'UTC sur proposition du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

Il peut s'adoindre avec voix consultative toute personne qu'il jugera susceptible d'éclairer ses décisions.

LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES INGÉNIEUR

IV - Organisation du cursus

Article IV-1 : admission des étudiants issus du baccalauréat

Les étudiants admis à l'UTC après le baccalauréat suivent les enseignements de tronc commun sous l'autorité du responsable de cette formation. Ils peuvent, avec l'accord du responsable du tronc commun et dès le quatrième semestre, choisir des enseignements dans les formations de branche.

Article IV-2 : condition d'inscription en branche pour les étudiants du tronc commun

Les étudiants peuvent être inscrits en branche lorsqu'ils ont acquis :

- 102 crédits en trois ou quatre semestres,
- 120 crédits en cinq semestres ou plus, avec le profil suivant :
 - au moins 72 crédits dans les catégories "connaissances scientifiques" et "techniques et méthodes" parmi lesquels 60 crédits relèvent de la formation de tronc commun,
 - au moins 24 crédits du tableau d'UV TSH, ces crédits relevant d'au minimum deux lignes et deux colonnes de ce tableau,
 - au moins 6 crédits dans la catégorie "stages, projets, périodes de travail à l'extérieur".

L'inscription en branche avec le profil minimum précédent ne dispense pas pour autant les étudiants d'obtenir ultérieurement la totalité des crédits de tronc commun dans les catégories "connaissances scientifiques" et "techniques et méthodes" du tronc commun définie dans l'article V-4.

Un étudiant doit normalement passer en formation de branche après 4 semestres d'inscription en tronc commun. Si au terme de 5 semestres d'inscription en tronc commun, un étudiant ne remplit pas les conditions nécessaires pour passer en branche, son exclusion peut être prononcée par le directeur de l'UTC après avis du jury de suivi. Il lui est alors délivré une attestation d'études.

À titre exceptionnel, le jury peut autoriser un sixième semestre. À l'issue d'un sixième semestre, la candidature à l'entrée en branche sera examinée par le jury d'admission en branche.

Article IV-3 : choix de la branche pour les étudiants du tronc commun

Les étudiants s'inscrivent dans la branche de leur choix, choix formulé dans le cadre de l'élaboration du projet personnel. Toutefois, dans le cas où les

demandes d'inscription en branche pourraient dépasser de façon significative les effectifs prévus, l'inscription dans les différentes branches des étudiants pourra tenir compte :

- des effectifs limités dans chaque branche,
- du dossier des étudiants.

Dans ce cas, la décision d'inscription est prise par un jury inter-branche désigné par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie.

Lorsque la branche en offre la possibilité, les étudiants peuvent faire le choix de poursuivre leur cursus par la voie de l'apprentissage. L'inscription sous statut apprenti est conditionnée au fait que la section d'apprentissage n'a pas atteint son effectif maximum et à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

Article IV-4 : choix de la filière ou du parcours

Les étudiants s'inscrivent dans la filière de leur choix, choix formulé dans le cadre de l'élaboration du projet personnel. Ce choix doit être fait au plus tard au début du quatrième semestre d'inscription en branche.

Toutefois, dans le cas où les demandes d'inscription en filière pourraient dépasser de façon significative les effectifs prévus, l'inscription des étudiants dans les différentes filières pourra tenir compte :

- des effectifs limités dans chaque filière,
- du dossier des étudiants.

Dans ce cas, la décision d'inscription est prise par un jury inter-filière désigné par le directeur de l'UTC, sur proposition du directeur Formation et Pédagogie après avis du directeur de département. Pour les étudiants désirant suivre un cursus différent d'une filière existante, une dérogation pourra être accordée par le directeur de l'UTC, après avis du directeur de département concerné et du directeur Formation et Pédagogie sur présentation par l'étudiant d'un dossier indiquant le cursus et les raisons de ce choix.

Les apprentis s'inscrivent dans le parcours de leur choix à la fin du second semestre d'inscription en branche. Ce choix doit être fait en concertation avec le maître d'apprentissage en entreprise.

V - Modalités d'attribution du diplôme d'ingénieur

Article V-1 : diplôme d'ingénieur

Le diplôme d'ingénieur sanctionne les études d'ingénieur à l'UTC. Le diplôme d'ingénieur confère le grade de master.

LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES INGÉNIEUR

Article V-2 : composition du jury

Le jury délivrant le diplôme est désigné par le directeur de l'UTC, sur proposition du directeur Formation et Pédagogie après avis du directeur de département. Il comprend au moins 6 membres. Il est composé d'enseignants du département concerné, d'enseignants d'autres départements ou services de l'UTC et de personnalités extérieures.

Article V-3 : attribution du diplôme d'ingénieur

Pour l'attribution du diplôme d'ingénieur de l'UTC, le jury prend connaissance des dossiers de tous les étudiants ayant obtenu le profil minimum de formation défini à l'article V-4 pour les étudiants admis après le baccalauréat ou à l'article V-5 pour les étudiants admis en branche.

Le diplôme est attribué aux étudiants :

- ayant atteint en anglais au minimum le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe. Ce niveau est certifié par l'obtention d'un score minimal de 785 au "Listening and Reading Test" du TOEIC, ou de tout autre test externe certifiant le niveau B2, et par la validation d'une UV d'anglais de niveau 3 minimum. De plus, l'obtention d'un niveau C1 en anglais et l'obtention d'un niveau B1 dans une deuxième langue sont vivement conseillées.
- ayant obtenu la validation de 60 crédits par la réalisation d'expériences à caractère professionnel, soit sous la forme de 2 périodes de travail, soit sous la forme des différentes périodes en entreprise réalisées en alternance dans le cadre de la formation par apprentissage,
- ayant acquis 240 crédits ou plus respectant le profil minimum de formation défini dans l'article V-4 pour les étudiants entrant après le baccalauréat,
- ayant acquis 120 crédits ou plus respectant le profil minimum de formation défini dans l'article V-5 pour les étudiants admis directement en branche,
- au cours de leur formation, les étudiants doivent justifier de leur participation à au moins une activité autre que celles d'enseignement telle que : activité d'intersemestre, animation manifestation, etc.
- au cours de leur formation, les apprentis doivent effectuer une période de 12 semaines à l'étranger en contexte professionnel.

Article V-4 : profil minimum de formation requis pour les étudiants entrés en tronc commun

Pour l'attribution du diplôme d'ingénieur, sont présentés au jury les étudiants ayant acquis un nombre minimum de crédits dans chaque catégorie pour chaque groupe de formation, constituant le profil de formation suivant :

- 48 crédits dans la catégorie "connaissances scientifiques" du tronc commun,
- 24 crédits dans la catégorie "techniques et méthodes" du tronc commun,
- 6 crédits dans la catégorie "stages, projets" du tronc commun,
- 84 crédits pour l'ensemble des catégories "connaissances scientifiques" et "techniques et méthodes" de branche et de filière (ou de parcours) dont au moins 30 crédits dans chacune des deux catégories et dont au moins 60 crédits pour l'ensemble de ces catégories de branche,
- 52 crédits du tableau d'UV TSH, ces crédits devant a) relever d'au minimum deux lignes et deux colonnes de ce tableau et
b) couvrir les deux cases ("démarches & pratiques", "connaissances") d'une, au minimum, de ces trois lignes ("concevoir", "communiquer", "organiser & manager").

Article V-5 : profil minimum de formation requis pour les étudiants entrés directement en branche

Pour l'attribution du diplôme d'ingénieur, sont présentés au jury les étudiants ayant acquis un nombre minimum de crédits dans chaque catégorie, constituant le profil de formation suivant :

- 84 crédits pour l'ensemble des catégories "connaissances scientifiques" et "techniques et méthodes" de branche et de filière (ou de parcours) dont au moins 30 crédits dans chacune des deux catégories et dont au moins 60 crédits pour l'ensemble de ces catégories de branche,
- 28 crédits du tableau d'UV TSH, ces crédits relevant d'au minimum deux lignes et deux colonnes de ce tableau.

Article V-6 : choix des Unités de Valeur pour le profil minimum

Le choix des UV requises pour le profil minimum se fait dans une liste propre à chacun des groupes de formation pour les catégories "connaissances scientifiques" et "techniques et méthodes". Cette liste est arrêtée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie après avis des responsables pédagogiques concernés.

LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES INGÉNIEUR

Les UV non prises en compte dans le profil minimum peuvent être choisies dans l'ensemble des UV proposées pour les branches.

Article V-7 : équivalence

Les étudiants entrant directement en branche peuvent obtenir des crédits par équivalence selon les modalités précisées à l'article III-6.

Toutefois, ces équivalences ne pourront être prises en compte pour l'obtention du diplôme d'ingénieur que si l'étudiant a acquis des crédits lui permettant de compléter son cursus antérieur. La validation des crédits obtenus par équivalence est prononcée par le jury de suivi.

Article V-8 : études à l'étranger

Des modalités particulières d'attribution du diplôme d'ingénieur sont définies pour les étudiants de l'UTC qui effectuent une partie de leurs études dans un autre établissement avec lequel l'UTC a signé une convention.

Article V-9 : durée des études

La durée normale des études en branche est de 6 semestres. Si au terme de 8 semestres d'inscription en branche, un étudiant n'a pas obtenu le diplôme d'ingénieur, son exclusion peut être prononcée par le directeur de l'UTC après avis du jury. Il lui est alors délivrée une attestation d'études.

Dans le cadre de la formation par apprentissage, si le diplôme n'est pas obtenu à l'issue des 6 semestres de formation, et que l'entreprise ne prolonge pas le contrat d'apprentissage, l'apprenti peut faire la demande de finir son cursus sous statut étudiant.

Article V-10 : diplôme

L'UTC délivrera aux étudiants admis par le jury :

- un diplôme d'ingénieur indiquant la spécialité (branche),
- une attestation mentionnant la filière ou le parcours ainsi qu'une liste des UV obtenues et éventuellement des travaux accomplis,
- le supplément au diplôme défini par la communauté européenne.

Diplômes intermédiaires

Modalité d'attribution du Diplôme d'Études Universitaires de Technologie - DEUTEC

Le Conseil d'Administration (CA) du 14 juin 2007 a approuvé la modalité suivante d'attribution du DEUTEC, après l'avis favorable du Conseil des

Études et de la Vie Universitaire (CEVU) du 3 mai 2007, modifiée les 13 mars et 5 mai 2009 par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire, le 08 juin 2009 par le Conseil Scientifique, et approuvée les 2 avril et 18 juin 2009 par le Conseil d'Administration.

Article 1

Le Diplôme d'Études Universitaires de Technologie - DEUTEC - sanctionne les études de Tronc Commun de la formation d'ingénieur. Le DEUTEC est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC.

Article 2

Pour l'attribution du DEUTEC, sont présentés au jury les étudiants ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à 120, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur du tronc commun :

- 48 crédits au minimum dans la catégorie "connaissances scientifiques" du tronc commun,
- 24 crédits au minimum dans la catégorie "techniques et méthodes" du tronc commun,
- 6 crédits au minimum dans la catégorie "stages et projets" du tronc commun,
- 24 crédits au minimum du tableau des UV TSH, ces crédits relevant d'au minimum deux lignes et deux colonnes de ce tableau.

Modalité d'attribution du Bachelor en Sciences et Technologie

Le CA du 14 juin 2007 a approuvé la création du diplôme d'université Bachelor en Sciences et Technologie et sa modalité d'attribution suivante, après avis favorable du CEVU du 3 mai 2007, modifiée les 13 mars et 5 mai 2009 par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire, le 08 juin 2009 par le Conseil Scientifique, et approuvée les 2 avril et 18 juin 2009 par le Conseil d'Administration.

Article 1

Le Diplôme Bachelor en Sciences et Technologie de l'UTC sanctionne les études portant sur les trois premières années de la formation d'ingénieur. Le diplôme est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC.

Article 2

Pour l'attribution du Bachelor en Sciences et Technologie, sont présentés au jury les étudiants

LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES INGÉNIEUR

ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à 180, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur :

- 72 crédits au minimum dans la catégorie "connaissances scientifiques",
- 42 crédits au minimum dans la catégorie "techniques et méthodes",
- 6 crédits au minimum dans la catégorie "stages et projets",
- 40 crédits au minimum du tableau des UV TSH, ces crédits relevant d'au minimum deux lignes et deux colonnes de ce tableau.

- 60 crédits au minimum obtenus par la validation d'Unités de Valeur d'enseignement, dont :
 - 36 crédits au minimum dans les catégories "connaissances scientifiques" et "techniques et méthodes",
 - 16 crédits au minimum du tableau des UV TSH.

Modalité d'attribution du Certificat d'Études Supérieures de Technologie

Le CA du 14 juin 2007 a approuvé la création du diplôme d'université Certificat d'Études Supérieures de Technologie et sa modalité d'attribution suivante, après l'avis favorable du CEVU du 3 mai 2007, modifiée les 13 mars et 5 mai 2009 par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire, le 08 juin 2009 par le Conseil Scientifique, et approuvée les 2 avril et 18 juin 2009 par le Conseil d'Administration.

Article 1

Le Diplôme Certificat d'Études Supérieures de Technologie de l'UTC sanctionne une année validée de formation à l'UTC pour les étudiants étrangers en convention d'échanges universitaires. Le diplôme est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC.

Article 2

Pour l'attribution du Certificat d'Études Supérieures de Technologie, sont présentés au jury les étudiants étrangers en convention d'échanges universitaires ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à 60, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur :

a) Pour un semestre d'études et un semestre de stage :

- 30 crédits au minimum obtenus par la validation d'Unités de Valeur d'enseignement, dont :
 - 18 crédits au minimum dans les catégories "connaissances scientifiques" et "techniques et méthodes",
 - 8 crédits au minimum du tableau des UV TSH
 - 30 crédits dans la catégorie "stages et projets".

b/ Pour deux semestres d'études :

INGÉNIEUR UTC

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME D'INGÉNIEUR

...EN FONCTION DE LA FORMATION ANTÉRIEURE À L'ENTRÉE EN BRANCHE

Formation antérieure	Durée des études	Nombre minimum de crédits à obtenir	CS + TM	TSH	au choix
Formation initiale Bac +2	6 semestres	180	84 dont au moins 30 CS et 30 TM	28 crédits du tableau TSH (au minimum 2 lignes et 2 colonnes de ce tableau)	8
Formation initiale Bac + 4	4 semestres	180 (dont 60 par validation)	84 dont au moins 30 CS et 30 TM (dont 30 par validation)	28 crédits du tableau TSH (au minimum 2 lignes et 2 colonnes de ce tableau)	8
Formation continue Bac +2 et 3 ans d'expérience professionnelle	4 semestres ou 6 semestres à temps partiel	180 dont 60 par validation	84 dont au moins 30 CS et 30 TM (dont 30 par validation du cycle préparatoire et équivalence)	28 crédits du tableau TSH (au minimum 2 lignes et 2 colonnes de ce tableau)	8

Formation antérieure	Langue	Stage professionnel	Projet de fin d'études	Autre activité
Formation initiale Bac +2	Niveau européen B2 en anglais exigé = obtention d'un score mini de 785 au "Listening and reading test" du Toeic ou de tout autre test externe certifiant le niveau B2 et par la validation d'une UV d'anglais de niveau 3 minimum. L'obtention d'un niveau C1 en anglais et l'obtention d'un niveau B1 dans une 2 ^e langue sont conseillées.	30 1 semestre 24 semaines	30 1 semestre 24 semaines	Participation à une activité autre qu'enseignement
Formation initiale Bac + 4	Niveau européen B2 en anglais exigé = obtention d'un score mini de 785 au "Listening and reading test" du Toeic ou de tout autre test externe certifiant le niveau B2 et par la validation d'une UV d'anglais de niveau 3 minimum. L'obtention d'un niveau C1 en anglais et l'obtention d'un niveau B1 dans une 2 ^e langue sont conseillées.	30 30 crédits par validation d'un stage antérieur ou stage de 10 semaines	30 1 semestre 24 semaines	Participation à une activité autre qu'enseignement
Formation continue Bac +2 et 3 ans d'expérience professionnelle	Niveau européen B2 en anglais exigé = obtention d'un score mini de 785 au "Listening and reading test" du Toeic ou de tout autre test externe certifiant le niveau B2 et par la validation d'une UV d'anglais de niveau 3 minimum. L'obtention d'un niveau C1 en anglais et l'obtention d'un niveau B1 dans une 2 ^e langue sont conseillées.	30 crédits par validation de l'expérience professionnelle	30 1 semestre 24 semaines	Par validation

L'ENTREPRISE, STAGE ET PROJETS

Le service Étudiants, Entreprises, Emplois (3E) peut vous apporter une aide concrète pour vous mettre en relation avec les entreprises afin de vous aider dans vos démarches que ce soit au niveau du choix de carrière, de stages ou de votre projet de fin d'étude : rencontres à l'UTC avec la Direction des Ressources Humaines des entreprises, avec les chargés de recrutement par des témoignages-métiers, par des tables rondes, des entretiens avec des professionnels, des visites d'entreprises...

Le Service 3E met également à votre disposition les informations concernant les VIE (Volontariat International en Entreprises) : les offres, les contacts des diplômés qui en ont bénéficié ou qui sont en poste. Une cinquantaine d'UTCéens sont actuellement en mission dans le monde.

PENDANT LES ÉTUDES DE TRONC COMMUN

Vous devez effectuer au moins un stage court d'une durée de quatre semaines. La validation d'un stage court est obligatoire pour l'admission en branche. Ce stage peut être :

- soit, en priorité, un **stage technique (UV TN05)** effectué entre le premier et le second semestre.

Il s'agit d'un premier contact avec la vie professionnelle et le monde de l'entreprise. Vous devez occuper un poste et participer à une tâche technique dans une entreprise de plus de cinquante employés, si possible.

- soit, facultatif un **stage à l'étranger (UV TN07)** de quatre semaines (au moins) entre le troisième et le quatrième semestre.

Il peut se réaliser en milieu professionnel ou en université dans un pays dont la langue est enseignée à l'UTC (allemand, anglais, espagnol, chinois...).

Vous devez trouver vous-mêmes ces deux stages, les proposer au service des stages (3E) et obtenir les réponses positives à ces contacts avant :

- début décembre pour le départ en inter semestre pour TN05 et TN07,
- fin mai pour le départ de juillet pour TN07.

Ces stages font l'objet d'un rapport écrit et d'un exposé oral. L'attribution de l'UV prend en compte l'appréciation de l'entreprise, le rapport écrit et l'exposé oral.

PENDANT LES ÉTUDES DE BRANCHES

Au cours des 6 semestres d'études, vous devez accomplir 2 semestres en milieu professionnel, en France ou à l'étranger :

- un **stage assistant ingénieur (UV TN09)** pendant le troisième semestre,
- un **projet de fin d'études (UV TN10)** pendant le dernier semestre.

Actuellement, plus de 5000 contacts industriels de toute la France ou à l'étranger (grands groupes industriels ou PME) accueillent des étudiants UTC.

Toutefois, le service 3E ne peut s'engager à placer un étudiant en stage ou en projet dans une région ou dans une entreprise donnée.

Vous pouvez participer à la recherche personnelle de votre stage en respectant les règles définies par la coordinatrice ou le coordinateur des stages en liaison avec les responsables des départements : délais, recherches à l'étranger.

En parallèle, les stages reçus par le service 3E et validés par les responsables pédagogiques des stages vous sont proposés sur le portail étudiant (ent.utc.fr).

INGÉNIEUR UTC

L'ENTREPRISE, STAGE ET PROJETS

Chaque stage fait l'objet d'une convention de stage (cf la loi pour l'égalité des chances n° 2006-396 du 31 mars 2006 modifiée et ses décrets d'application, le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L242-4-1 et L412-8, la charte des stages du 26 avril 2006).

Des stages hors cursus et de césure sont également possibles sous conditions, toutefois ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les ECTS.

ÉQUIVALENCES DE STAGE

Tronc commun

Si vous avez effectué un stage ouvrier pendant votre 1^{ère} année d'études, vous pourrez obtenir une équivalence de stage. Vous devez présenter des documents justificatifs, avec un rapport et les notes et commentaires de la soutenance de stage.

Branches

Si vous avez travaillé au moins un an comme technicien supérieur, dans un domaine correspondant à la formation que vous suivez à l'UTC, vous pouvez obtenir une équivalence de stage. D'autres cas peuvent se présenter en fonction de votre cursus antérieur.

La demande d'équivalence doit être négociée en relation étroite entre les responsables pédagogiques des départements et du service 3E.

Elle est accompagnée d'un curriculum vitae, d'une description précise du poste occupé ainsi que d'une attestation de l'employeur ou tout autre document jugé nécessaire. Si la demande est recevable, vous remettrez un rapport et présenterez une soutenance de stage à une date convenue entre les responsables du département et le service 3E. Le projet de fin d'études ne peut être obtenu par équivalence.



JURY DE STAGE

La validation des stages et projets de fin d'études est réalisée par un jury composé des responsables pédagogiques de branche et éventuellement des industriels.

Ce jury prend en compte les appréciations des entreprises, le rapport écrit et l'exposé oral, la qualité du support utilisé pour la soutenance (poster ou power point) et prendra l'avis des coordinatrices et coordinateurs sur votre comportement lors de cette période globale.

INGÉNIEUR UTC

L'INTERNATIONAL

INFORMATIONS PRATIQUES

La Direction aux Relations Internationales (DRI) gère l'ensemble des programmes académiques d'échanges avec les universités étrangères.

Elle organise l'accueil et les départs des étudiants dans le cadre de ces programmes.

Des réunions d'information sont organisées au début de chaque semestre, sur les différentes possibilités de séjour à l'étranger.

Si un contact étroit avec le milieu industriel est indispensable, il est non moins important qu'une université formant des ingénieurs soit ouverte vers l'étranger.

L'UTC a mis en place de nombreux accords internationaux vous permettant d'effectuer une partie de vos études à l'étranger.

Formalités pour les étudiants accueillis dans le cadre d'un programme d'échanges

Si vous participez à un programme d'échanges entre l'UTC et une institution étrangère vous serez accueillis une semaine avant le début du semestre pour une session d'information et d'orientation. Pendant cette semaine, vous effectuerez toutes les démarches administratives nécessaires à votre inscription ainsi qu'à l'obtention de votre carte de séjour.

Formalités pour les départs à l'étranger

Les séjours à l'étranger doivent être préparés. Les critères linguistiques et scientifiques sont déterminants pour obtenir l'accord de l'UTC. Il est très important d'acquérir un bon niveau de langue au cours du tronc commun ou des études de branche. La préparation du

TOEFL dès le 2e semestre de branche, est vivement recommandée (Test of English as a Foreign Language).

À noter pour l'organisation d'un départ à l'étranger : la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) exige 3 semestres obligatoires de présence à l'UTC.

Différentes possibilités sont offertes :

1/ Semestres d'études

Les semestres d'études (1 ou 2 semestres) peuvent être effectués au cours du 4e semestre de tronc commun ainsi qu'au cours des 6 semestres de branche.

L'étudiant choisit son programme de cours en accord avec son responsable de branche et de filière.

Les enseignements suivis dans les institutions sont validés sous forme d'équivalences ECTS, au retour du séjour.

Les étudiants intéressés sont invités à poser leur candidature le semestre précédent leur départ. Certaines destinations (Canada, USA, Singapour, Suède [Master Chalmers]) se préparent 1 an à l'avance.

2/ Stages en milieu universitaire

Des stages en laboratoire universitaire sont proposés régulièrement par les institutions avec lesquelles l'UTC est en relation.

3/ Doubles diplômes

Pour obtenir un double diplôme, les étudiants de l'UTC doivent suivre 2 semestres de cours dans l'institution partenaire et faire leur stage ou leur projet dans le pays de l'université concernée.

INGÉNIEUR UTC

L'INTERNATIONAL

L'UTC propose 14 double diplômes :

- **En Allemagne**

Technische Universität Braunschweig (TUBS/UTC)

Branches concernées : GB-GP-GM-GSM-GSU
Durée 18 mois.

Niveau d'allemand requis (LA 03).

Les étudiants sélectionnés pour le double diplôme reçoivent une aide financière de l'Université Franco-Allemande (UFA). Des séminaires interculturels font également partie du programme (en février à Braunschweig, en juin à Compiègne).

- **Au Brésil**

Universidade Technologica Fédéral do Paraná
Branches concernées : GM-GSM

Durée : 18 mois.

Universidade Federal do Paraná

Branches concernées : GP-GM -GSM

Universidade Federal de Itajuba (UNIFEI)

Branches concernées : GM-GSM-GP

Durée : 18 mois

Universidade de São Paulo (USP)

Branches concernées : toutes sauf GB

Niveau de portugais requis : LA 42

Certains étudiants sélectionnés peuvent recevoir une aide financière dans le cadre du programme de coopération Franco-Brésilien - BRAFITEC

- **En Espagne**

Universidad de Zaragoza (ZAR/UTC)

Branches concernées : GB-GP-GI-GM-GSM

Durée 18 mois.

Niveau d'espagnol requis : LA 23

- **En Italie**

Politecnico di Torino

Branches concernées : GB-GM-GSM-GP-GI-GSU

Durée 18 mois (Départs en GX05)

Niveau d'italien requis : LA 53

- **Au Liban**

Université Libanaise

Double diplômes en formation master

Branches concernées : GI - GM

- **En Grande Bretagne**

Cranfield University

Branches concernées : GB-GP-GI-GM-GSM
Durée 12 mois (en parallèle avec la dernière année d'études GX 05 - GX 06). Le mémoire compte pour le master et le PFE.
Niveau d'anglais requis : LA 13 ou LB 13 , TOEIC ou TOEFL.

- **Aux USA**

Georgia Tech-Atlanta

Branches concernées : GM-GSM-GI
Durée :18 mois, TOEFL et GRE exigés.

- **En Chine**

Xi'an Jiaotong University

Northwestern Polytechnical University

- **En Suède**

Linkoping University

Branche concernée : GI.TOEFL exigé.

- **Au Canada**

École de Technologie Supérieure (ETS)

4/ Le Master of Science

Vous avez la possibilité de poser votre candidature pour un Master of Science en dernière année de branche.

Le programme d'un master comporte des cours dans la spécialisation choisie et un travail de recherche conduisant à la thèse.

Cours et recherche sont validés en parallèle pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Pour envisager un master, il faut que les résultats obtenus aux deux premiers semestres de branche soient très bons, y compris en anglais.

Les tests TOEFL (Test of English as a Foreign Language) et GRE (Graduate Record Examination) sont obligatoires et le niveau demandé élevé.

- pour les États-Unis : TOEFL et GRE exigés,
- pour la Suède : TOEFL exigé.

Les candidatures doivent être déposées en début de GX03.

INGÉNIEUR UTC

L'INTERNATIONAL • LISTES DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES

Consulter la liste actualisée sur le site : www.utc.fr/outgoing

CONTINENT	PAYS	UNIVERSITÉ	BRANCHES CONCERNÉES
Europe	Allemagne	Institute of Technology Karlsruhe	TC-GSU
		Technische Universität Berlin	GB-GI-GM-GSM-GSU-GP
		Technische Universität Braunschweig	TC-GB-GP-GM-GSM-GSU
		Technische Universität Chemnitz	TC-GI
		Technische Universität Dresden	GB-GIGM-GSM-GP
		Technical University of Hamburg-Harburg	TC-GP-GM-GSM
		Technische Universität Münich	GP
		Universität Dortmund	GSU-GI
		Technische Universität Ilmenau	GI
		Hochschule Esslingen- University of Applied Sciences	TC
Autriche		Hochschule Furtwangen	TC
		Fachhochschule Jena	TC GM GI GSM
Belgique		Gottfried Wilhelm Leibniz Universität Hannover	GB
		Technische Universität Graz	GB-GI-GM-GSM-GSU-GP
		Technische Universität Wien	GM-GSM
Bulgarie		Katholieke Universiteit Leuven	GM-GSM-GSU
		Université de Liège	GM-GSU-GSM
		Universiteit Gent	GI
Danemark		University of Food Technologies	GB
		Université Technique de Sofia	GI-GP
		Aalborg Universitet (TOEFL obligatoire)	GM-GSM-GSU
Espagne		Denmark Technical University Lingby	GSM-GM
		Odense University College of Engineering	TC-GP
		Escuela Politecnica de Catalunya Barcelona	GM-GSM-GI
		Universidad Autonoma de Barcelona	GB-GP
		Universidad de Granada	GP-GB-GI-GM-GSM
		Universidad de Murcia	GI-GB
		Universidad de Navarra	GM-GSM
		Universidad de Oviedo	TC-GP
		Universidad de Santiago de Compostela	TC-GI
		Universidad de Valladolid	TC-GM-GSM
Finlande		Universidad Politecnica de Madrid	TC-GI-GSU
		Universidad Politecnica de Valencia	GB-GI-GM- GP-GSM
		Universidad Lleida	GB
		Universidad Rovira I Virgili à Tarragone	TC-GP
		Universidad Sek (Ségovie)	GSU
		Universidad Pontificia Camillas	GM
		Universidad Del País Vasco	GM-GSM
		universidad de Zaragoza	GM-GSM-GB-GI-GP
		Aalto University of Technology	GM-GSM
		Lappeenranta University of Technology	GB-GI-GM-GSM (filière MPI)-GP
Grèce		Oulu University	GM-GSM-GI
		Tampere University of Technology	GB-GIGM-GSM-GP
Hongrie		University of Joensuu	GP-GB
		National Technical University of Athens	GM-GSM
Italie		Agricultural University of Athens	GB
		Université Technique de Budapest	GI-GM-GSM
Italie		Politecnico di Milano	GB-GI-GM-GSM-GP
		Politecnico di Torino	GB-GI-GM-GP-GSM-GSU

INGÉNIEUR UTC

L'INTERNATIONAL • LISTES DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES

Consulter la liste actualisée sur le site : www.utc.fr/outgoing

CONTINENT	PAYS	UNIVERSITÉ	BRANCHES CONCERNÉES
Europe (suite)	Italie (suite)	Universita Degli Studi di Bologna Universita Degli Studi di Milano Universita di Cagliari Universita di Calabria Universita di Sienna Universita degli Studi di Verona Universita di Modena	GM-GSM-GI-GSU GB TC-GM-GSM GP GM-GSM GB GSM
	Lettonie	Riga Institute of Technology	GSU-GM-GSM
	Malte	Università Tà Malta	GM-GSM
	Norvège	Université de Trondheim	GB-GM-GSM
	Pays-Bas	Hogeschool Gröningen Technische Universität Delft (TOEFL obligatoire) TU Eindhoven University of Twente (TOEFL obligatoire)	GM-GSM-GB GM GM (filière IDI) GI-GB-GP-GM-GSM
	Pologne	Akademia Gorniczo - Hutnicza Lodz University Politechnika Krakowska Poznan University of Technology Politechnika Wroclawska Politechnika Śląska Warsaw University Silesian University of Technology	GM GM-GSM-GB-GI GP-GM-GSM-GSU GM GM-GSM GM-GI GB
	Portugal	Universidade de Aveiro Universidade Técnica de Lisboa Universidade de Porto Universidade de Coimbra Universidade do Minho Universidade da Beira interior	GM-GSM-GM-GSM-GP-TC TC-GB-GM-GSM-GP TC-GM-GSM GB GB-GM-GSM GM-GSM-GI
	République Tchèque	Brno University of Technology Czech Technical University in Prague Institute of Chemical Technology Prague	GM-GSM GM-GSM GP
	Roumanie	Politehnica University of Bucharest Transilvania University of Brasov Universitat Valahia Targoviste	GM-GSM GM-GSM GM-GSM
	Royaume-Uni	Cranfield University Loughborough University University College London University of Glasgow	GB-GP-GI-GM-GSM* GP-GM-GSM-GB GB-GP (1 ^{re} année) GM-GSM
	Russie	Southern Federal University	GB-GI-GP-GM-GSM-GSU
	Slovaquie	University of Žilina Technical University of Košice	GI-TC GI-TC
	Suède	University of Technology Högskolan Dalarna Linköping Institute of Technology Luleå University	GM-GSM-GB-GP-GI-GSU TC-GI GB-GI-GM-GSM GM-GSM-GSU

INGÉNIEUR UTC

L'INTERNATIONAL • LISTES DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES

Consulter la liste actualisée sur le site : www.utc.fr/outgoing

CONTINENT	PAYS	UNIVERSITÉ	BRANCHES CONCERNÉES
	Suisse	École Polytechnique Fédérale de Lausanne	GSU-GM-GI
	Turquie	Kadir Has University Istanbul University Middle East Technical University	GI GI GSU
Afrique et Moyen-Orient	Liban	Université Libanaise de Beyrouth	GI
	Maroc	École Nationale de l'Industrie Minérale de Rabat École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique École Nationale des Sciences Appliquées-Tanger	GM-GSM GI-GM-GSM
Amérique du Nord	Canada	École Polytechnique de Montréal	GB-GI-GM-GSM-GSU-GP
		École de Technologie Supérieure de Montréal	GI-GM-GSM-GSU-GB-GP
		Mac Master University	GM-GSM
		Université Laval Québec	GB-GP-GM-GSM-GI
		Université de Montréal (École de design)	GM (filière IDI)
		Université de Sherbrooke	GB-GI-GM-GSM-GP-GSU
		University of Ottawa (TOEFL obligatoire)	GB
		University of Waterloo	GB-GI-GP-GM-GSM-GSU
		Université du Québec à Montréal	GB
		Université du Québec à Rimouski	GM
		Université du Québec à Chicoutimi	GM-GSM-GI
		Georgia Institute of Technology	GI-GM-GSM
		Rhode Island University	GI-GM-GSM-GSU
		University of Cincinnati	GM-GSM-GB
		University of Connecticut	GB
		University of Illinois	GB-GP-GI-GM-GSM
Amérique Latine	Argentine	Universidad Favaloro	GB
		Universidad Nacional del Sur	GP-GSU
		Universidad del Salvador	GI
		Universidad Tecnologica Nacional	GM-GSM-GP
		Universidad Nacional del Comahue	GP
	Brésil	Inatel-Instituto Nacional de Telecomunicacoes	GI
		Puc Parana	GB-GP-GI-GM-GSM
		Puc Rio	GI-GM-GSM
		Universidade Estadual de Campinas	GM-GSM-GI
		Universidade Federal de Itajuba	TC-GM-GSM-GI-GP
		Universidade do Pernambuco	GM-GSM
		Universidade Federal do Pernambuco	GB-GM-GSM
		Universidade Federal de Rio de Janeiro	GM-GSM-GSU
		Universidade Federal de Santa Catarina	GM-GSM
		Universidade Federal da Paraiba	GI-GM-GSM
	Chili	Universidade Federal do Paraná	GM-GSM
		Universidade de São Paulo	GM-GSM-GP-GI-GSU
		Universidade Tecnológica Federal do Paraná	GSM-GM-GB-GSU
		Universidade Federal do Campina Grande	GI-GM-GSM
		Universidade Federal Juiz de Fora	GSU-GM-GSM
		Universidad Arturo Prat	GI-GM-GSM

INGÉNIEUR UTC

L'INTERNATIONAL • LISTES DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES

Consulter la liste actualisée sur le site : www.utc.fr/outgoing

CONTINENT	PAYS	UNIVERSITÉ	BRANCHES CONCERNÉES
Amérique Latine (suite)	Chili (suite)	Universidad de Valparaiso Universidad Tecnica Federico Santa Maria Universidad de Santiago de Chile Pontifica Universidad Catolica de Valparaiso	GB GB-GM-GSM GB GB-GI-GM-GP-GSM-GSU
	Colombie	Universidad EAFIT Escuela Colombiana de Ingenieria Universidad de Los Andes -Bogota	GM-GSM GI-GM-GSM GI GM GSM
	Equateur	Escuela Politecnica Nacional de Quito	GB
	Mexique	Instituto Politecnico Nacional Mexico TEC Monterrey : différents campus Universidad Anahuac Universidad Autonoma Metropolitana Universidad Politecnica de Aguascalientes Universidad Autonoma de Aguascalientes Instituto Tecnologico de Zacateca Universidad de Guanajuato	GB-GM-GSM-GI-GP GB-GI-GM-GP-GSM-GSU GM-GSM-GI GB GM-GSM GM-GSM-GB-GSU GI GB-GI-GM-GP-GSM-GSU-TC
	Vénézuela	Universidad Simon Bolivar	GM-GSM-GSU-GP
Asie et Océanie	Australie	Swinburne University of Technology	GM-GSM-GB
	Chine	The Hong Kong Polytechnic University UTSEUS : Shanghai Northwestern Polytechnic University Xi'an Jiao Tong University	GM-GSM-GSU GM-GSM-GI GM GM-GSM
	Corée	Korean Advanced Institute of Science and Technology Pohang University of Science and Technology	GB-GI-GM-GSM GI-GM
	Inde	Vellore Institute of Technology	GM-GSM-GB
	Japon	Chiba Institute of Technology Tohoku University Wakayama University (stages en laboratoire) Kagawa University	GI-GM-GSM GB GM-GSM GSM
	Singapour	Nanyang Technological University National University of Singapour	GI-GM-GSM-GB GI
	Taiwan	National Chio Tung University	GI
	Vietnam	Université de Danang	GI

CAMPUS À L'ÉTRANGER

L'UTSeuS : 1^{ère} école d'ingénieur française à Shanghai [Chine]

L'UTSeuS, imaginée en 2005 par le réseau des Universités de Technologie (UT), est aujourd'hui la première école d'ingénieur française à Shanghai avec plus de 1200 étudiants chinois et plus de 100 étudiants français et internationaux par an, ce qui représente le plus important partenariat francochinois en matière d'éducation supérieure. Chaque automne, plus d'une centaine d'étudiants des trois UT partent en Chine

dans le cadre de leur cursus d'ingénieur et de leur Projet de Fin d'Etudes (PFE). Localisée à Shanghai, qui est une zone économiquement parlant très importante puisque 400 des 600 plus grosses entreprises du monde y sont implantées, l'UTSeuS offre aujourd'hui aux entreprises françaises et chinoises un recrutement de choix d'**ingénieurs formés à la double culture chinoise et française**. Ces entreprises, tant françaises que chinoises, sont en effet de plus en plus à la recherche de ces profils d'ingénieurs pour développer leurs coopérations du fait notamment de la globalisation des échanges.

LA FORMATION DE MASTER

MASTER UTC

ORGANISATION DES ÉTUDES DE MASTER

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DU MASTER

DIRECTION FORMATION PÉDAGOGIE (DFP)

ZOHLA CHERFI

ASSISTANTES : BÉATRICE LEGENT-RAMONELL – CHRISTINE DUMONT

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

DU MASTER SCIENCE ET TECHNOLOGIE

PIERRE MORIZET-MAHOUDEAU

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

ET SECRÉTARIAT

Françoise MÉRESSE

CÉLINE LEDENT

MENTIONS

MENTION

INNOVATION ET COMPLEXITÉ

CHARLES LENAY

Design Centré Utilisateur
ANNE GUÉNAND

Stratégie pour l'innovation
en situation complexe
PASCAL JOLLIVET

MENTION

SYSTÈMES COMPLEXES EN INTERACTIONS

PHILIPPE BONNIFAIT

Biomécanique
et Bioingénierie
KARIM EL KIRAT

Systèmes mécatroniques
et mécanique avancée
CHRISTINE PRELLE

Technologie de
l'information pour les
systèmes autonomes en
coopération
PHILIPPE BONNIFAIT

MENTION

TRANSFORMATION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES

DANIEL THOMAS & DENIS POTEL

Analyse, contrôle, qualité -
traitement et qualité de l'eau
ERIC GRAND (UPJV)

Biotechnologie
SANDRINE MORANDAT

Enseignement en science
physique - option chimie
IMANE STASIK (UPJV)

Génie des produits formulés
ISABELLE PERZON

Procédés et technologie
de valorisation des
ressources renouvelables
EUGÈNE VOROBIEV

Transformation chimique
des ressources naturelles
CATHERINE LIÈVRE (UPJV)

MENTION

INGÉNIERIE DES SERVICES ET DES SYSTÈMES

DOMINIQUE LENNE

Ingénierie des systèmes
d'information
DOMINIQUE LENNE

Qualité et performance
dans les organisations
GILBERT FARGES

Technologies et territoires
de santé
ISABELLE CLAUDE

TECHNOLOGIE ET SCIENCE DE L'HOMME

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT : FRANÇOIS SEBBAH

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : FRÉDÉRIC HUET

SECRÉTARIAT : CHRISTINE DEVAUX

ORGANISATION DES ÉTUDES DE MASTER

4 MENTIONS ET 14 SPÉCIALITÉS SONT PROPOSÉES EN MASTER À L'UTC

Innovation et Complexité (IC)

- Design centré utilisateur (UxD)
- Stratégie pour l'innovation en situation complexe (SIC)

Systèmes Complexes en interaction (SCI)

- Biomécanique et bioingénierie (BMI)
- Systèmes mécatroniques et mécanique avancée (SMA)
- Technologies de l'information pour les systèmes autonomes (TIS)

Transformation et valorisation des ressources naturelles (TVRN)

- Analyse, contrôle, qualité - traitement et qualité de l'eau (ACQ-TQE)
- Biotechnologie (BIOTECH)
- Enseignement en science physique – option chimie (ESPOC)
- Génie des produits formulés (GPF)
- Procédés et technologies de valorisation des ressources renouvelables (PTV2R)
- Transformation chimique des ressources naturelles (TCRN)

Ingénierie des services et des systèmes (ISS)

- Ingénierie des systèmes d'information
- Qualité et performance dans les organisations (QPO)
- Technologies et territoires de santé (TTs)

En première année, vous suivez les enseignements communs et quelques enseignements de pré-spécialisation d'une mention puis vous choisissez les enseignements plus spécifiques de l'une de ses spécialités en deuxième année.

Les deux années d'enseignement sont



divisées en quatre semestres de dix sept semaines chacun.

Au cours de chaque semestre, vous avez le choix entre plusieurs unités de valeurs et unités d'enseignement correspondant à votre niveau et votre profil d'études. Le nombre total de crédits ECTS correspondant aux enseignements auxquels vous vous êtes inscrits ne doit pas dépasser 36 crédits par semestre. Ceux-ci sont regroupés en catégories :

- Connaissances scientifiques (CS)
- Techniques et méthodes (TM)
- Technologie et science de l'homme (TSH)
- Projets et périodes de travail en laboratoire et à l'extérieur.

Pour obtenir votre diplôme vous devez avoir acquis un nombre minimum de crédits dans chacune de ces catégories selon un profil défini pour chaque mention et spécialité du master.

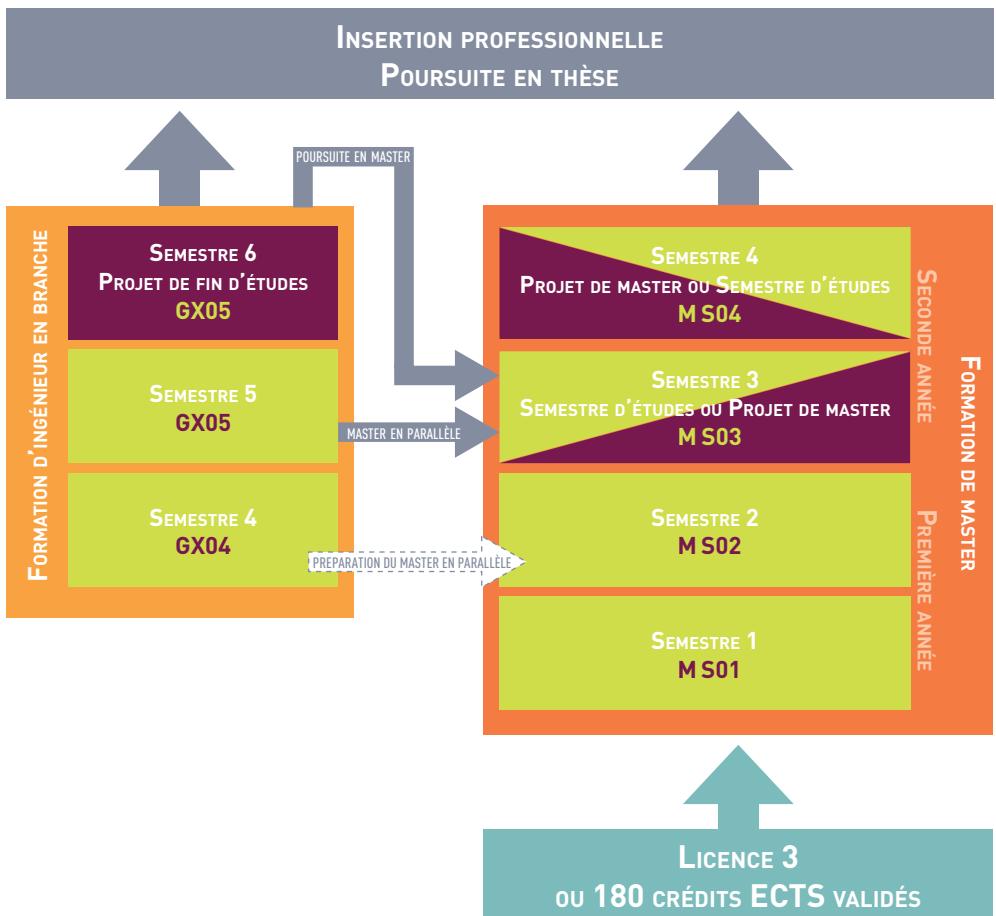
Le cursus des études est sanctionné par le **Diplôme National de Master**

ORGANISATION DES ÉTUDES DE MASTER

SCHÉMA DES ÉTUDES DE MASTER

Responsable administrative : Françoise MERESSE

Secrétariat : Céline LEDENT



ORGANISATION DES ÉTUDES DE MASTER

LA PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER

Durant la première année du master, les enseignements vous permettront

- un renforcement dans vos disciplines d'origine,
- une introduction aux nouvelles disciplines de votre future spécialité,
- une ouverture à des disciplines complémentaires de votre formation,
- une formation à au moins une langue vivante étrangère.

Validation de la première année et passage en seconde année de master

Pour pouvoir poursuivre vos études en seconde année de master, vous devez valider au moins 60 crédits dans les enseignements proposés en première année et qui doivent se répartir dans les catégories selon le profil défini pour chaque mention.

L'admission en seconde année débouchant sur le diplôme national de master n'est pas automatique. Elle est prononcée par un jury d'admission après examen de votre dossier.

LA SECONDE ANNÉE DE MASTER

La spécialité d'une mention du master vous permet

- d'approfondir votre formation dans les disciplines communes de la mention,
- d'acquérir un niveau d'expertise élevé dans un domaine applicatif spécifique,
- de vous préparer votre insertion professionnelle dans l'industrie, la recherche ou la poursuite en thèse.

Le premier semestre de la seconde année du master est un semestre d'études et le second est l'occasion d'un stage en laboratoire de recherche ou en entreprise, donnant lieu à la rédaction d'un mémoire et d'une soutenance orale. Pour la mention Innovation et Complexité le stage a lieu au premier semestre, permettant un retour sur expérience au cours du second semestre d'études.

Validation de la seconde année de master

Pour la validation de formation en deuxième année de master vous devez valider au moins 30 crédits dans les enseignements proposés dans la spécialité de la mention de votre choix et qui doivent se répartir dans les catégories selon le profil défini pour chaque spécialité. Vous devez également valider les 30 crédits correspondant au stage de longue durée.

DIPLÔME DE MASTER PAR LA FORMATION CONTINUE

L'UTC est habilitée à délivrer le diplôme national de master au titre de la formation continue. Cette formation est ouverte aux personnes ayant un niveau Bac +3, d'un diplôme équivalent + 3 voire 5 ans d'expérience selon la mention reconnus par le jury d'admission. L'organisation des enseignements en unités permet d'ajuster et d'individualiser les parcours de la formation en fonction des objectifs professionnels des candidats et de leurs acquis comme par exemple d'intégrer directement le master en M2.

DIPLÔME DE MASTER PAR LA VAE

La VAE concerne les personnes ayant une expérience de 3 ans minimum en tant que cadre technique ou assimilé, en rapport direct avec le diplôme de master envisagé. La validation est prononcée par un jury au vu d'un rapport d'activité et d'un entretien.

Le candidat doit prouver qu'il a les mêmes connaissances et aptitudes qu'un étudiant qui a suivi un parcours complet. Le jury de VAE se prononce sur l'étendue de la validation accordée, et le cas échéant, la nature des connaissances et des aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Pour obtenir plus d'informations sur la VAE à l'UTC, consultez : www.vae-ut.net

PRÉSENTATION DES MENTIONS ET SPECIALITÉS

MENTION INNOVATION ET COMPLEXITÉ (IC)

La mention IC propose aux étudiants de comprendre et pratiquer l'innovation à travers le prisme de la complexité notamment sous l'angle des dispositifs sociotechniques. La valeur stratégique de l'innovation est abordée sous l'angle du design d'environnements interactifs (spécialité UxD) ou dans le cadre dynamique des interactions dans les systèmes socio-techniques et économiques complexes (spécialité SIC).

Contact : charles.lenay@utc.fr

Les spécialités de la mention IC sont :

- Design centré utilisateur (UxD)
Contact : anne.guenand@utc.fr
 - Stratégie pour l'innovation en situation complexe (SIC)
Contact : pascal.jollivet@utc.fr
-

MENTION SYSTÈMES COMPLEXES EN INTERACTION (MSCI)

La mention MSCI est intégrée au volet formation du Laboratoire d'Excellence (Labex) " Maîtrise de Système de Systèmes Technologiques " (MS2T), qui regroupe trois unités de recherche de l'UTC associées au CNRS (BMBI, Heudiasyc et Roberval).

Les objectifs de la mention MSCI sont de donner aux futurs cadres de solides connaissances scientifiques et technologiques pour étudier (caractériser, comprendre), simuler et concevoir des SCI innovants par une approche multidisciplinaire systémique. La notion de Système de systèmes (SdS) fait référence à l'interconnexion de systèmes technologiques autonomes dont les composants sont eux-

mêmes des systèmes qui collaborent ou interagissent en vue de la réalisation de certaines tâches.

Le master MSCI a pour objectif de former des experts des domaines des spécialités affichées, possédant un fort socle technique et méthodologique pour exercer des activités d'ingénieurs d'étude ou de recherche dans des PME, des grandes entreprises, des entreprises publiques ou des établissements de recherche dès la fin de leur master.

Naturellement, il prépare également à une poursuite en thèse de doctorat.

Contact : philippe.bonnifait@utc.fr

Les spécialités de la mention MSCI sont :

- Biomécanique et bioingénierie (BMI)
Contact : karim.el-kirat-chatel@utc.fr
 - Systèmes mécatroniques et mécanique avancée (SMA)
Contact : christine.prelle@utc.fr
 - Technologies de l'information pour les systèmes autonomes en coopération(TIS)
Contact : philippe.bonnifait@utc.fr
-

MENTION TRANSFORMATION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES (TVRN)

La mention TVRN est commune avec l'université Picardie Jules Verne (UPJV) et représente une offre de formation, incluant les agroressources, les ressources inorganiques, et les ressources énergétiques. Elle se structure sur une mutualisation pertinente des expertises propres à chaque laboratoire de recherche d'adossement en Région Picardie ayant pour objectif de fédérer des compétences complémentaires

ORGANISATION DES ÉTUDES DE MASTER

afin de répondre au besoin en innovation dans le domaine de l'énergie et des procédés éco-compatibles de transformation de la biomasse vers des produits à plus ou moins haute valeur ajoutée.

La mention est labellisée par le pôle IAR car reconnue d'intérêt pour la formation de diplômes de niveau cadre dans le domaine de la transformation (génie des procédés, biotechnologie, chimie) et de l'analyse. Elle bénéficie à ce titre d'une inscription dans un annuaire du pôle de compétitivité mondial destiné aux entreprises relevant de la chimie verte ou des biotechnologies blanches.

Par ailleurs, la mention TVRN est intégrée dans le volet formation du projet PIVERT (Bioraffinerie de la biomasse) porté par le pôle IAR et financé au titre du grand emprunt.

Contacts : daniel.thomas@utc.fr
[ou denis.postel@u-picardie.fr](mailto:denis.postel@u-picardie.fr)

Les spécialités de la mention TVRN sont :

- Analyse, contrôle, qualité – Traitement de l'eau (ACQ-TQE)
Contact : eric.grand@u-picardie.fr
- Biotechnologie (BIOTECH)
Contact : sandrine.morandat@utc.fr
- Enseignement en sciences physiques – option chimie (ESPOC)
Contact : imane.stasik@u-picardie.fr
- Génie des produits formulés (GPF)
Contact : isabelle.pezron@utc.fr
- Procédés et technologies de valorisation des ressources renouvelables (PTV2R)
Contact : eugene.vorobiev@utc.fr
- Transformation chimique des ressources naturelles (TCRN)
Contact : catherine.lievre@u-picardie.fr

MENTION INGÉNIERIE DES SERVICES ET DES SYSTÈMES (ISS)

La mention "Ingénierie des services et systèmes" a pour but d'assurer la formation de cadres de niveau bac+5 capables d'appréhender les problématiques liées au déploiement et à l'exploitation stratégiques des services et des systèmes technologiques au sein des entreprises et des organisations.

La formation est plus particulièrement orientée sur le management de la qualité et de la performance, le management des systèmes d'information et le management des technologies des territoires de santé.

Contact : dominique.lenne@utc.fr

Les spécialités de la mention ISS sont :

- Ingénierie des systèmes d'information (ISI)
Contact : dominique.lenne@utc.fr
 - Qualité, performance dans les organisations (QPO)
Contact : gilbert.farges@utc.fr
 - Technologies et territoires de santé (TTS)
Contact : isabelle.claude@utc.fr
-

TECHNOLOGIE ET SCIENCES DE L'HOMME

Le département TSH de l'UTC propose des enseignements relevant des sciences de l'Homme, qui conduisent au cœur des situations quotidiennes que vous allez rencontrer dans votre vie professionnelle. Les projets pédagogiques des mentions et spécialité consacrent tous une part plus ou moins importante aux enseignements TSH dans leur formation. Ces enseignements portent toujours au moins sur l'apprentissage d'une langue vivante tant que le niveau requis pour être diplômé n'est pas atteint. D'autres enseignements sont proposés pour apprendre à connaître le monde l'entreprise, des organisations et du management, à communiquer non seulement en langue étrangère mais aussi dans différentes situations professionnelles et enfin, à concevoir par la maîtrise des connaissances relatives à la manière dont la technique affecte les activités humaines. Ces enseignements sont plus largement développés et approfondis dans les mentions et spécialités qui sont centrées sur les sciences humaines.



Enseignement des langues

L'enseignement des langues vise non seulement à améliorer les compétences linguistiques des étudiants, mais aussi à les sensibiliser aux questions et problématiques liées à la communication et à la culture.

Les langues essentiellement enseignées en master sont l'anglais et le français langue étrangère (d'autres langues sont enseignées à l'UTC mais ces cours ne seront accessibles qu'aux étudiants ayant validé le niveau requis dans les deux langues principales).

Le diplôme de master UTC est attribué aux étudiants dont la langue d'origine est le français ayant atteint en anglais le niveau B1 du Cadre européen commun de référence

pour les langues du Conseil de l'Europe ou ayant atteint le niveau B1 en français langue étrangère pour les autres. Ce niveau est validé par l'obtention d'une UV de niveau 2 de la langue choisie.

Vous pouvez éventuellement compléter ce niveau en anglais par l'obtention d'un score minimal de 550 au "Listening and Reading Test" du TOEIC, ou de tout autre test certifiant le niveau B1.

À noter : l'obtention d'un niveau B2 en anglais ou en français langue étrangère et d'un niveau B1 dans une deuxième langue est vivement conseillée.

SUIVI PÉDAGOGIQUE

VOTRE CONSEILLER

À votre arrivée à l'UTC, vous serez mis en relation avec un conseiller, membre du personnel de l'UTC. Son rôle est d'être un intermédiaire qui facilite les démarches et les contacts avec l'établissement et vous aide dans vos choix.

Vous établirez une communication suivie avec votre conseiller, vous le rencontrerez au début de chaque semestre pour l'informer de vos choix d'enseignements et plus souvent si vous en ressentez le besoin.



LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'évaluation à l'UTC est le contrôle continu. Il peut prendre des formes variées, à l'initiative de chaque responsable d'UV :

- examen(s) intermédiaire(s),
- exposé(s),
- rapport(s),
- travaux pratiques,
- réalisation,
- projet(s),
- et généralement, un examen final.

Le résultat de votre travail effectué pour chaque UV est évalué en fin de semestre.

2/ lorsqu'il estime que les résultats obtenus sont insuffisants, au cours d'une seconde réunion, il vous reçoit avec votre conseiller pour trouver des explications et envisager des solutions.

LE JURY DE SUIVI DES ÉTUDES

L'ensemble de vos résultats est soumis au jury de suivi des études. C'est un jury d'enseignants qui se réunit pour évaluer vos performances au cours du dernier semestre et des semestres précédents.

Ce jury fonctionne en deux temps :

1/ au cours d'une première réunion, il évalue la progression du profil de formation, formule un avis et éventuellement, des recommandations.

Vous devez vous informer d'une convocation éventuelle devant le jury de suivi à laquelle vous êtes tenu de répondre. Ce jury de suivi, lorsqu'il constate que votre progression sur plusieurs semestres n'a pas été suffisante, se prononce sur une procédure de réorientation vers d'autres études.

Les dates des jurys de suivi sont fixées avant la fin du semestre et communiquées par voie d'affichage.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU MASTER

Le règlement des études du master constitue le cadre général de l'organisation de la formation en master à l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et se trouve être, de ce fait, un document de référence essentiel.

Le règlement des études du master a été visé le 24 mai 2012 par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU), le 21 juin 2012 par le Conseil Scientifique (CS) et approuvé le 24 juin 2012 par le Conseil d'Administration (CA).

Préambule

Le règlement des études ci-dessous s'applique à l'ensemble des mentions et spécialités du master de l'UTC, à l'exception des dispositions spécifiques à la mention Transformation et Valorisation des Ressources Naturelles (TVRN) et ses spécialités, qui préparent au diplôme de master commun Université de Technologie de Compiègne – Université de Picardie Jules Verne (UTC-UPJV). Les articles modifiés apparaissent dans les dispositions spécifiques placées à la fin du document.

I – Dispositions générales

Article I-1 : Durée des études.

La durée des études en vue de l'obtention du diplôme national de master est en général de 4 semestres pour les étudiants admis à s'inscrire après l'obtention d'un diplôme de licence ou d'un diplôme reconnu de niveau équivalent à un bac+3 (équivalent à la validation de 180 crédits ECTS-European Credits Transfer System). Pour les autres diplômes, la durée des études sera fonction des acquis de chaque étudiant validés par l'UTC sous forme de crédits pour le diplôme préparé.

Article I-2 : les groupes de formation

La formation en master comprend deux groupes de formation :

- la formation commune à tous les étudiants d'une mention, le tronc commun de la mention,
- la formation dans une spécialité de la mention.

Le tronc commun d'une mention a pour objectifs :

- de donner aux étudiants une formation scientifique et technique et une compétence professionnelle générale correspondant au domaine couvert par la mention
- de développer leurs aptitudes à l'autonomie, l'initiative et la responsabilité,

- de leur apporter une connaissance du milieu socio-économique,
- de leur apprendre à maîtriser la communication écrite et orale, notamment en anglais.

La spécialité au sein de la mention a pour objectifs :

- de donner aux étudiants une formation scientifique et technique approfondie, une formation à la recherche et une compétence professionnelle spécifiques au domaine couvert par la spécialité
- de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant. Chaque mention est placée sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur de l'UTC. Il en est de même pour chaque spécialité. Les responsables des formations de mention et de spécialité sont eux-mêmes placés sous la responsabilité du responsable pédagogique du master.

Article I-3 : admission en master à l'UTC

L'admission en master à l'UTC, quel qu'en soit le niveau, est prononcée par un jury d'admission du master dont le président et les membres sont désignés par le directeur de l'UTC.

Les mentions sont conçues pédagogiquement sur 4 semestres, mais une séparation est faite entre la 1^{ère} année (M1) et la 2^e année (M2), afin de permettre les admissions directes en 2^e année. Conformément à la circulaire ministérielle, l'admission en M2 des étudiants ayant validé le M1 est soumise à l'appréciation d'un jury.

Peuvent faire acte de candidature :

- en M1, les étudiants ayant acquis un niveau Bac+3 ou équivalent validé par un minimum de 180 crédits ECTS dans la spécialité ou encore ayant bénéficié d'une validation d'études leur accordant la dispense des années antérieures,
- en M2, les étudiants ayant réussi la première année (M1) du master UTC ou ayant acquis ailleurs un niveau Bac+4 ou équivalent validé par un minimum de 240 crédits ECTS dans la spécialité. Les candidats constituent un dossier de candidature pour la mention (M1) ou la mention avec précision de la spécialité (M2) pour laquelle ils postulent. Une commission d'admission par mention ou par spécialité examine les dossiers. Après examen du dossier de candidature, elle propose au jury une décision de refus ou d'admission en M1 (pour les étudiants hors cursus Licence) ou en M2. La décision définitive est prononcée par le jury

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU MASTER

d'admission du master. Les inscriptions en M1, bien que de droit pour les étudiants titulaires d'une licence générale relevant du domaine disciplinaire, pourront se voir limitées en nombre pour des raisons de contraintes pédagogiques.

La validation des acquis universitaires ou professionnels sont utilisées pour définir le niveau d'admission des candidats (1^{ère} ou 2^e année).

Les étudiants ingénieurs UTC (ou d'une autre école ayant passé convention) entrant en dernière année pourront se porter candidat pour une admission en 2^e année d'une spécialité du master qu'ils suivront en parallèle. Ils devront avoir obtenu l'avis favorable du jury de suivi de leur branche ou de leur établissement. Le candidat devra valider avec succès entre 15 et 30 crédits ECTS au moins dans des UE spécifiques du master de 2^e année agréées par le responsable de mention, le nombre de crédits à valider étant déterminé en fonction du profil du candidat, de la spécialité visée et éventuellement des crédits obtenus dans des enseignements spécifiques de la première année du master au cours des semestres précédents.

Le diplôme de master sera délivré sous réserve d'avoir obtenu le diplôme d'ingénieur.

Un niveau minimum d'anglais peut être exigé pour être admis dans l'une des mentions ou des spécialités.

Pour les candidats de langue maternelle autre que le français, une connaissance suffisante prouvée de la langue française est l'un des critères de l'admission.

II – Organisation des études

Article II-1 : année universitaire

L'enseignement est organisé en semestres. Un semestre comprend 16 à 20 semaines de travail. Le calendrier de l'année universitaire (dates de début et fin de semestre, vacances des étudiants au cours du semestre) est fixé par arrêté du directeur de l'UTC. La semaine d'enseignement commence le lundi matin et se termine le samedi après les cours.

Article II-2 : Unités de Valeur, Unités d'Enseignement et crédits

L'enseignement est organisé en Unités de Valeur (UV) et Unités d'Enseignement (UE). Une UV ou une UE correspond au travail nécessaire pour atteindre, en un semestre, un objectif donné :

- acquisition de connaissances dans un domaine

bien déterminé,

- développement d'aptitudes particulières,
- apprentissage d'une méthode ou d'un langage,
- découverte d'un aspect de la vie professionnelle,
- réalisation d'un projet, d'une étude à l'université ou à l'extérieur,
- connaissance du monde extérieur,
- démonstration de compétences maîtrisées.

Conformément aux dispositions européennes, à chaque UV ou UE est associé un nombre de crédits en adéquation avec le volume horaire de l'UV ou de l'UE en présentiel et du travail personnel fourni par l'étudiant. Le nombre de crédits associés à chaque UV ou UE sont précisés dans le catalogue des enseignements édité chaque année universitaire.

Article II-3 : catégories des Unités de Valeur et des Unités d'Enseignement

Chaque UV ou UE est classée dans l'une des catégories suivantes :

- connaissances scientifiques,
- techniques et méthodes,
- technologie et science de l'homme,
- stages, projets, période de travail à l'extérieur.

La classification de chaque UV ou UE est unique au sein de l'UTC. Cette classification est fixée par le directeur de l'UTC, après avis du directeur Formation et Pédagogie et du responsable pédagogique du master, examen par le CEVU, sur proposition des responsables pédagogiques concernés.

Le profil de formation d'un étudiant est défini par le nombre de crédits qu'il a acquis dans chacune de ces catégories.

Article II-4 : projets de formation

Comme les autres activités de l'UTC, l'enseignement est organisé en projets de formation.

Ainsi, chacune des UV ou UE créées doit s'intégrer dans un projet pédagogique.

Le responsable du projet a la responsabilité de l'animation pédagogique, de l'accomplissement des objectifs et de la gestion des moyens. Au sein du comité de direction, le directeur Formation et Pédagogie propose annuellement une répartition des moyens nécessaires à l'enseignement.

Article II-5 : création, modification et suppression d'une Unité de Valeur ou d'une Unité d'Enseignement

Les propositions de création, de suppression ou

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU MASTER

de modification significative d'une UV ou d'une UE sont adressées chaque année par les responsables pédagogiques concernés qui les transmettent, après avis du bureau de département ou du conseil de perfectionnement du master, au directeur Formation et Pédagogie.

Les propositions de création d'une UV ou d'une UE mentionnent :

- les objectifs à atteindre et l'insertion dans le programme pédagogique concerné,
 - les points essentiels du programme, les méthodes d'enseignement et les résultats attendus,
 - le volume de travail encadré et hors encadrement,
 - le nombre de crédits affectés à l'UV,
 - les ressources nécessaires à son fonctionnement
- Les décisions de création, de suppression ou de modification significative d'une UV ou d'une UE sont prises par arrêté du directeur de l'UTC, sur proposition du directeur Formation et Pédagogie ou du responsable pédagogique du master, après avis du CEVU.

Article II-6 : catalogue des Unités de Valeur et des Unités d'Enseignement

Le directeur Formation et Pédagogie établit chaque année les catalogues des UV et des UE de l'UTC. Au début de chaque semestre, le directeur Formation et Pédagogie publie la liste des UV et des UE enseignées au cours du semestre, le nom de l'enseignant de l'UTC, responsable de l'UV ou de l'UE, et le nombre de places offertes.

III – Suivi des études

Article III-1 : inscription à une Unité de Valeur ou une Unité d'Enseignement

L'inscription est obligatoire pour suivre les enseignements et se présenter aux épreuves de contrôle des connaissances puis pour être présenté au jury d'UV et d'UE.

La liste des unités de valeur et unités d'enseignement accessibles aux étudiants inscrits en master est définie dans le profil pédagogique de la mention ou de la spécialité.

De manière à respecter une charge de travail raisonnable, le maximum de crédits ECTS qui peut être acquis en un semestre (hors période de stage) est limité à 36, sauf dérogation du responsable pédagogique du master.

L'inscription à une UV ou une UE entraîne un engagement de présence aux enseignements et de participation aux différentes modalités de contrôle

des connaissances.

L'étudiant doit faire valider ses choix de modules d'enseignement par le responsable de la mention ou de la spécialité.

L'inscription à une UV ou une UE est résiliée par écrit auprès du service de la scolarité du Master au plus tard 15 jours après la rentrée. Faute de cette démarche, l'indication d'absence sera reportée sur le relevé de résultats.

Article III-2 : contrôle des connaissances

Les règles relatives au contrôle des connaissances sont fixées par le directeur de l'UTC.

Les modalités d'application pratique, propres à chaque Unité de Valeur et Unité d'Enseignement, sont arrêtées par le directeur de l'UTC au plus tard un mois après le début de chacun des semestres, sur proposition du responsable de l'UV ou de l'UE. En général, le contrôle des connaissances peut tenir compte de certains des moyens suivants :

- contrôle continu sous forme de travaux pratiques, tests, devoirs, exposés, etc.
- examen(s) intermédiaire(s), épreuves individuelles écrites ou orales,
- examen final,
- exposé oral, rapport écrit,
- réalisation, projet.

Un minimum de deux moyens de contrôle est nécessaire.

Article III-3 : Jury d'Unité d'Enseignement et d'Unité de Valeur

Toute UV ou UE est attribuée par décision d'un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie ou du responsable pédagogique du master après avis du responsable de l'UV ou de l'UE. Il comprend au minimum deux enseignants dont un de l'UTC. Ses membres sont choisis en priorité parmi les enseignants participant à l'UV ou l'UE. Il est présidé par le responsable de l'UV ou de l'UE.

Article III-4 : Usage de ressources utilisées

Les différentes modalités d'évaluation sont destinées à permettre une évaluation de la contribution, personnelle ou collective, d'un étudiant ou d'un groupe d'étudiants, dans la réalisation du travail demandé.

Dans toutes les modalités d'évaluation (rapports, exposés...), l'origine des ressources et des contributions extérieures utilisées doit

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU MASTER

faire obligatoirement l'objet d'une référence, conformément à la Charte du bon usage des moyens et ressources informatiques et documentaires signée par l'étudiant lors de son inscription. Tout manquement avéré à ce principe pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Article III-5 : Attribution des Unités de Valeur et des Unités d'Enseignement

À la fin d'un semestre, le jury de l'UV ou de l'UE examine le cas de chaque étudiant inscrit à l'UV ou l'UE et décide :

- de l'attribution de l'UV ou de l'UE,
- de la non attribution de l'UV ou de l'UE,
- de l'autorisation d'une modalité de remédiation (dans le cas de UE uniquement).

L'attribution d'une Unité de Valeur ou d'une Unité d'Enseignement confère le nombre de crédits associés à cette UV ou cette UE.

L'attribution de l'UV ou l'UE est décidée avec l'une des cinq mentions définies par l'échelle de notation ECTS :

- A : Excellent (résultat remarquable),
- B : Très bien (résultat supérieur à la moyenne),
- C : Bien (travail généralement bon malgré quelques insuffisances),
- D : Satisfaisant (travail honnête mais comportant des lacunes),
- E : Passable (le résultat satisfait aux critères minimaux).

La non attribution de l'UV est décidée avec l'une des deux mentions définies par l'échelle de notation ECTS en cas d'insuffisance :

- FX : Insuffisant (un effort supplémentaire aurait été nécessaire pour réussir l'UV),
- F : Insuffisant (un travail supplémentaire considérable aurait été nécessaire).

Le jury s'attachera à respecter les normes européennes de répartition des mentions données à titre indicatif.

La non attribution de l'UV ou de l'UE pour absence est décidée en cas d'absence non justifiée de l'étudiant soit à l'examen final, soit à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation dont la somme des pondérations dans l'évaluation finale représente un pourcentage égal ou supérieur à 50%.

Dans le cas des UE uniquement, le jury peut décider d'une autorisation à passer une modalité de remédiation quand il estime qu'un travail supplémentaire pourrait permettre à l'étudiant de réussir l'UE et subordonner son obtention à une

épreuve ou à un travail spécifique, suivi d'un nouvel examen par le jury. La modalité de remédiation de l'UE doit avoir lieu dans un délai maximum d'un mois après la rentrée du semestre suivant, faute de quoi la remédiation est transformée en "non attribution" définitive. Le résultat de la remédiation est notifié par le responsable de l'UE à l'administration des études.

En cas de circonstance prouvée par justificatif, ayant entraîné pour un étudiant l'incapacité de participer valablement à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation, le jury peut décider d'une mise en réserve de l'UV ou de l'UE et subordonner son obtention soit à une épreuve ou un travail supplémentaire (évitant éventuellement à l'étudiant de suivre à nouveau tout l'enseignement), soit à un enseignement complémentaire suivi d'un nouvel examen par le jury.

L'étudiant doit faire le nécessaire pour que la réserve de l'UE ou de l'UV soit impérativement levée dans un délai maximum de un mois après la rentrée du semestre suivant, faute de quoi la réserve est transformée en "non attribution" définitive. La levée de réserve est notifiée par le responsable de l'UE ou de l'UV à l'administration des études.

Le procès verbal de la réunion du jury d'UE ou d'UV doit mentionner pour chaque étudiant la décision prise. Les étudiants reçoivent, après chaque semestre, notification des résultats obtenus aux UE et UV auxquelles ils étaient inscrits.

Article III-6 : Unité par équivalence

Des crédits peuvent être attribués à des étudiants ayant acquis des connaissances jugées suffisantes dans le domaine concerné. Ces demandes reçoivent l'avis des responsables pédagogiques concernés et sont validées par le responsable pédagogique du master.

Article III-7 : Jury de suivi et d'orientation

À la fin de chaque semestre, après les résultats des diverses UV et UE, un jury de suivi et d'orientation du master examine le profil de chaque étudiant. Il comprend les responsables de mention et de spécialité et il est présidé par le responsable du master et peut prendre l'une des décisions suivantes :

- poursuite normale des études avec, éventuellement, des recommandations pour le choix de certaines UV ou UE,
- poursuite des études avec conseils : dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant la nature des conseils,

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU MASTER

- poursuite avec réserves : dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant, la nature des réserves, ainsi que l'objectif à atteindre au cours du semestre suivant,
- orientation vers des études différentes : celle-ci ne pourra être prononcée à la fin du premier semestre de présence à l'UTC qu'avec l'accord de l'étudiant,
- exclusion assortie de conseils de réorientation.

Avant que ne soit rendue définitivement l'une des trois dernières décisions, le jury convoque l'étudiant et son conseiller. Si l'étudiant ne répond pas à cette convocation, sans motif valable apprécié par le jury, celui-ci peut alors prendre l'une de ces trois décisions.

Le jury de suivi et d'orientation peut annuler le semestre en cas de circonstances exceptionnelles prouvées.

À la fin de la 1^{ère} année (M1), le jury de suivi et d'orientation donne un avis sur l'admission en 2^e année M2. Cet avis sera transmis au jury d'admission de M2. À la fin de la 2^e année du master, le jury de suivi et d'orientation vérifie que toutes les conditions d'attribution sont bien acquises et transmet le dossier au jury de délivrance du diplôme national de master. Aucune scolarité dans la même mention de plus de 6 semestres consécutifs après le grade de licence ne peut être acceptée pour obtenir le diplôme de master de l'UTC. Le redoublement complet de M1 ou M2 ne peut être qu'exceptionnel. Des ajustements semestriels peuvent être accordés aux étudiants en difficulté sur la base d'un contrat pédagogique validé par le jury de suivi et d'orientation.

Le jury de suivi et d'orientation du master est désigné par le directeur de l'UTC sur proposition du responsable pédagogique du master après avis des responsables des formations concernées.

Article III-8 : jury d'établissement

Tout étudiant concerné par une décision de réorientation ou d'exclusion, ou son conseiller, peut demander le réexamen de sa situation par le jury d'établissement. Sa demande doit être adressée au président de ce jury dans un délai de 15 jours suivant la décision du jury de suivi et d'orientation.

Le jury d'établissement prend l'une des décisions suivantes :

- réorientation vers une autre formation de l'établissement,

- réorientation vers un autre établissement avec lequel l'établissement a établi des liens de réciprocité,
- exclusion de l'établissement,
- poursuite des études dans la mention ou la spécialité d'origine.

Le jury doit entendre l'étudiant et recueillir l'avis de son conseiller. Les décisions du jury d'établissement sont sans appel.

Le jury d'établissement est présidé par le directeur de l'UTC. Il est composé du directeur Formation et Pédagogie, du responsable pédagogique du master, des responsables de mention, de deux enseignants chercheurs nommés par le directeur de l'UTC sur proposition du Conseil des Études et de la Vie Universitaire. Il peut s'adjointre avec voix consultative toute personne qu'il jugera susceptible d'éclairer ses décisions.

IV Organisation du cursus

Article IV-1 : Organisation pédagogique

Toutes les Mentions ont un fonctionnement pédagogique organisé en semestres.

Chaque mention défini un profil de formation en choisissant les enseignements qu'elle propose parmi les UE et UV qui ont été validées par le CEVU et appartenant à l'une des catégories connaissances scientifiques (CS), techniques et méthodes (TM), et technologie et science de l'homme (TSH) selon la nomenclature de l'UTC.

Les profils de formation des mentions sont déterminés par les secteurs recherche et socio-professionnels qui correspondent aux spécialités qui la composent.

La notation et les crédits ECTS (European Credit Transfert System) sont appliqués dans toutes les modalités pédagogiques du master : à l'issue d'un enseignement, les crédits sont attribués ou non à l'étudiant.

Selon les spécialités, les 2 semestres de la 2^e année peuvent être organisés en alternance formation / stage effectués à l'extérieur de l'UTC ou selon des modalités compatibles avec un cycle de formation continue.

Les UV et UE sont, en général, enseignées en français, cependant, certaines UV ou UE peuvent être enseignées en anglais. Elles sont signalées dans les profils d'enseignements des mentions et dans les catalogues des UV et des UE.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU MASTER

Article IV-2 : Choix de la mention

Les étudiants admis en M1 s'inscrivent dans la mention qu'ils ont choisie au moment de leur candidature. Selon la mention envisagée, les étudiants peuvent être amenés à choisir une préspécialisation pour le deuxième semestre.

Article IV-3 : Choix de la spécialité

Les étudiants issus du M1 de l'UTC s'inscrivent dans l'une des spécialités de leur mention d'origine. Les étudiants admis directement en M2 s'inscrivent dans la spécialité qu'ils ont choisie au moment de leur candidature.

Article IV-4 : Enseignement des langues

Selon l'article 6 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, le diplôme ne peut-être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Compte tenu du domaine couvert par le master de l'UTC et de la durée réduite à 2 ans de son déroulement, la langue vivante étrangère imposée aux francophones natifs est l'anglais et le niveau minimal requis pour être diplômable est B1 (référentiel européen). Toutefois, l'étudiant est vivement encouragé à valider le niveau B2 en langue anglaise. Si le niveau B2 est acquis ou validé, il est autorisé à suivre l'enseignement de la langue de son choix proposée par l'établissement. Pour les non-francophones, il y a obligation de valider le niveau B1 en français avant d'avoir l'autorisation de s'inscrire dans l'apprentissage d'une autre langue étrangère enseignée à l'UTC. Aucune équivalence de niveau de langue ne peut être accordée sans une évaluation organisée par l'établissement.

Article IV-5 : Stages

Au cours de leur formation, les étudiants en master suivent des périodes de stage, soit dans une entreprise ou un établissement, soit dans un laboratoire universitaire.

La durée du stage est au minimum de 5 mois (22 semaines). Elle ne peut aller au-delà de la date de la rentrée universitaire d'automne suivante et ne peut en aucun cas dépasser 6 mois.

Le sujet est préalablement approuvé par le responsable de la mention ou de la spécialité. Une convention est signée entre l'UTC, l'établissement d'accueil (y compris s'il s'agit d'un laboratoire de l'UTC), et l'étudiant. L'étudiant devra

impérativement avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

La validation du stage tient compte des éléments suivants :

- La rédaction d'un rapport écrit,
- La soutenance orale,
- L'appréciation du suiveur en entreprise ou laboratoire.

Le stage est évalué à l'aide du même système de notation que les Unités d'Enseignement. La validation du stage entraîne l'attribution d'un nombre de crédits ECTS prévu par la maquette pédagogique de la spécialité.

V – Modalités d'attribution du diplôme national de master

Article V-1 : diplôme national de master

Le diplôme de master sanctionne les études de master à l'UTC et un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence. Il correspond au "diplôme national de master".

Chaque mention définit ses conditions d'obtention du diplôme qui précise la nature des unités de valeur (UV) et d'enseignement (UE) que l'étudiant doit obtenir lors de son cursus.

Article V-2 : composition du jury de diplôme

Le jury délivrant le diplôme est désigné par le directeur de l'UTC, sur proposition du directeur Formation et Pédagogie après avis du responsable pédagogique du master. Il comprend au moins 6 membres. Il est composé du responsable pédagogique du master, de responsables de mentions, de responsables de spécialité, d'enseignants-chercheurs de l'UTC et de personnalités extérieures.

Article V-3 : attribution du diplôme national de master

Pour l'attribution du diplôme national de master, le jury prend connaissance des dossiers de tous les étudiants ayant obtenu le profil minimum de formation défini à l'article V-4 pour les étudiants admis en M1 ou à l'article V-5 pour les étudiants admis directement en M2.

Le diplôme est attribué aux étudiants :

- ayant atteint en anglais au minimum le niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe pour les étudiants francophones. De plus, l'obtention d'un niveau B2 en anglais est vivement conseillée.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU MASTER

- ayant atteint en français au minimum le niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe pour les étudiants non-francophones. De plus, l'obtention d'un niveau en anglais est vivement conseillée.
- ayant obtenu la validation de 30 crédits par la réalisation d'expériences à caractère professionnel sous la forme d'une période de travail.
- ayant acquis 120 crédits ou plus respectant le profil de formation défini dans l'article V-4 pour les étudiants admis en M1,
- ayant acquis 60 crédits ou plus respectant le profil minimum de formation défini dans l'article V-5 pour les étudiants admis directement en M2.

Article V-4 : profil minimum de formation requis pour les étudiants entrés en M1

Chaque mention et spécialité a défini un profil d'UV et d'UE à suivre par l'étudiant.

Pour être diplômé, l'étudiant doit obtenir au moins 120 crédits ECTS avec la répartition suivante :

- 30 crédits ECTS pour le stage qui doit être validé par la rédaction d'un mémoire et par une soutenance devant un jury de stage,
- une répartition de crédits ECTS connaissances scientifiques (CS), techniques et méthodes (TM) et technologie et science de l'homme (TSH) et correspondant aux minima définis dans le profil pédagogique de la mention et de la spécialité dans lesquelles l'étudiant est inscrit.

Article V-5 : profil minimum de formation requis pour les étudiants entrés directement en M2

Chaque mention et spécialité a défini un profil d'UV et d'UE à suivre par l'étudiant.

Pour être diplômé, l'étudiant doit obtenir au moins 60 ECTS avec la répartition suivante :

- 30 crédits ECTS pour le stage qui doit être validé par la rédaction d'un mémoire et par une soutenance devant un jury de stage,
- une répartition de crédits ECTS connaissances scientifiques (CS), techniques et méthodes (TM) et technologie et science de l'homme (TSH) et correspondant aux minima définis dans la profil pédagogique de la mention et de la spécialité dans laquelle l'étudiant est inscrit.

Article V-6 : diplôme

L'UTC délivrera aux étudiants admis par le jury :

- un diplôme national de master indiquant la spécialité,

- une attestation mentionnant la spécialité ainsi qu'une liste des UV obtenues et éventuellement des travaux accomplis.

Attestations

À sa demande et à la fin de chaque semestre, un étudiant inscrit en master reçoit une attestation de crédits qui détaille les crédits acquis (il n'est pas délivré de diplôme après l'obtention des 60 crédits validés en M1).

VI Dispositions spécifiques à la mention TVRN

Les articles ci-dessous reprennent en les modifiant si nécessaires les articles du règlement des études du master de l'UTC et s'appliquent à la mention Transformation et Valorisation des Ressources Naturelles délivrée en commun par l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), dénommée ci-après "l'établissement partenaire".

Article I-1 (modifié): Durée des études

La durée des études en vue de l'obtention du diplôme national de master est de 4 semestres pour les étudiants admis à s'inscrire après l'obtention d'un diplôme de licence ou d'un diplôme reconnu de niveau équivalent à un bac+3 (équivalent à la validation de 180 crédits ECTS- European Credits Transfer System) ou encore bénéficiant d'une validation d'études leur accordant la dispense des années antérieures. Pour les autres diplômes, la durée des études sera fonction des acquis de chaque étudiant validés par l'UTC ou l'établissement partenaire sous forme de crédits pour le diplôme préparé ou reconnu comme tel si l'étudiant provient d'un établissement avec lequel l'UTC ou l'établissement partenaire ont passé une convention.

Article I-2 (modifié) : les groupes de formation

La formation en master comprend deux groupes de formation :

- la formation commune à tous les étudiants d'une mention, le tronc commun de la mention
 - la formation dans une spécialité de la mention.
- Le tronc commun d'une mention a pour objectifs :
- de donner aux étudiants une formation scientifique et technique et une compétence professionnelle générale correspondant au domaine couvert par la mention
 - de développer leurs aptitudes à l'autonomie,

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU MASTER

l'initiative et la responsabilité,

- de leur apporter une connaissance du milieu socio-économique,
- de leur apprendre à maîtriser la communication écrite et orale, notamment en anglais.

La spécialité au sein de la mention a pour objectifs :

- de donner aux étudiants une formation scientifique et technique approfondie, une formation à la recherche et une compétence professionnelle spécifiques au domaine couvert par la spécialité
- de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant. Chaque mention est placée sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur de l'UTC et/ou l'établissement partenaire. Il en est de même pour chaque spécialité. Les responsables des formations de mention et de spécialité sont eux-mêmes placés sous la responsabilité du responsable pédagogique du master.

Article I-3 (modifié) : admission en master à l'UTC et l'établissement partenaire

L'admission en master à l'UTC et dans l'établissement partenaire, quel qu'en soit le niveau, est prononcée par un jury d'admission du master dont le président et les membres sont désignés par le directeur de l'UTC et/ou de l'établissement partenaire.

Les mentions sont conçues pédagogiquement sur 4 semestres, mais une séparation est faite entre la 1^{ère} année (M1) et la 2^{ème} année (M2), afin de permettre les admissions directes en 2^{ème} année. Conformément à la circulaire ministérielle, l'admission en M2 des étudiants ayant validé le M1 est soumise à l'appréciation d'un jury.

Peuvent faire acte de candidature :

- en M1, les étudiants ayant acquis un niveau Bac+3 ou équivalent validé par un minimum de 180 crédits ECTS dans la spécialité ou encore ayant bénéficié d'une validation d'études leur accordant la dispense des années antérieures,
- en M2, les étudiants ayant réussi la première année (M1) du master UTC ou ayant acquis ailleurs un niveau Bac+4 ou équivalent validé par un minimum de 240 crédits ECTS dans la spécialité.

Les candidats constituent un dossier de candidature pour la mention (M1) ou la mention avec précision de la spécialité (M2) pour laquelle ils postulent. Une commission d'admission par mention ou par spécialité examine les dossiers. Après examen du dossier de candidature, elle propose au jury une

décision de refus ou d'admission en M1 (pour les étudiants hors cursus Licence) ou en M2.

La décision définitive est prononcée par le jury d'admission du master. Les inscriptions en M1, bien que de droit pour les étudiants titulaires d'une licence générale relevant du domaine disciplinaire, pourront se voir limitées en nombre pour raison de contraintes pédagogiques

La validation des acquis universitaires ou professionnels sont utilisées pour définir le niveau d'admission des candidats (1^{ère} ou 2^{ème} année).

Les étudiants ingénieurs UTC (ou d'une autre école ayant passé convention) entrant en dernière année pourront se porter candidat pour une admission en 2^{ème} année d'une spécialité du master qu'ils suivront en parallèle. Ils devront avoir obtenu l'avis favorable du jury de suivi de leur branche ou de leur établissement. Le candidat devra valider avec succès entre 15 et 20 crédits ECTS au moins dans des UE spécifiques du master de 2^{ème} année agréées par le responsable de mention, le nombre de crédits à valider étant déterminé en fonction du profil du candidat, de la spécialité visée et éventuellement des crédits obtenus dans des enseignements spécifiques de la première année du master au cours des semestres précédents.

Pour les étudiants ayant été admis directement en M2 par convention inter-établissements, le diplôme de master sera délivré sous réserve d'avoir obtenu le diplôme d'ingénieur.

Un niveau minimum d'anglais peut être exigé pour être admis dans l'une des mentions ou des spécialités. Pour les candidats de langue maternelle autre que le français, une connaissance suffisante prouvée de la langue française est l'un des critères de l'admission.

Article II-1 (modifié) : année universitaire

L'enseignement est organisé en semestres. Un semestre comprend 16 à 20 semaines de travail. Le calendrier de l'année universitaire (dates de début et fin de semestre, vacances des étudiants au cours du semestre) est fixé par arrêté du directeur de l'UTC et/ou de l'établissement partenaire. La semaine d'enseignement commence le lundi matin et se termine le samedi après les cours.

Article II-5 (modifié) : création, modification et suppression d'une Unité de Valeur ou d'une Unité d'Enseignement

Les propositions de création, de suppression ou

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU MASTER

de modification significative d'une UV ou d'une UE sont adressées chaque année par les responsables pédagogiques concernés qui les transmettent, après avis du bureau de département ou du conseil de perfectionnement du master, au directeur Formation et Pédagogie.

Les propositions de création d'une UV ou d'une UE mentionnent :

- les objectifs à atteindre et l'insertion dans le programme pédagogique concerné,
- les points essentiels du programme, les méthodes d'enseignement et les résultats attendus,
- le volume de travail encadré et hors encadrement,
- le nombre de crédits affectés à l'UV,
- les ressources nécessaires à son fonctionnement

Les décisions de création, de suppression ou de modification significative d'une UV ou d'une UE sont prises par arrêté du directeur de l'UTC et de l'établissement partenaire, sur proposition du directeur Formation et Pédagogie ou du responsable pédagogique du master, après avis des CEVU respectifs des établissements concernés.

Article III-1 (modifié) : inscription à une Unité de Valeur ou une Unité d'Enseignement

L'inscription est obligatoire pour suivre les enseignements et se présenter aux épreuves de contrôle des connaissances puis pour être présenté au jury d'UV et d'UE.

La liste des unités de valeur et unités d'enseignement accessibles aux étudiants inscrits en master est définie dans le profil pédagogique de la mention ou de la spécialité.

De manière à respecter une charge de travail raisonnable, le maximum de crédits ECTS auxquels un étudiant peut s'inscrire en un semestre (hors période de stage) est limité à 36, sauf dérogation du responsable pédagogique du master.

L'inscription à une UV ou une UE entraîne un engagement de présence aux enseignements et de participation aux différentes modalités de contrôle des connaissances.

L'étudiant doit faire valider ses choix de modules d'enseignement par le responsable de la mention ou de la spécialité.

L'inscription à une UV ou une UE est résiliée par écrit auprès du service de la scolarité du Master au plus tard 15 jours après la rentrée. Faute de cette démarche, l'indication d'absence sera reportée sur le relevé de résultats.

Article III-2 (modifié) : contrôle des connaissances

Les règles relatives au contrôle des connaissances sont fixées par le directeur de l'UTC et de l'établissement partenaire.

Les modalités d'application pratique, propres à chaque Unité de Valeur et Unité d'Enseignement, sont arrêtées par le directeur de l'UTC et/ou de l'établissement partenaire au plus tard un mois après le début de chacun des semestres, sur proposition du responsable de l'UV ou de l'UE.

En général, le contrôle des connaissances peut tenir compte de certains des moyens suivants :

- contrôle continu sous forme de travaux pratiques, tests, devoirs, exposés, etc.
- examen(s) intermédiaire(s), épreuves individuelles écrites ou orales,
- examen final,
- exposé oral, rapport écrit,
- réalisation, projet.

Article III-3 (modifié): Jury d'Unité d'Enseignement et d'Unité de Valeur

Toute UV ou UE est attribuée par décision d'un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie ou du responsable pédagogique du master après avis du responsable de l'UV ou de l'UE. Il comprend au minimum deux enseignants dont un de l'UTC et un de l'établissement partenaire.

Ses membres sont choisis en priorité parmi les enseignants participant à l'UV ou l'UE. Il est présidé par le responsable de l'UV ou de l'UE.

Article III-5 (modifié): Attribution des Unités de Valeur et des Unités d'Enseignement

À la fin d'un semestre, le jury de l'UV ou de l'UE examine le cas de chaque étudiant inscrit à l'UV ou l'UE et décide :

- de l'attribution de l'UV ou de l'UE,
- de la non attribution de l'UV ou de l'UE,
- de l'autorisation d'une modalité de remédiation (dans le cas des UE uniquement).

L'attribution d'une Unité de Valeur ou d'une Unité d'Enseignement confère le nombre de crédits associés à cette UV ou cette UE.

L'attribution de l'UV ou l'UE est décidée avec l'une des cinq mentions définies par l'échelle de notation ECTS :

- A : Excellent (résultat remarquable),
- B : Très bien (résultat supérieur à la moyenne),
- C : Bien (travail généralement bon malgré

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU MASTER

quelques insuffisances),

- **D : Satisfaisant** (travail honnête mais comportant des lacunes),
- **E : Passable** (le résultat satisfait aux critères minimaux).

La non attribution de l'UV est décidée avec l'une des deux mentions définies par l'échelle de notation ECTS en cas d'insuffisance :

- **FX : Insuffisant** (un effort supplémentaire aurait été nécessaire pour réussir l'UV),
- **F : Insuffisant** (un travail supplémentaire considérable aurait été nécessaire).

Le jury s'attachera à respecter les normes européennes de répartition des mentions données à titre indicatif.

La non attribution de l'UV ou de l'UE pour absence est décidée en cas d'absence non justifiée de l'étudiant soit à l'examen final, soit à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation dont la somme des pondérations dans l'évaluation finale représente un pourcentage égal ou supérieur à 50%.

Dans le cas des UE uniquement, le jury peut décider selon l'établissement d'une autorisation à passer une modalité de remédiation ou de l'organisation d'une deuxième session quand il estime qu'un travail supplémentaire pourrait permettre à l'étudiant de réussir l'UE et subordonner son obtention à une épreuve ou à un travail spécifique, suivi d'un nouvel examen par le jury.

La modalité de remédiation de l'UE doit avoir lieu dans un délai maximum d'un mois après la rentrée du semestre suivant, faute de quoi la remédiation est transformée en "non attribution" définitive. Le résultat de la modalité de remédiation est notifié par le responsable de l'UE à l'administration des études. La deuxième session d'examen peut être organisée au cours du semestre suivant le jury de suivi ayant donné lieu à autorisation.

En cas de circonstance prouvée par justificatif, ayant entraîné pour un étudiant l'incapacité de participer valablement à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation, le jury peut décider d'une mise en réserve de l'UV ou de l'UE ou autorisation à se présenter à la deuxième sessions d'exams et subordonner son obtention soit à une épreuve ou un travail supplémentaire (évitant éventuellement à l'étudiant de suivre à nouveau tout l'enseignement), soit à un enseignement complémentaire suivi d'un nouvel examen par le jury.

Dans le cas de mise en réserve, l'étudiant doit faire le nécessaire pour que la réserve de l'UV ou

de l'UE soit impérativement levée dans un délai maximum de un mois après la rentrée du semestre suivant, faute de quoi la réserve est transformée en "non attribution" définitive. La levée de réserve est notifiée par le responsable de l'UV ou de l'UE à l'administration des études.

La deuxième session d'examen peut être organisée au cours du semestre suivant le jury de suivi ayant donné lieu à autorisation.

Le procès verbal de la réunion du jury d'UV ou d'UE doit mentionner pour chaque étudiant la décision prise. Les étudiants reçoivent, après chaque semestre, notification des résultats obtenus aux UV ou UE auxquelles ils étaient inscrits.

Article III-7 (modifié) : Jury de suivi et d'orientation

À la fin de chaque semestre, après les résultats des diverses UV et UE, un jury de suivi et d'orientation du master examine le profil de chaque étudiant.

Il comprend les responsables de mention et de spécialité et il est présidé par le responsable du master et peut prendre l'une des décisions suivantes :

- poursuite normale des études avec, éventuellement, des recommandations pour le choix de certaines UV ou UE,
- poursuite des études avec conseils : dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant la nature des conseils,
- poursuite avec réserves : dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant, la nature des réserves, ainsi que l'objectif à atteindre au cours du semestre suivant,
- orientation vers des études différentes : celle-ci ne pourra être prononcée à la fin du premier semestre de présence à l'UTC qu'avec l'accord de l'étudiant,
- exclusion assortie de conseils de réorientation.

Avant que ne soit rendue définitivement l'une des trois dernières décisions, le jury convoque l'étudiant et son conseiller. Si l'étudiant ne répond pas à cette convocation, sans motif valable apprécié par le jury, celui-ci peut alors prendre l'une de ces trois décisions.

Le jury de suivi et d'orientation peut annuler le semestre en cas de circonstances exceptionnelles prouvées.

À la fin de la 1ère année [M1], le jury de suivi et d'orientation donne un avis sur l'admission en 2^e année M2. Cet avis sera transmis au jury d'admission de M2. À la fin de la 2^e année du

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU MASTER

master, le jury de suivi et d'orientation vérifie que toutes les conditions d'attribution sont bien acquises et transmet le dossier au jury de délivrance du diplôme national de master. Aucune scolarité dans la même mention de plus de 6 semestres consécutifs après le grade de licence ne peut être acceptée pour obtenir le diplôme de master de l'UTC. Le redoublement complet de M1 ou M2 ne peut être qu'exceptionnel.

Des ajustements semestriels peuvent être accordés aux étudiants en difficulté sur la base d'un contrat pédagogique validé par le jury de suivi et d'orientation.

Le jury de suivi et d'orientation du master est désigné par le directeur de l'UTC et de l'établissement partenaire sur proposition du responsable pédagogique du master après avis des responsables des formations concernées.

Article III-8 (modifié) : jury d'établissement

Tout étudiant concerné par une décision de réorientation ou d'exclusion, ou son conseiller, peut demander le réexamen de sa situation par le jury d'établissement. Sa demande doit être adressée au président de ce jury dans un délai de 15 jours suivant la décision du jury de suivi et d'orientation.

Le jury d'établissement prend l'une des décisions suivantes :

- réorientation vers une autre formation de l'établissement,
- réorientation vers un autre établissement avec lequel l'établissement a établi des liens de réciprocité,
- exclusion de l'établissement,
- poursuite des études dans la mention ou la spécialité d'origine.

Le jury doit entendre l'étudiant et recueillir l'avis de son conseiller. Les décisions du jury d'établissement sont sans appel.

Le jury d'établissement est présidé par le directeur de l'UTC et/ou de l'établissement partenaire. Il est composé du directeur Formation et Pédagogie, du responsable pédagogique du master, des responsables de mention, de deux enseignants chercheurs nommés par le directeur de l'UTC sur proposition du Conseil des Études et de la Vie Universitaire. Il peut s'adjointre avec voix consultative toute personne qu'il jugera susceptible d'éclairer ses décisions.

Article IV-5 (modifié) : Stages

Au cours de leur formation, les étudiants en master suivent des périodes de stage, soit dans une entreprise ou un établissement, soit dans un laboratoire universitaire.

La durée du stage est au minimum de 5 mois (22 semaines). Elle ne peut aller au-delà de la date de la rentrée universitaire d'automne suivante et ne peut en aucun cas dépasser 6 mois.

Le sujet est préalablement approuvé par le responsable de la mention ou de la spécialité.

Une convention est signée entre l'UTC et/ou l'établissement partenaire, l'établissement d'accueil (y compris s'il s'agit d'un laboratoire de l'UTC ou de l'UPJV), et l'étudiant. L'étudiant devra impérativement avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

La validation du stage tient compte des éléments suivants :

- La rédaction d'un rapport écrit,
- La soutenance orale,
- L'appréciation du suiveur en entreprise ou laboratoire.

Le stage est évalué à l'aide du même système de notation que les Unités d'Enseignement. La validation du stage entraîne l'attribution d'un nombre de crédits ECTS prévu par la maquette pédagogique de la spécialité.

Article V-2 (modifié) : composition du jury de diplôme

Le jury délivrant le diplôme est désigné par le directeur de l'UTC et de l'établissement partenaire, sur proposition des directeurs Formation et Pédagogie après avis du responsable pédagogique du master. Il comprend au moins 6 membres. Il est composé du responsable pédagogique du master, de responsables de mentions, de responsables de spécialité, d'enseignants-rechercheurs de l'UTC et de l'établissement partenaire et de personnalités extérieures.

Article V-6 (modifié) : diplôme

L'UTC et l'établissement partenaire délivreront aux étudiants admis par le jury :

- un diplôme national de master indiquant la spécialité,
- une attestation mentionnant la spécialité ainsi qu'une liste des UV obtenues et éventuellement des travaux accomplis.

MASTER UTC

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME DE MASTER

Pour obtenir le diplôme national de master vous devez valider, selon la mention et la spécialité choisie, un nombre total minimum de crédits répartis dans les différentes catégories en fonction du niveau d'entrée en master et précisés dans les tableaux suivants :

POUR UNE ENTRÉE EN PREMIER SEMESTRE

Mention /Semestre	Innovation et complexité	Systèmes Complexes en Interaction	Transformation, valorisation des ressources naturelles			Ingénierie des services et des systèmes
M1 premier semestre	22 crédits TSH 8 crédits CS ou TM	22 crédits CS ou TM 8 crédits TSH	30 crédits CS ou TM ou TSH			30 crédits CS ou TM ou TSH
M1 deuxième semestre	22 crédits TSH 8 crédits CS ou TM	18 crédits CS ou TM 12 crédits TSH	Pré-orientation BIOTECH	Pré-orientation GPF	Pré-orientation PTV2R	30 crédits CS ou TM ou TSH
			18 crédits CS 8 crédits TM 4 crédits TSH	22 crédits CS ou TM 8 crédits TSH	22 crédits CS ou TM 8 crédits TSH	

Spécialité/ Semestre	SCI	UXD	BMI	SMA	TIS	BIOTECH	GPF	PTV2R	ISI	QPO	TTs
M2 premier semestre	22 crédits TSH 8 crédits CS ou TM		26 crédits CS ou TM 4 crédits TSH		14 crédits CS 12 crédits TM 4 crédits TSH	26 crédits CS ou TM 4 crédits TSH	26 crédits CS ou TM 4 crédits TSH		30 crédits CS ou TM ou TSH		
M2 deuxième semestre	Stage 30 crédits 1 semestre (22 semaines)		Stage 30 crédits 1 semestre (22 semaines)		Stage 30 crédits 1 semestre (22 semaines)		Stage 30 crédits 1 semestre (22 semaines)		Stage 30 crédits 1 semestre (22 semaines)		

Langue	Niveau B1 en anglais ou en français langue étrangère pour les étudiants dont la langue officielle du pays d'origine n'est pas le français. Ce niveau est validé par l'obtention d'une UV de niveau 2 de la langue choisie.
--------	--

MASTER UTC

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME DE MASTER

POUR UNE ENTRÉE DIRECTE EN DEUXIÈME SEMESTRE

Mention /Semestre	Innovation et complexité			Systèmes Complexes en Interaction			Transformation, valorisation des ressources naturelles			Ingénierie des services et des systèmes		
Spécialité/ Semestre	SCI	UXD	BMI	SMA	TIS	BIOTECH	GPF	PTV2R	ISI	QPO	TTs	
M2 premier semestre	22 crédits TSH 8 crédits CS ou TM (dont 16 à 26 par validation)		26 crédits CS ou TM 4 crédits TSH (dont 16 à 26 par validation)		14 crédits CS 12 crédits TM 4 crédits TSH (dont 16 à 26 par validation)	26 crédits CS ou TM 4 crédits TSH (dont 16 à 26 par validation)	26 crédits CS ou TM 4 crédits TSH (dont 16 à 26 par validation)	30 crédits CS ou TM ou TSH (dont 16 à 26 par validation)				
M2 deuxième semestre	Stage 30 crédits 1 semestre (22 semaines)		Stage 30 crédits 1 semestre (22 semaines)		Stage 30 crédits 1 semestre (22 semaines)	Stage 30 crédits 1 semestre (22 semaines)	Stage 30 crédits 1 semestre (22 semaines)	Stage 30 crédits 1 semestre (22 semaines)	Stage 30 crédits 1 semestre (22 semaines)			
Langue Niveau B1 en anglais ou en français langue étrangère pour les étudiants dont la langue officielle du pays d'origine n'est pas le français. Ce niveau est validé par l'obtention d'une UV de niveau 2 de la langue choisie.												

MASTER UTC

L'ENTREPRISE

Pendant la première année de master, vous pouvez effectuer un stage court (4 semaines : ST01) soit pendant l'intersemestre de janvier-février, soit à la fin du semestre de printemps (juillet). Vous pouvez effectuer ce stage dans un des laboratoires de recherche de l'UTC ou de ses partenaires, dans un laboratoire de recherche d'un autre établissement ou au sein d'une entreprise après accord du responsable de la formation.

Vous devez trouver vous même ce stage et le proposer au responsable de la mention pour validation avant :

- début décembre pour le départ en intersemestre,
- fin mai pour le départ début juillet.

Vous devez effectuer un projet de fin d'études à la fin de votre cursus en deuxième année de master. Selon votre profil et votre projet professionnel vous pouvez effectuer ce projet dans un des laboratoires de recherche de l'UTC ou de ses partenaires, dans un laboratoire de recherche d'un autre établissement ou au sein d'une entreprise.

Vous pouvez participer à la recherche personnelle de votre stage en respectant les règles définies par la coordinatrice ou le coordinateur du master en liaison avec les responsables des mentions et spécialités : délais, recherches à l'étranger.

En parallèle, vous pouvez postuler sur les stages reçus directement par le service 3E (actuellement plus de 5000 contacts industriels dans toute la France ou à l'étranger avec des grands groupes industriels ou PME) et validés par les responsables pédagogiques qui vous sont proposés sur le portail étudiant (ent.utc.fr).

Chaque stage fait l'objet d'une convention de stage (cf la loi pour l'égalité des chances

n°2006-396 du 31 mars 2006 modifiée et ses décrets d'application, le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L242-4-1 et L412-8, la charte des stages du 26 avril 2006).

Des stages hors cursus et de césure sont également possibles sous conditions, toutefois ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les Crédits ECTS.

JURY DE STAGE

La validation des stages et projets de fin d'études est réalisée par un jury composé des responsables pédagogiques de mention et spécialité et éventuellement des industriels ou des chercheurs des laboratoires d'accueil.

Ce jury prend en compte les appréciations des entreprises ou des laboratoires d'accueil, le rapport écrit et l'exposé oral, la qualité du support utilisé pour la soutenance (poster ou power point) et prendra l'avis des coordinatrices et coordinateurs sur votre comportement lors de cette période globale.

Pour ceux qui font leur master en parallèle de leur cursus d'ingénieur, le stage peut donner lieu à un ou deux rapports et/ou un ou deux jurys selon les branches et les mentions suivies.



MASTER UTC

L'INTERNATIONAL

La dimension internationale constitue un volet important de l'ensemble de la formation master, aussi bien par l'accueil d'étudiants d'origine étrangère que par la possibilité d'effectuer une partie de votre cursus à l'étranger.

COURS EN ANGLAIS

L'ouverture à l'international se manifeste déjà par l'enseignement de certains cours ou travaux dirigés en anglais. Certaines spécialités seront à terme entièrement enseignées en anglais.

PARTENARIATS ET DOUBLES DIPLOMES

Les partenariats engagés par l'UTC avec des universités étrangères permettent de proposer dans certaines conditions des cours, des semestres ou des stages dans ces établissements.

- Partenariat entre le réseau des UT et l'Université de Shanghai (UTSEUS) qui porte à la fois sur la formation et la recherche. L'UTC accueille des étudiants de l'UTSEUS du cursus ingénieur et du cursus licence master pendant les deux années du master.
- Accueil en master des étudiants issus des universités chinoises les plus prestigieuses dans le cadre du programme du Chinese Scientific Council (CSC).
- Convention cadre avec l'École de technologie supérieure (ÉTS) à Montréal dans le domaine de la gestion de la qualité.
- La convention d'échange entre l'UTC et le Chiba Institute of Technology au Japon sur le thème de la perception de l'innovation comparée en France et au Japon.
- Le European Master in Management of Innovation and Technology (EMIT), en partenariat avec 3 universités Européennes

(Université de Strathclyde (UK), Université de Technologie de Hambourg (D), Université de Aalborg (DK) dans des disciplines comme le management de l'innovation et de la technologie, le design global des produits et services, la conduite du changement et le management interculturel.

- Une convention de partenariat avec l'Université de St Petersburg (Russie) pour développer des échanges d'étudiants, comme d'enseignants chercheurs.
- Des conventions avec des établissements cibles tels que Linköping University en Suède, l'Université Technique de Braunschweig (TUB), l'Université Technique d'Ilmenau (TUIL) en Allemagne, l'Université de Technologie d'Eindhoven (TU/e- Pays Bas) qui ont déjà des accords avec l'UTC vont être renforcées dans certaines spécialités du master
- L'accord signé avec l'Université Libanaise (UL) qui porte sur le contrôle des systèmes va être étendu aux systèmes en interaction et au biomédical.

PROGRAMMES ERASMUS

L'UTC et ses partenaires sont impliqués ou en cours de discussion pour intégrer des cursus Erasmus Mundus. Lorsque les programmes sont opérationnels, ils permettent aux étudiants sélectionnés d'effectuer une partie de leur cursus ou de leur stage dans l'une des universités partenaires.

- L'Université de Picardie Jules Verne participe au Master Erasmus Mundus mention "Matériaux pour le stockage et la conversion de l'énergie qui représente un des axes principaux de l'Institut de Recherche Européen ALISTORE-ERI. Cette formation co-diplômante, est cohabilitée au niveau Français avec l'Université Paul Sabatier (Toulouse 3) et

L'INTERNATIONAL

l'Université de Provence (Marseille 1), l'Université de Cordoba et l'Université de Varsovie. Cette formation, indépendante de la mention Transformation et Valorisation des Ressources Naturelles, est différente de par la nature des enseignements dispensés et le calendrier présenté aux étudiants (un seul semestre à Amiens).

- Selon leur projet professionnel certains étudiants peuvent bénéficier du réseau "Alistore" afin notamment de réaliser leur stage dans un des laboratoires partenaires.
- L'UPJV a des conventions ERASMUS avec différents établissements étrangers [Faculté de Pharmacie de Lisbonne, Université de Séville (Espagne) , Université

de Debrecen (Hongrie)...] dans le cadre desquelles selon leur profil, certains étudiants peuvent réaliser un à deux semestres de formations, après validation du programme de formation par l'équipe pédagogique des spécialités concernées

- La spécialité UxD est impliquée dans un Intensive Program Erasmus centré design qui accueille annuellement 80 à 100 étudiants à Courtrai sur une durée de 15 jours. Ce programme vient d'être renouvelé par la commission européenne.
- Un partenariat avec l'Université Nicolas Copernic de Torun (Pologne) qui héberge un cursus Erasmus en sciences cognitives est en cours d'élaboration.



L'ÉCOLE DOCTORALE

DOCTORANT UTC

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

ORGANISATION DE LA FORMATION DOCTORALE

DIRECTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

OLIVIER GAPENNE

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE : MARION KACZKOWSKI

UNITÉ DE RECHERCHE		HEURISTIQUE ET DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES COMPLEXES UMR 7253	LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES EA 2222	LABORATOIRE D'ELECTROMÉCANIQUE EA 1006
FORMATION DOCTORALE	RESPONSABLE	JACQUES CARLIER	FAKER BEN BELGACEM	CHRISTOPHE FORGEZ
SECRÉTAIRE	BÉRÉNGÈRE GUERMONPREZ			
CORRESPONDANTE ÉCOLE DOCTORALE	JULIE JAREK			

UNITÉ DE RECHERCHE		UNITÉ DE RECHERCHE EN MÉCANIQUE UMR 7337	BIOMÉCANIQUE ET BIOINGÉNIERIE UMR 7338	AVENUES-GSU EA 7284
FORMATION DOCTORALE	RESPONSABLE	ALAIN RASSINEUX	CATHERINE MARQUE	JEAN-LOUIS BATOUZ
SECRÉTAIRE	BRIGITTE DUCH			
CORRESPONDANTE ÉCOLE DOCTORALE	ODILE LECLERC			

UNITÉ DE RECHERCHE		CONNAISSANCE, ORGANISATION ET SYSTÈMES TECHNIQUES EA 2223	GÉNIE ENZYMATIQUE ET CELLULAIRE FRE 3580	TRANSFORMATIONS INTÉGRÉES DE LA MATIÈRE RENOUVELABLE EA 4297
FORMATION DOCTORALE	RESPONSABLE	SERGE BOUCHARDON	SANDRINE MORANDAT	OLIVIER BALS
SECRÉTAIRE	JOCELYNE MOREL			
CORRESPONDANTE ÉCOLE DOCTORALE	SYLVIE CARLIER			
MARIE LOTIQUET				

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

L'ÉCOLE DOCTORALE DE L'UTC

Le doctorat est une expérience professionnelle qui consiste en trois années de recherche dans un laboratoire universitaire, un grand organisme de recherche ou un centre de recherche-développement-innovation au sein d'une entreprise. A l'issue de ces trois années, une présentation des travaux est effectuée devant un jury qui évalue et valide cette expérience par la délivrance du diplôme de docteur de l'Université de Technologie de Compiègne. Ce diplôme valide l'acquisition d'une formation scientifique, et plus largement de compétences professionnelles et de savoirs être individuels et collectifs de très haut niveau. Ce diplôme prépare donc aux métiers de la recherche et de l'enseignement dans les organismes publics ou privés, aux missions de la haute fonction publique ou encore aux métiers de l'innovation dans le monde entrepreneurial.

Au cours de son parcours professionnel, le/la doctorant/e est suivi par l'équipe de l'Ecole Doctorale (ED). L'ED est tout à la fois une entité administrative, un lieu de réflexion sur la formation doctorale et un point de contact, d'écoute et d'échanges. Le rôle principal de l'Ecole Doctorale est de garantir la plus haute qualité d'une formation à la recherche, par la recherche et à l'innovation visant à préparer des professionnels fiables et capables d'expliquer et valoriser leurs compétences auprès de leurs futurs interlocuteurs/employeurs. A l'UTC, l'encadrement doctoral peut être assuré par un, deux voire trois directeurs de thèse, au sein d'une unité de recherche reconnue par le Ministère de la Recherche. Ainsi, l'ED est attentive à l'évolution du parcours « métier » de chaque doctorant/e incluant notamment la qualité des relations professionnelles en terme de respect mutuel, bien être partagé ainsi que l'insertion au sein de l'unité de rattachement. L'Ecole Doctorale de l'UTC a été créée en

1985 ; elle bénéficie donc d'une longue expérience en matière d'accompagnement professionnel au niveau doctoral et continue de faire évoluer ses structures et son offre ce qui lui a valu d'être très bien évaluée tout au long de ces années !

Les doctorants doivent savoir que :

- Le fonctionnement de l'Ecole Doctorale, auquel sont associés des élus doctorants, est régi par un règlement intérieur.
- Chaque thèse s'inscrit dans la Charte de thèse de l'UTC, à laquelle souscrit le doctorant et son(ses) directeur(s) de thèse. Cette charte définit l'ensemble des modalités, devoirs et obligations réciproques.
- L'organisation des études doctorales est régie à la fois par l'Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale et le règlement des études doctorales propre à l'UTC.

L'ED recommande la lecture de ces trois documents : règlement intérieur, charte de thèse et règlement des études.

FINANCEMENT DE LA THÈSE : CHAQUE DOCTORANT EST SALARIÉ OU BOURSIER

L'inscription d'un étudiant en doctorat à l'UTC n'est possible que dans la mesure où l'Ecole Doctorale est assurée de son **financement**, quelle que soit la nature de celui-ci, pour la durée de la thèse. Les possibilités de financement sont diverses : allocation du Ministère de la Recherche, allocation du Conseil Régional de Picardie, thèse CIFRE, projet de recherche sur financement public ou privé, association ou fondation, bourses gouvernementales,...

L'ANDES (Association Nationale des Docteurs ès Sciences) recense et met à jour des informations sur tous les dispositifs d'aides. <http://www.andes.asso.fr/>

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

Le **contrat doctoral** est un contrat à durée déterminée de droit public d'une durée de trois ans, créé par le Décret n°2009-464 du 23 avril 2009] du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est le contrat de travail proposé par défaut par l'UTC et le CNRS.

Une formation à et par la recherche pour un projet professionnel personnalisé

Dès sa création, l'UTC a consacré une part importante de son activité à la **formation à et par la recherche**. L'ambition de l'École Doctorale de l'UTC est d'intégrer le professionnalisme exigé par nos partenaires économiques au sein même de la recherche académique avec sa rigueur et sa créativité, pour que le docteur de l'UTC soit à même de penser une **carrière industrielle ou académique** dans les termes de la recherche qu'il a menée.

Expérience d'enseignement, de conseil en entreprise

Chaque doctorant a la possibilité, au cours de sa thèse, d'**enseigner** selon des modalités propres à son statut (vacations si boursier ou salarié du privé sous réserve d'accord de son employeur, avenant au contrat doctoral "1/6^{ème} enseignement"), après accord de son (ses) directeur(s) de thèse.

Pour les modalités d'enseignement, consulter la fiche disponible sur l'intranet UTC.

Il est également possible de participer à un projet de conseil en entreprise avec son (ses) directeur(s) de thèse.

CONDITIONS D'ADMISSION EN DOCTORAT

Pour accéder à l'inscription en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de **Master** ou d'un autre diplôme

conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son **aptitude à la recherche**.

Les étudiants ayant effectué des études de niveau équivalent à l'étranger et les candidats bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ont la possibilité de s'inscrire par équivalence d'études de niveau master validée par le Directeur de l'Ecole Doctorale.

Le candidat doit produire une attestation du **niveau B2 d'anglais** (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe). Ce niveau est certifié par l'obtention d'un score minimal de 785 au « Listening and Reading Test » du TOEIC, ou de tout autre test équivalent.

Les travaux de thèse ne peuvent être entrepris qu'après avoir **identifié le sujet de thèse**, un **directeur de thèse** (codirection possible), une unité de recherche (laboratoire) de rattachement (même si la thèse est réalisée à l'extérieur de l'UTC) et le **financement du doctorant**.

Les sujets de thèse proposés par l'UTC sont consultables sur le site internet de l'ED. Les candidats doivent se manifester auprès du(des) directeur(s) de thèse mentionné(s) dans chaque proposition de thèse, et sont auditionnés par un jury de sélection.

Le candidat au doctorat constitue ensuite un dossier de candidature (site en ligne) et le transmet à son(ses) directeur(s) de thèse à l'UTC. Après avis sur le dossier par le(s) directeur(s) de thèse, le responsable de la formation doctorale du laboratoire et le directeur de laboratoire, le Directeur de l'École Doctorale valide l'admission du candidat.

Le candidat complète alors son dossier d'inscription en ligne, et, au vu du dossier complet, l'École Doctorale prononce l'inscription définitive pour l'année universitaire en cours.

L'inscription administrative doit être

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

renouvelée chaque année universitaire et doit être impérativement effectuée entre le 1^{er} septembre et le 15 novembre. (cf modalités dans le Règlement des études doctorales)

FORUM DES DOCTORANTS ET PRIX DE THÈSE GUY DENIÉLOU

Depuis 2006, l'UTC organise le **Prix de Thèse "Guy Deniérou"**, ainsi nommé en hommage au premier président de l'UTC.

Ce Prix de Thèse est parrainé par la Région Picardie, par l'Agglomération de la Région de Compiègne et par un partenaire industriel ayant une forte implication dans la recherche : 2013 : **CETIM**, 2012 : **Clariant**, 2011 : **Poplain Hydraulics**, 2010 : **Astrum-ST**, 2009 : **Oxylane**, 2008 : **Coty**, 2007 : **Airbus**, 2006 : **Total**.

Il est attribué à trois docteurs UTC ayant soutenu dans l'année et dont les travaux ont été particulièrement remarqués par le jury du Prix de Thèse.

Depuis 2013, ce prix est l'un des moments d'un événement plus large, le forum des doctorants, donnant l'occasion aux doctorants de présenter leurs travaux à un large public et de rencontrer des professionnels pour échanger sur leurs futurs métiers.

Sélection des candidats

Les doctorants candidats ayant soutenu durant l'année 2013 doivent déposer un dossier de candidature similaire au dossier demandé pour la qualification aux fonctions de maître de conférences (C.V., rapport de thèse, rapport de soutenance, lettres de recommandation) et expliciter leurs motivations dans une courte lettre. La sélection comporte trois étapes :

1. Chaque unité de recherche réunit une commission comportant des représentants de l'unité auxquels est adjoint un membre du Conseil de l'École Doctorale extérieur au champ disciplinaire. Cette commission établit une liste de nominés (dont le nombre

correspond à environ 20% des thèses soutenues). Ces nominés sont choisis sur les critères suivants :

- qualité scientifique du travail de thèse,
- qualité pédagogique du candidat,
- valorisation du travail,
- participation à la vie du laboratoire...

Tous les nominés sont invités à concourir au prix du meilleur poster également décerné lors de ce prix de thèse,

2. La Commission du Prix, composée des membres du CED sélectionne six finalistes qui présenteront oralement leur parcours de thèse.

3. Le jour de la manifestation, le jury final, composé exclusivement de personnalités extérieures à l'UTC, décerne trois prix sans notion de classement et explicite son choix en soulignant pour chacun les points marquants du dossier et de l'exposé.

La participation de tous les doctorants à la manifestation du Prix de Thèse est vivement souhaitée et les doctorants contractuels s'engagent à y participer.

À l'occasion de cette journée des doctorants, est édité le livret des thèses qui rassemble les résumés de toutes les thèses soutenues et enregistrées l'année précédente. Felipe AGUIRRE-MARTINEZ, Walid BECHKIT et Gwladys LECLERC sont les 3 lauréats de la 8^{ème} édition du Prix de Thèse. Le prix poster 2013 a été décerné à Felipe AGUIRRE-MARTINEZ.

Votre contact Prix de Thèse à l'Ecole Doctorale
Marie LOTIQUET - marie.lotquet@utc.fr
poste 5220 - bureau CR F234

Votre contact Forum des doctorants à l'Ecole Doctorale
Odile LECLERC - odile.leclerc@utc.fr
poste 4599 - bureau CR F236

DOCTORANT UTC

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

CHARTE DE THÈSE

Préambule

La charte de thèse de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) décrit les principes généraux de déroulement d'une thèse au sein de l'UTC. L'objet de cette charte est de clarifier les droits, devoirs et statuts de chacun, afin de garantir le meilleur déroulement possible des thèses. Cette charte est avant tout un contrat moral entre le doctorant, le directeur de thèse, et l'ensemble des partenaires concernés par la réalisation d'une thèse.

Elle s'inscrit dans le cadre légal des arrêtés du Ministère de l'éducation nationale, du 3 septembre 1998 pour la charte des thèses et du 7 août 2006 pour la formation doctorale, et répond aux recommandations de la Charte européenne du chercheur.

Cette charte se fonde sur les spécificités des études doctorales au sein de l'UTC. Celles-ci ne doivent pas seulement amener l'étudiant chercheur au plus haut niveau dans la discipline qu'il a choisie. L'objectif est également, d'une part, de former des docteurs qui puissent également justifier d'une véritable expérience professionnelle pouvant être reconnue sur le marché de l'emploi, qu'il soit public ou privé, et, d'autre part, de favoriser le développement personnel par l'appropriation de valeurs éthiques promues par la culture européenne.

Titre I : Principes généraux

La recherche doctorale est une activité de recherche et une formation par la recherche, et qui prépare autant au secteur privé qu'au secteur public, au secteur académique ou au secteur industriel, à une carrière de recherche ou à une carrière selon d'autres voies professionnelles.

Le doctorant est à la fois étudiant et

chercheur. Il travaille au sein d'une unité constituant l'une des équipes d'accueil de l'école doctorale de l'UTC, et parfois, également au sein d'une entreprise. En tant qu'équipe d'accueil, l'unité s'engage à assurer l'environnement académique et le suivi pédagogique du travail doctoral. Il est le garant de la qualité du travail, de la formation du doctorant et de son intégration dans la communauté des chercheurs. Le doctorant est donc un personnel à part entière de l'unité et de l'Université, et doit être considéré comme tel.

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, aux statuts de l'UTC et aux règlements intérieurs, des élus représentants les doctorants en tant qu'étudiants siègent au sein des instances de l'établissement.

L'unité se mobilise à la fois par l'encadrement pédagogique et managérial de la thèse qu'assument respectivement le directeur de thèse et le directeur d'unité, et par les moyens qu'il s'engage à réunir et mettre en œuvre pour le bon déroulement de la thèse. Le doctorant s'engage, comme étudiant, à suivre les formations prodiguées par l'école doctorale, à se conformer à l'encadrement pédagogique du directeur de thèse.

Comme chercheur, il s'engage à se conformer à la déontologie de la recherche, à s'investir dans la communauté scientifique selon les règles, usages et coutumes de sa discipline, et à respecter les règlements, normes et règles de fonctionnement en vigueur dans l'unité et ses tutelles.

L'entreprise qui accueille un doctorant en son sein s'engage de même à fournir les moyens nécessaires relevant de sa responsabilité pour la bonne réalisation de la thèse, et à respecter les règles pédagogiques et scientifiques du doctorat de l'UTC. L'étudiant s'engage à respecter les règles propres à l'entreprise qui l'accueille, tant d'un point de vue déontologique que réglementaire.

Le doctorant construit, avec son travail

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

doctoral, une première expérience professionnelle. A ce titre, une rémunération du doctorant est obligatoire ainsi qu'une couverture sociale.

Titre II : Procédure de recrutement

Article 1 Publicité des offres

Afin de garantir le principe de non discrimination, en accord avec les recommandations de la Charte européenne du chercheur, et afin de s'assurer du recrutement du meilleur candidat, l'UTC s'engage à faire la publicité des offres : sujets de thèse et emplois. Cette publicité est diffusée au niveau local, national et à une échelle internationale.

Article 2 Candidature

Toute personne intéressée a accès aux informations concernant les sujets de thèse proposés dans les unités de recherche de l'UTC, ainsi que les recherches menées par ces derniers. Elle peut s'informer également des conditions matérielles (rémunérations, politique sociale, condition de travail) de réalisation de la thèse dans les mêmes conditions que n'importe quel candidat à un emploi à l'UTC. En tant que postulant pour une fonction de doctorant, tout candidat a accès au devenir des doctorants de l'UTC.

Article 3 Admission

L'admission en thèse se fait dans le cadre d'un processus de recrutement basé principalement sur la compétence mais également sur la personnalité et l'environnement de la personne (notamment niveau de financement, situation contractuelle, conditions de vie, conditions d'accueil dans l'unité de recherche).

Ce processus peut s'appuyer sur un jury réunissant différentes compétences et points de vue pour valider un recrutement en prenant notamment en compte tant le niveau

scientifique et la motivation de l'étudiant que sa perspective professionnelle.

Ce processus de recrutement intervient quand le champ de recherche concerné, la nature du financement, les conditions matérielles de la recherche, le nombre d'étudiants déjà encadrés par le directeur de thèse, etc., ont été vérifiés et validés auprès de l'Ecole doctorale.

Toutes les facilités permettant à un candidat de prendre connaissance des conditions de sélection et du processus d'audition sont mises en œuvre.

Article 4 Non discrimination

L'établissement veille à ce que soit respecté le principe de non discrimination entre les jeunes chercheurs, qu'il s'agisse de la nationalité, du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique ou sociale, de la religion, de l'orientation sexuelle, de la langue, du handicap, de l'opinion politique, de la situation économique ou sociale

Titre III : Statut, rôle et engagements du jeune chercheur

Article 5 Statut du doctorant

1. Le doctorant est à la fois un étudiant et un chercheur, il a, à ce titre, des droits et des devoirs.

Le doctorant a des droits.

En tant qu'étudiant de l'établissement travaillant au sein d'une unité de recherche et/ou d'une entreprise, il dispose d'une couverture sociale et il est couvert par une assurance pour les risques liés à son activité de recherche (accidents du travail). En aucun cas, un étudiant ne peut se voir suspendu pour raison de maternité ou longue maladie.

Le doctorant est pleinement intégré dans son unité d'accueil, au sein duquel il a accès aux mêmes facilités que les chercheurs titulaires pour accomplir son travail de recherche (équipements, locaux, moyens, notamment

DOCTORANT UTC

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

informatiques, accès aux séminaires et conférences, présentation de son travail au sein des équipes).

Il dispose également du droit d'expression, de vote et de représentation dans les assemblées générales et conseils d'unités ainsi que du droit d'association de doctorants et du droit syndical.

Le doctorant a le droit d'être reconnu et cité parmi les auteurs des articles, communications, ouvrages, brevets et rapports industriels qui utilisent son travail de recherche.

Il conserve aussi l'ensemble des droits moraux sur ses travaux réalisés dans le cadre de sa thèse conformément au Code de la Propriété Intellectuelle.

Toutefois, des modalités spécifiques existent pour l'exploitation de ses travaux (droits patrimoniaux). Sous réserve de tout autre contrat passé avec un tiers, l'étudiant s'engage à céder l'exploitation des résultats obtenus à l'UTC. Dans le cas où les travaux font l'objet d'un contrat avec un ou plusieurs tiers, la propriété intellectuelle et industrielle des résultats doit être précisée dans ce contrat. L'exploitation des résultats de la recherche par le doctorant est possible dans le cadre d'une convention ou d'un contrat signé avec l'UTC, sur avis du directeur de thèse, du directeur de l'unité et du directeur à la recherche.

Le doctorant a aussi des devoirs.

Il respecte les règles relatives à la vie collective et à la déontologie scientifique. Il obéit au règlement intérieur de l'unité d'accueil et/ou celui de l'entreprise. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité, de discipline et de confidentialité liées aux travaux menés.

Au niveau individuel, le doctorant fait avancer une problématique de recherche, propose des idées ou techniques nouvelles, apporte la rigueur et l'implication nécessaires à son travail de recherche, conseillé et guidé par

son/ses directeur/s de thèse dans le cadre de son unité de recherche. Il fait preuve d'initiative et d'autonomie et il s'engage sur un temps et un rythme de travail.

Le doctorant participe à la diffusion et à la valorisation des résultats de sa recherche au travers de publications, de brevets, de rapports industriels et de communications à des colloques et congrès.

De plus, le doctorant s'engage à informer l'Ecole Doctorale de son devenir professionnel pendant une période d'au moins 5 ans après l'obtention de son diplôme et à répondre aux enquêtes de suivi de carrières, qu'elles émanent de l'Ecole Doctorale, de l'Association de diplômés ou de chercheurs, ou de l'IntelliAgence ex-Association Bernard Grégory.

Le doctorant a des responsabilités envers son/ses directeur/s de thèse auquel il rend compte régulièrement de ses travaux, et qu'il informe de l'avancement de sa thèse et des difficultés rencontrées.

Il s'engage vis-à-vis de son unité d'accueil et de l'établissement à s'impliquer dans la vie de ceux-ci. Il travaille en équipe et tisse des relations avec des représentants du monde économique. Il prend des contacts au sein de réseaux externes nationaux ou à l'étranger. Il est amené au cours de sa thèse à réaliser des travaux de vulgarisation et d'information auprès du public (fête de la science, etc.)

Vis-à-vis des organismes de financement (entreprise, région, etc.), le doctorant respecte les engagements liés aux contrats.

2. Le jeune chercheur est aussi un professionnel en formation.

Travail encadré sous la responsabilité d'un directeur de thèse, le doctorat est avant tout le projet du doctorant sur un sujet proposé par le directeur. A ce titre, le travail doctoral s'inscrit dans le parcours professionnel du doctorant comme une expérience qu'il doit pouvoir revendiquer et valoriser quelles que

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

soient les suites qu'il compte donner à son doctorat.

Pour donner sa pleine dimension professionnelle à cette expérience, le doctorant doit veiller à améliorer ses compétences, qu'elles soient sur le plan scientifique, managérial ou comportemental. L'Ecole Doctorale propose des formations s'adressant aux professionnels que sont les doctorants pour leur permettre d'améliorer leur bilan de compétences au cours du doctorat et aborder leur emploi suivant dans les meilleures conditions.

La poursuite de ces formations est obligatoire et doit se conformer au règlement des études de l'Ecole doctorale.

Le métier d'enseignant-chercheur étant un débouché reposant quasi-exclusivement sur l'obtention d'un doctorat, la pratique de l'enseignement est encouragée dans le parcours du jeune chercheur car elle permet de structurer et diffuser les connaissances. De même, le doctorat menant également à rejoindre le monde socio-économique, les activités de conseils et d'intervention via une relation contractuelle et partenariale sont encouragées dans le cadre des règlements et dispositions en vigueur.

Titre IV : Encadrement et suivi de la thèse

Article 6 Principes

Le doctorat est un projet, projet intellectuel, individuel, professionnel du doctorant, projet de recherche de l'unité, projet d'un collaborateur de l'établissement qu'est l'UTC. Plusieurs instances et personnes sont donc parties prenantes pour la bonne réalisation et finalisation de ce projet. Elles sont mobilisées pour accompagner le chercheur dans sa formation et dans son projet.

Le directeur de thèse, le directeur d'unité,

les acteurs de l'école doctorale ont pour mission de le conseiller, et de s'assurer de l'acquisition des compétences nécessaires à la réalisation de sa tâche et la poursuite de son projet professionnel. Ils doivent s'impliquer dans l'acquisition des compétences du doctorat, que ce soit par la vie de l'unité ou de l'entreprise, par la formation, ou par l'intégration dans la communauté scientifique (séminaires, colloques, congrès, etc.)

L'unité de recherche et l'établissement (ainsi que l'entreprise partenaire quand le doctorat est mis en place dans un contexte partenarial) assurent un soutien logistique et financier pour mener à bien ses travaux.

Collaborateur de plein droit et de plein exercice de l'unité de recherche, de l'université, de l'entreprise, le doctorant peut participer aux activités de son établissement et notamment aux actions partenariales avec l'industrie, collaborations européennes, etc.

Article 7 Déroulé du doctorat

Des entretiens sont organisés pour encadrer et conseiller le jeune chercheur sur son avenir professionnel et son projet scientifique et technique.

Le règlement des études prévoit des bilans d'avancement, auditions, examens permettant de décider de la poursuite de la thèse. Tous les aspects du déroulement de la recherche (scientifiques, humains, matériels, etc.) sont abordés à travers ces procédures. Leur mise en œuvre et l'évaluation positive de leur application sont essentielles à l'autorisation de poursuite en thèse.

L'école doctorale s'engage à informer les doctorants sur les enjeux, les conditions, les procédures spécifiées par le règlement des études. Le doctorant a le droit de s'informer en tout temps sur ces dernières. Un calendrier et une information permettant aux doctorants de se préparer dans les meilleures conditions doivent être produits par l'école doctorale.

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

En cas de litige, tout acteur estimant que le contrat moral passé entre le directeur de thèse et le doctorant n'est pas respecté, peut saisir le conseil de l'Ecole Doctorale. Ce conseil écoute les parties, propose une solution acceptable par tous. En cas d'échec de la médiation locale, le conseil nomme un médiateur extérieur à l'établissement. Celui-ci dépose ses conclusions auprès du directeur de l'établissement qui arrête finalement une décision. En cas de litige, les doctorants, selon leur situation, contractuels, boursiers ou salariés, saisissent la commission consultative les concernant.

Article 8 Rôles et engagements des acteurs internes de l'encadrement

L'encadrement comporte différentes facettes, telles que le travail de recherche, le management, la vulgarisation,... Plusieurs acteurs sont mis à contribution, ponctuellement ou de manière récurrente.

1. Le directeur de thèse encadre un nombre limité de doctorants fixé par le conseil scientifique afin de permettre un suivi de grande qualité, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. Il suit l'avancement des travaux du doctorant et encourage celui-ci à suivre toute formation complémentaire indispensable à ses recherches ou à son devenir professionnel. Il mène des entretiens réguliers, avec le doctorant, veille à la bonne progression de ses recherches et prépare avec le doctorant les différentes épreuves qu'il doit passer, en particulier la soutenance finale.

Le directeur de thèse enseigne les us et coutumes de la publication et communication scientifiques et informe le doctorant de l'importance de la préparation de publications et de la prise de brevets au cours de la thèse. Il propose au doctorant d'apporter un concours actif à la structuration d'articles dans des revues à comité de lecture où le

nom de l'étudiant figurera en bonne place. Il incite le doctorant à participer à des congrès d'audience internationale et à des activités de valorisation et de dissémination.

2. Le correspondant de l'unité rencontre annuellement le doctorant, le conseille sur les formations complémentaires à effectuer, telles que : cours de langue, formation complémentaire technique et financière, stages à l'étranger ou en industrie, diplôme européen, etc.

3. Le directeur d'unité assure les conditions matérielles et financières nécessaires au bon déroulement de la thèse. Il veille aussi à contrôler l'adéquation scientifique entre le sujet de thèse et la politique scientifique de l'unité.

Dans la mesure des ressources de l'unité, il finance l'accès de l'étudiant aux formations complémentaires utiles au développement de sa recherche, et les missions liées à la présentation par le doctorant de ses travaux de recherche, lors de manifestations scientifiques en rapport avec ses travaux de thèse.

4. Le directeur de l'Ecole Doctorale est responsable de l'organisation, du suivi de la formation doctorale donnée au doctorant et de la préparation à son insertion professionnelle. Il est assisté par le Conseil de l'Ecole Doctorale. Il fait respecter la politique de recrutement, d'encadrement et de suivi des doctorants, énoncée dans cette charte. En particulier, il veille à la qualité du sujet de thèse, au bon déroulement de la recherche doctorale (durée, résultats, valorisation, poursuite professionnelle).

Les avancements et le bilan des travaux peuvent être demandés à tout moment au directeur de thèse et au doctorant. Le responsable de l'Ecole Doctorale arbitre tout litige dépassant le simple cadre de la formation et veille à l'application de la charte. Il est particulièrement concerné par l'aspect administratif et pédagogique de la situation

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

du doctorant.

L'Ecole doctorale et son directeur sont responsables des enseignements suivis par le doctorant au cours de sa recherche et à l'acquisition des compétences nécessaires à la poursuite de son projet professionnel.

5. Le directeur de l'établissement arbitre tout litige en dernière instance et il veille au respect des règles de sécurité dans l'établissement

6. Les services d'appui en interne de l'UTC interviennent ponctuellement pour aider le doctorant dans ses démarches à différentes étapes de sa formation, en particulier en ce qui concerne la gestion de la propriété intellectuelle et la mobilité internationale.

Article 9 Rôles et responsabilités des acteurs externes de l'encadrement

1. L'entreprise (au sens large), dans le cadre d'un contrat CIFRE ou d'un projet de recherche partenariale directe, s'engage à donner une formation industrielle au candidat. Elle s'engage à lui donner les mêmes droits que ses employés et à considérer le travail doctoral comme la mission professionnelle du doctorant dans l'entreprise.

2. Le Mentor, conseiller extérieur à l'UTC, qui intervient dans le cadre du programme i-doc ou du Nouveau Chapitre de Thèse®, apporte un accompagnement au projet de thèse. Il s'engage à conseiller le doctorant, à contextualiser son travail et à accroître son efficacité par la réflexion sur la maîtrise d'outils et de méthodes professionnelles.

Titre V : Soutenance de thèse

Le doctorant n'est autorisé à soutenir sa thèse qu'après avoir validé les modules de formation qu'il s'est engagé à suivre, fourni la preuve que ses travaux ont fait l'objet d'une publication dans une revue à comité de lecture et/ou d'une présentation à un congrès international, que sont son travail

est original, et que la qualité de ce travail soit approuvée par son directeur de thèse et son unité de recherche.

Titre VI : Intégration de la dimension industrielle et sociétale dans la formation doctorale

Le doctorat de l'UTC se veut polyvalent dans la mesure où il doit avoir de la valeur tant dans le monde socio-économique que dans le monde académique. C'est pourquoi, outre l'excellence scientifique inhérente aux objectifs de la recherche doctorale, l'UTC insiste particulièrement sur deux dimensions complémentaires : la connaissance du monde professionnel qui permet d'embrasser des carrières dans l'entreprise et la compréhension de son domaine pour ne plus seulement être un spécialiste de son sujet, mais disposer d'une compétence dans son domaine pour rebondir sur d'autres recherches.

L'UTC met en place des formations et accompagnements sur lesquels les doctorants doivent s'engager car elles s'inscrivent dans les valeurs et motivations du doctorat à l'UTC.

Article 10 Valorisation des compétences et réflexions sur la carrière

La formation de l'UTC se doit de favoriser l'insertion professionnelle du docteur, qu'elle soit dans la recherche publique, dans la recherche privée ou dans le développement en entreprise. Après leur thèse, les jeunes docteurs doivent être capables de valoriser l'expérience acquise au cours de la préparation de leur doctorat sur le marché du travail. Un soutien est apporté au doctorant pour faire le point sur les compétences et savoir-faire professionnels développés au cours de la préparation de la thèse, grâce à des dispositifs favorisant la réflexion sur l'avenir du jeune chercheur.

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

Article 11 Mobilité intersectorielle et géographique

La formation doctorale de l'UTC souhaite élargir l'horizon de travail du jeune chercheur afin d'améliorer son développement personnel et professionnel. Un séjour à l'étranger et/ou en entreprise est encouragé et il doit s'intégrer parfaitement au travail de recherche du doctorant. La création de laboratoires communs avec l'industrie les contrats CIFRE, les pôles de compétitivité ou le centre d'innovation sont autant d'opportunités d'ouverture des doctorants sur le monde de l'industrie. La procédure de cotutelle de thèse ou la mise en place de projets de formation au niveau européen permettent de donner une dimension internationale à la thèse.

Article 12 Approfondissement de la connaissance scientifique

La formation doctorale de l'UTC propose à ses doctorants d'approfondir leur connaissance du domaine dans lequel ils mènent leur recherche pour être en mesure de travailler par la suite sur de nouveaux sujets, dans de nouvelles situations, en sachant profiter de leurs compétences scientifiques. Les doctorants doivent s'engager dans les démarches proposées par l'Ecole Doctorale pour savoir connaître l'histoire, la valeur et le positionnement de leur sujet dans le domaine de recherche, pour savoir situer l'originalité des recherches de l'UTC dans leur rapport à la société, et enfin pour être un généraliste de haut niveau de son domaine.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

DOCTORALE

Préambule

L'Ecole Doctorale de l'Université de Technologie de Compiègne a été créée en 1985.

Elle a pour mission de permettre à l'étudiant/e engagé/e dans des études de 3ème cycle à l'UTC d'avoir accès à un large éventail de cours de haut niveau et d'acquérir une solide culture scientifique et entrepreneuriale dans des domaines à la pointe de la recherche technologique. Alliant Sciences et Technologie, les formations proposées restent au contact des réalités industrielles et intègrent une aide à la construction du projet professionnel du doctorant.

Cette organisation respecte la qualité de la formation scientifique et technique dans la mesure où les spécialités s'appuient sur des unités de recherche reconnues dans le cadre du contrat pluriannuel de recherche. De plus, elle permet d'élargir l'offre de formation, de faciliter les échanges entre disciplines, voire de proposer des cursus transversaux.

En regroupant des disciplines relevant à la fois des sciences (incluant les sciences humaines) et des technologies, l'Ecole Doctorale a la possibilité de proposer des sujets de thèse interdisciplinaires.

Conformément à l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale et autres textes réglementaires en vigueur,

Article 1

L'Ecole Doctorale est rattachée aux Services de la Recherche de l'établissement.

Le responsable (Directeur) de l'Ecole Doctorale est nommé par le Directeur de l'UTC sur proposition du Conseil Scientifique, après avis du Conseil de l'Ecole Doctorale pour la durée du contrat pluriannuel de

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

recherche. Son mandat est renouvelable une fois.

La formation doctorale s'appuie sur les unités de recherche (laboratoires) reconnues dans le cadre du contrat pluriannuel de recherche, représentées par des responsables de formation doctorale.

Article 2

Le responsable de formation doctorale d'une unité de recherche représente l'Ecole Doctorale au sein de l'unité, et l'unité au sein de l'Ecole Doctorale. Ses missions sont décrites dans une fiche de mission.

Il est nommé par le directeur d'unité sur avis motivé du conseil de laboratoire ou l'instance équivalente pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Il est titulaire de l'HDR (Habilitation à Diriger des Recherches). Il ne peut être directeur d'unité.

Il bénéficie d'un soutien de secrétariat au sein de l'unité.

Il participe aux réunions du Bureau de l'Ecole Doctorale et il est invité au Conseil de l'Ecole Doctorale.

Article 3

Trois représentants du Conseil scientifique de l'UTC avisen le Directeur de l'Ecole Doctorale et son Conseil sur les évolutions scientifiques et technologiques au plan national et international relatives aux domaines émergents aux croisements des disciplines et sur lesquels l'UTC se positionne.

Il participe au Conseil de l'Ecole Doctorale.

Article 4

Un bureau apporte au Directeur de l'Ecole Doctorale une assistance régulière. Le Bureau de l'Ecole Doctorale (BED) est composé :

- des responsables de formation doctorale des unités de recherche,
- du Directeur à la Recherche,

- des personnels administratifs en lien direct avec l'Ecole Doctorale.

Le bureau est garant, avec le Directeur, de l'application des décisions du Conseil de l'Ecole Doctorale, du respect de la charte des thèses et de la validation de l'ensemble des activités suivies ou réalisées par chaque doctorant. Il propose la répartition des allocations de recherche et prépare les réunions du Conseil de l'Ecole Doctorale. Il est informé de tout ce qui concerne la vie de l'Ecole Doctorale.

Le bureau se réunit autant de fois que nécessaire.

Article 5

Le responsable de l'Ecole Doctorale est assisté d'un conseil.

Le Conseil de l'Ecole Doctorale (CED) comprend 18 membres :

6 membres extérieurs :

- 4 personnalités compétentes du secteur scientifique, industriel ou socio-économique ayant une expertise dans les champs interdisciplinaires de l'Ecole Doctorale de l'UTC

- Le Directeur de l'industrie, de la recherche et de l'enseignement supérieur au Conseil Régional de Picardie, ou son représentant

- Le Délégué Régional à la Recherche et la Technologie (DRRT), ou son représentant

12 membres internes :

- 3 membres du Conseil scientifique (mission interdisciplinaire)

- 3 directeurs d'unité, ou leur représentant

- Le Directeur à la Recherche, ou son représentant

- Le Directeur des Ressources Humaines, ou son représentant

- 1 représentant des personnels BIATSS

- 3 doctorants élus ou leurs suppléants

Les responsables de formation doctorale

DOCTORANT UTC

ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES

des unités de recherche, le Vice Président du Conseil Scientifique, le Directeur Formation et Pédagogie, le Directeur Innovation et Partenariats et le Directeur aux Relations Internationales sont invités à participer au Conseil de l'Ecole Doctorale.

Le Conseil de l'Ecole Doctorale peut inviter à participer à ses réunions toute personne dont la compétence ou l'expertise est jugée opportune au regard de l'ordre du jour.

Article 6

Les personnalités extérieures, les directeurs d'unité et le représentant des personnels BIATSS sont nommés par le Président de l'UTC sur proposition du Directeur de l'Ecole Doctorale, pour une durée de trois ans ; ce mandat est renouvelable une fois.

Le Directeur de l'industrie, de la recherche et de l'enseignement supérieur au Conseil Régional de Picardie, le Délégué Régional à la Recherche et la Technologie, le Directeur à la Recherche de l'UTC, et le Directeur des Ressources Humaines de l'UTC sont nommés de façon permanente au titre de leur fonction.

Les représentants des doctorants sont élus par les étudiants de l'Ecole Doctorale. L'élection s'effectue au scrutin de liste à un tour (avec représentation proportionnelle avec la règle du plus fort reste). Le panachage est interdit.

Article 7

Le Conseil de l'Ecole Doctorale adopte le programme d'actions de l'Ecole Doctorale et gère, par ses délibérations, les affaires relevant de l'Ecole Doctorale. Il émet des avis concernant l'organisation, le fonctionnement de l'Ecole Doctorale ainsi que sur le dispositif de formation et de suivi des doctorants.

Il veille au respect des principes de la charte des thèses de l'établissement.

Il attribue les allocations de recherche.

Il examine les demandes des entités externes

de recherche qui voudraient rejoindre l'Ecole Doctorale comme unité d'accueil des doctorants.

Le Conseil de l'Ecole Doctorale se réunit au moins trois fois par an ainsi qu'avant l'adoption par les instances de l'établissement du projet de contrat pluriannuel de recherche.

Le Conseil de l'Ecole Doctorale peut être saisi à la demande d'au moins un tiers de ses membres.

Un compte rendu est réalisé et diffusé après son approbation par les membres.

Règlement intérieur de l'Ecole Doctorale :

- Visé par le Conseil de l'Ecole Doctorale le 8 mars 2013
- Visé par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire le 15 mars 2013
- Visé par le Conseil Scientifique le 12 avril 2013
- Validé par le Conseil d'Administration le 13 juin 2013

PRÉSENTATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

Les **contacts** pour chaque unité de recherche figurent dans le tableau (page 78) : prenom.nom@utc.fr

HEURISTIQUE ET DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES COMPLEXES UMR CNRS 7253 Heudiasyc

Directeur : Ali CHARARA
Directeur adjoint : Thierry DENOEUX
www.hds.utc.fr

Heudiasyc opère dans le domaine des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC), à savoir l'informatique, l'automatique, la robotique et la décision. L'activité du laboratoire vise à répondre aux grands enjeux de la société : sécurité, mobilité et transports, environnement. On y conjugue recherche fondamentale et recherche appliquée, notamment au travers des plateformes expérimentales et démonstrateurs développés au sein même du laboratoire. Parmi ces plateformes expérimentales on peut citer : les véhicules instrumentés, la flotte de drones et de robots mobiles, les réseaux de capteurs, la réalité virtuelle, la supervision ferroviaire, la communication inter-véhicules, les tables tactiles, etc.

Heudiasyc est une Unité Mixte de Recherche (UMR), c'est-à-dire associée au CNRS, qui compte environ 160 personnes. Créé il y a plus de 30 ans, le laboratoire a noué de nombreux partenariats, académiques et industriels, nationaux et internationaux.

L'activité de recherche d'Heudiasyc est organisée autour de 4 équipes :

- ASER - Automatique, Systèmes Embarqués, Robotique
- DI - Décision, Image

- ICI - Information, Connaissance, Interaction
- RO - Réseaux, Optimisation

Heudiasyc participe au challenge des Investissements d'Avenir, en étant porteur du Laboratoire d'excellence "Maîtrise des Systèmes de Systèmes Technologiques" (Labex MS2T), et coordinateur du volet Robotique mobile de l'équipement d'excellence "Robotex".

LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES DE COMPIÈGNE EA 2222 LMAC

Directeur : Nikolaos LIMNIOS
www.lmac.utc.fr/

Objectifs

Le Laboratoire de Mathématiques Appliquées de Compiègne (LMAC) développe une recherche de haut niveau en mathématiques appliquées, déterministes et stochastiques.

Il participe à des actions de recherche à caractère applicatif et au développement d'outils performants de calcul scientifique. Ces deux types d'activités sont menées dans un souci de complémentarité et de cohérence dans le cadre de partenariats divers, impliquant des laboratoires internes, de l'Université de Technologie de Compiègne, ainsi que des équipes de recherche externes.

Equipes et thèmes de recherche

Les activités de recherche du LMAC s'inscrivent autour de deux grands axes :

- les problèmes inverses,
- et les systèmes stochastiques.

Les problèmes traités, tant sur le plan théorique que sur le plan applicatif, sont issus des questions posées à l'ingénieur et dans les sciences appliquées.

DOCTORANT UTC

PRÉSENTATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

Nous développons des partenariats dans l'industrie (EDF, ONERA, IFP, SNECMA, ALSTOM, RENAULT,...), et de collaborations pluridisciplinaires (médecine, biologie, mécanique,...) qui associent plusieurs unités et équipes de recherche de l'UTC.

Les thèmes et applications de recherche de deux équipes sont :

Problèmes inverses et problèmes mal posés (PI) :

- Identification de paramètres
- Complémentation des données
- Interaction fluide-structure
- Contrôlabilité des problèmes de diffusion
- Optimisation de forme et topologique

Systèmes stochastiques (S2) :

- Approximations faibles de processus stochastiques
- Processus semi-markoviens
- Stabilité et stationnarité
- Estimation non paramétriques
- Tests non paramétriques et semi-paramétriques

électromagnétiques, l'électronique de puissance, la commande, mais aussi les contraintes liées à la thermique et à l'acoustique.

Dans cette optique, ses activités sont déployées sous deux thèmes complémentaires :

- Conception, modélisation des machines électriques et de leur commande
- Alimentation des systèmes embarqués

Un domaine d'application privilégié par le LEC concerne le "véhicule propre et économique". Le LEC a en outre été sélectionné à prendre part à cinq projets nationaux dans le cadre d'appels d'offres de l'agence nationale de la recherche (ANR) et du fond de compétitivité des entreprises (FCE).

Le LEC contribue aux programmes d'investissement d'avenir (projet ESSENCEYCLE) sur la motorisation des véhicules propres dans le cadre du pôle MOVEO et de l'IEED VEDECOM.

LABORATOIRE D'ELECTROMÉCANIQUE DE COMPIÈGNE EA 1006 LEC

Directeur : Guy FRIEDRICH
www.utc.fr/lec

Le Laboratoire d'Electromécanique de Compiègne est centré sur un axe de recherche unique : "Actionneurs électriques et système de motricité à énergie embarquée".

Objectifs

Pôle de compétence dans le domaine de la conception globale des actionneurs à pilotage électronique, le LEC aborde des aspects aussi variés que la modélisation des phénomènes

UNITÉ DE RECHERCHE EN MÉCANIQUE UMR CNRS 7337 Roberval

Directeur : Jean-Marc ROELANDT
Directeur adjoint : Piotr BREITKOPF
<http://roberval.utc.fr/>

Le laboratoire Roberval a pour vocation le développement de méthodes expérimentales et numériques innovantes pour l'analyse, la modélisation et la conception des structures et des systèmes mécaniques.

Objectifs

Le Laboratoire maintient l'objectif stratégique d'être un pôle d'excellence dans l'étude, la conception et le contrôle de systèmes mécaniques. Pour atteindre cet objectif, une approche systémique et multidisciplinaire

PRÉSENTATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

est mise en place en raison des interactions physique, chimique, mécanique, thermique, acoustique et vibratoire des éléments qui constituent les systèmes étudiés.

Ses activités de recherche portent sur le développement de compétences expérimentales, théoriques et numériques multidisciplinaires mises en jeu lors de la conception de matériaux, de structures, ou de systèmes mécaniques. L'unité de recherche vise à développer une expertise sur les méthodologies d'analyse, de conception et de fabrication dans le respect de l'environnement.

Équipes et thèmes de recherche

Les recherches du Laboratoire Roberval s'appuient sur les domaines de la science des matériaux, de la mécanique des solides et des fluides, de l'acoustique et des vibrations. L'Unité est organisée en trois équipes de recherche :

- Matériaux et surfaces : Mécanique des surfaces et interfaces, multi-matériaux, composites, caractérisation des matériaux et modélisation de leurs comportements à différentes échelles, couplage mécanique-environnement (corrosion, endommagement en surface...).
- Acoustique et vibrations : aéroacoustique, propagation dans les écoulements, confort acoustique et vibratoire, identification et caractérisation des sources de bruit, matériaux absorbants : caractérisation et optimisation.
- Méthodes numériques en mécanique : développement d'approches et de modèles originaux pour la simulation de phénomènes multiphysiques couplés, contrôle et robustesse des simulations, optimisation multidisciplinaire, techniques de discrétisation et d'approximation,

techniques de corrélation essais-calculs.

BIOMÉCANIQUE ET BIOINGÉNIERIE

UMR CNRS 7338 BMBI

Directrice : Marie-Christine HO BA THO
www.utc.fr/bmbi

Les activités de recherches du laboratoire BMBI concernent la Biomécanique et la Bioingénierie, plus particulièrement la Mécanique du Vivant et l'Ingénierie de la Santé.

La spécificité de BMBI est sa pluridisciplinarité qui se traduit par des projets de recherches interdisciplinaires associant les compétences en mécanique, physique, biologie (cellulaire et moléculaire), biochimie, physiologie et en traitement du signal.

Les objectifs sont de comprendre à différentes échelles le fonctionnement et les mécanismes de systèmes vivants : système (cardiaque, squelettique, musculaire), organe (os, cœur, muscle, ...) tissus, cellules, molécules associés aux organes, systèmes étudiés.

Ces connaissances multi-échelles aboutissent à une meilleure compréhension des pathologies et au développement de nouveaux outils thérapeutiques, diagnostiques, évaluations de traitement et aussi les suppléances d'organes et articulations.

http://www.utc.fr/bmbi/IMG/pdf/BMBI_recherche_2012.pdf

PRÉSENTATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

AVENUES-GSU

EA 7284

Directeur : Benoît BECKERS
www.utc.fr/avenues/

Modélisation multi échelles et multi-physics des espaces bâtis

Les 12 membres de l'équipe Avenues-GSU sont impliqués dans la formation d'ingénieurs UTC en génie des systèmes urbains et assurent ainsi la cohérence et la complémentarité entre la formation et la recherche en modélisation urbaine. L'axe général des travaux menés par l'équipe concerne la modélisation multi-échelle et multi-physics des espaces bâtis en adoptant différentes démarches systémiques et pluridisciplinaires d'aide à la décision pour les projets d'aménagements de villes durables.

Ce positionnement scientifique de modélisation aux différentes échelles de la ville nécessite des compétences en sciences de l'ingénieur et/ou en aménagement, urbain pour prendre en compte les enjeux environnementaux, la construction durable et les impacts du changement climatique.

Le thème « Vulnérabilité environnementale et planification urbaine » concerne plus particulièrement les interactions entre le territoire urbanisé et son environnement naturel. L'objectif est d'apporter aux responsables locaux des outils d'aide à la planification et à la décision dans un contexte réglementaire.

Le thème « Conception et optimisation énergétique des espaces bâtis » concerne le développement de méthodes et d'outils permettant d'accompagner les projets architecturaux et urbains dans leurs aspects énergétiques et environnementaux. Les compétences dans ce thème sont

la quantification de l'énergie solaire, la physique urbaine, l'optimisation de puissance électrique obtenue par les énergies renouvelables.

CONNAISSANCE, ORGANISATION

ET SYSTÈMES TECHNIQUES

EA 2223 Costech

Directeur : François SEBBAH
www.utc.fr/costech

L'unité de recherche Costech est une équipe d'accueil pluridisciplinaire regroupant des chercheurs travaillant sur les relations entre "Homme, Technique et Société" et dont l'objectif est la description, l'analyse, la modélisation, et la conception des interactions outillées dans les systèmes complexes, sociaux et techniques. Au croisement des sciences pour l'ingénieur, de la philosophie et des sciences humaines et sociales (sciences cognitives, sciences économiques et de gestion, sciences de l'information et de la communication), il interroge le phénomène technique dans sa dimension constitutive des expériences humaines et des pratiques sociales.

Objectifs

Y sont abordés notamment :

- les dispositifs numériques, leurs usages et les nouvelles pratiques sociales interactives,
- les conditions corporelles, sociales et techniques des genèses expérientielles situées et instrumentées, individuelles et/ou collectives,
- les nouvelles formes de coordination économique et sociale à l'ère des réseaux numériques et du capitalisme de régime cognitif.

Costech est engagé dans de nombreux projets

PRÉSENTATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

de recherche - à financements publics ou privés - et dans des projets de développement technologiques qui portent sur :

- le développement de systèmes de suppléance perceptive pour aveugles,
- les supports techniques d'interaction corporelle,
- le développement de dispositifs tactiles pour la conception préliminaire collaborative,
- la cartographie du web et l'analyse des réseaux sociaux,
- le pilotage des risques et développement durable,
- les pratiques participatives en ligne,
- l'écriture numérique et la création numérique,
- la modélisation des systèmes complexes.

TRANSFORMATIONS INTÉGRÉES DE LA MATIÈRE RENOUVELABLE EA 4297 TIMR

Directeur : André PAUSS
www.utc.fr/timr/

GÉNIE ENZYMATIQUE ET CELLULAIRE FRE CNRS 3580

Directeur : Karsten HAUPT
Directeur adjoint : Alain FRIBOULET
www.utc.fr/umr6022/

Le dénominateur commun des activités de l'Unité GEC est la « Bioinspiration » : associer une démarche cognitive de compréhension des systèmes vivants à une démarche de création de systèmes mimant le comportement du vivant, mais de complexité moindre, permettant en même temps de développer de nouvelles applications (biocapteurs, nouveaux biocatalyseurs,

nouvelles voies métaboliques, matériaux synthétiques mimétiques d'anticorps ou d'enzymes).

L'équipe "Biocatalyse et Approche Intégrée des Fonctions" aborde cette problématique en prenant comme objet d'étude des grandes fonctions biologiques (métabolisme végétal des lipides, ou système immunitaire) dans le but, dans le premier cas d'induire la synthèse de molécules non usuelles dans les organismes considérés, et dans le deuxième cas, d'exploiter les capacités de genèse de diversité pour produire de nouveaux catalyseurs ou de nouveaux composés à usage thérapeutique, et de comprendre certains phénomènes tels que l'auto-immunité.

L'équipe "Biomimétisme et Structures Bioinspirées" développe des approches biomimétiques pour la création de systèmes artificiels permettant de comprendre le fonctionnement du vivant dans un contexte mieux défini (systèmes membranaires biomimétiques pour l'étude des agents membranotropes tels que des nanoparticules, toxines, médicaments, antioxydants, et pour élucider le mécanisme de fonctionnement des récepteurs membranaires et de leurs ligands), ou de mimer les structures biologiques pour développer de nouveaux objets technologiques possédant une fonction proche de celles du vivant (Polymères à Empreintes Moléculaires: "Anticorps en Plastique", et leur utilisation dans des biocapteurs, en séparation, et pour la vectorisation de médicaments).

Les deux équipes sont fortement impliquées dans des réseaux Européens de type Marie Curie et autres, ce qui leur donne, du au recrutement d'un grand nombre de doctorants et postdoctorants étrangers, un caractère très international.

Pour ses activités de recherche l'unité dispose de deux plateformes bio- et nanoanalytiques dotées d'équipements de pointe, ainsi que de laboratoires de culture cellulaire de niveaux L1 et L2 et d'une serre L2.

DOCTORANT UTC

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DOCTORALES

Le règlement des études doctorales constitue le cadre général de l'organisation de la formation doctorale à l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et se trouve être, de ce fait, un document de référence essentiel.

Ce règlement ainsi que la Charte de thèse et le règlement intérieur de l'Ecole Doctorale définissent le cadre dans lequel doivent se dérouler les études au sein de l'Ecole Doctorale de l'UTC, ceci en conformité avec les principes généraux de la réglementation en vigueur (arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale).

Le règlement des études doctorales a été visé le 8 mars 2013 par le Conseil de l'Ecole Doctorale (CED), le 15 mars 2013 par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU), le 12 avril 2013 par le Conseil scientifique (CS) et approuvé le 13 juin 2013 par le Conseil d'Administration (CA).

I. Dispositions générales

Article I.1 Durée des études

La durée de la formation doctorale en vue de l'obtention du doctorat est de 3 ans en formation initiale.

Une année supplémentaire peut être accordée à titre dérogatoire, sur demande motivée auprès du Directeur de l'Ecole Doctorale et après accord préalable du (ou des) Directeur(s) de thèse et du Directeur d'unité¹.

Des situations exceptionnelles pourront être examinées par le Conseil de l'Ecole Doctorale pour un prolongement au-delà de la quatrième année.

Cette durée peut être négociée en particulier pour les Doctorants exerçant une activité professionnelle à titre principal ou s'engageant dans une VAE, cette négociation s'effectuant au moment de la première inscription, après accord du (des) Directeur(s) de thèse et du Directeur d'unité.

Article I.2 Admission en doctorat à l'UTC

Pour accéder à l'inscription en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de **Master** ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son **aptitude à la recherche**.

Les étudiants ayant effectué des études de niveau équivalent à l'étranger et les candidats bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ont la possibilité de s'inscrire par équivalence d'études de niveau master validée par le Directeur de l'Ecole Doctorale.

Le candidat doit produire une attestation du **niveau B2 d'anglais** (Cadre Européen Commun de

Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe). Ce niveau est certifié par l'obtention d'un score minimal de 785 au "Listening and Reading Test" du TOEIC, ou de tout autre test équivalent.

Le candidat constitue un **dossier de candidature** après avoir identifié le sujet de thèse, un Directeur de thèse (codirection possible)², une unité de recherche de rattachement reconnue à la suite d'une évaluation nationale (même si la thèse est réalisée à l'extérieur de l'UTC) et un financement. Ce dernier doit être au moins égal à celui d'un Contrat Doctoral (tel que défini par arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

Après avis du (des) Directeur(s) de thèse, du Responsable de la formation doctorale au sein de l'unité et du Directeur d'unité, le Directeur de l'Ecole Doctorale valide l'admission du candidat.

Le candidat constitue ensuite un **dossier d'inscription**. Le candidat et son (ses) Directeur(s) de thèse signent la **Charte de thèse de l'UTC**.

L'inscription ou la réinscription en doctorat est subordonnée :

- au paiement des droits d'inscription fixés chaque année par arrêté du Ministre de l'Education Nationale. Les exonérations sont fixées par le décret n°84-13 du 5 janvier 1984 relatif à l'exonération des droits de scolarité dans les universités et en référence au document "Droits de scolarité relatifs à la formation doctorale"³ validé par le CA du 13 juin 2013.
- au paiement des droits de Sécurité Sociale fixés chaque année par arrêté du Ministre des Affaires Sociales, sauf non affiliation pour motifs prévus par le Code de sécurité sociale et textes réglementaires en vigueur.

Le Président de l'UTC prononce l'inscription définitive pour l'année universitaire en cours, sur proposition du Directeur de l'Ecole Doctorale.

La première inscription peut s'effectuer tout au long de l'année universitaire. La réinscription est obligatoire chaque année et doit être impérativement effectuée entre le 1^{er} septembre et le 15 novembre. La réinscription ultérieure d'un Doctorant après interruption d'études pour convenance personnelle n'est pas automatique ; elle fait l'objet d'une demande motivée auprès du Directeur de l'Ecole Doctorale et de l'avis préalable du (des) Directeur(s) de thèse et du Directeur d'unité.

Article I.3 Cotutelle internationale de thèse

Chaque thèse en cotutelle se déroule dans le cadre

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DOCTORALES

d'une convention liant les deux établissements intéressés, conformément à l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse et à l'arrêté du 7 août 2006 modificatif.

La première inscription en thèse doit intervenir en même temps dans les deux établissements. La convention de cotutelle doit être signée en parallèle de l'inscription.

II. Organisation et suivi des études doctorales

L'offre de formation proposée par l'Ecole Doctorale est présentée dans un guide édité annuellement.

Lors de l'inscription et de chaque réinscription, le (la) Doctorant(e) doit informer l'Ecole Doctorale des cours qu'il/elle a l'intention de suivre. En outre, s'il/elle suit des cours ou toutes autres formations dispensées en dehors de l'UTC, ces derniers devront être validés par le(s) Directeur(s) de thèse et l'Ecole Doctorale avant le suivi de ces formations extérieures. Pour les formations extérieures à l'UTC, il est rappelé qu'un crédit ECTS équivaut au minimum à 25h de travail encadré et/ou personnel. A chaque demande de réinscription en début d'année universitaire, le (la) Doctorant(e) joint à son dossier un rapport d'activité sur l'année écoulée et une lettre d'appréciation de son (ses) Directeur(s) de thèse.

Un jury d'évaluation se déroulant à l'issue de la première année donne un avis de poursuite, de réserve ou d'interruption. Dans le second cas, un délai de trois mois est accordé pour faire le point sur la situation et améliorer les points jugés problématiques par le jury. Dans le troisième cas, le Directeur de l'Ecole Doctorale propose, après consultation des parties et examen du dossier, un avis qui, s'il confirme l'option de l'interruption, est transmis au Président de l'UTC.

Un second jury d'évaluation est réalisé 9 mois avant la date officielle prévue de soutenance de façon à s'assurer de la faisabilité du travail dans le temps imparti. Dans le cas d'un probable dépassement, les parties sont invitées à anticiper ce dépassement notamment en prévoyant les ressources financières nécessaires.

III. Modalités d'obtention du diplôme de docteur de l'UTC

Article III.1 Validation des crédits ECTS

Pour obtenir le diplôme et le grade de docteur, le (la)

Doctorant(e) doit valider 180 ECTS au total, répartis comme suit :

- **160 ECTS : Rédaction du mémoire de thèse présenté lors de la soutenance**

Le travail de recherche de l'étudiant(e) et les résultats obtenus sont exposés dans un mémoire de thèse.

La thèse peut être rédigée et soutenue en français ou en anglais, avec un résumé en français dans le second cas.

- **20 ECTS : Formations complémentaires**

Article III.2 Niveau de langues : français et anglais

Pour soutenir sa thèse à l'UTC, il est obligatoire d'avoir un **niveau B2 en anglais**.

Article III.3 Publications

Au moment de la soutenance, le travail de thèse doit avoir été valorisé soit par le dépôt d'un brevet, soit par la diffusion des travaux dans au moins une revue ou un congrès international de très bon niveau selon les critères de la discipline, de préférence en premier auteur. Peuvent faire exception à cette règle, les Doctorant(e)s soumis à des clauses de confidentialité motivées par le partenaire et interdisant la publication des travaux.

Article III.4 Soutenance de thèse

Au moins 6 semaines avant la date prévue de soutenance, et sachant que la période entre la 4^{ème} semaine de juillet et le 1^{er} septembre n'est pas comptabilisée (rallongeant d'autant le délai donc), le (la) Doctorant(e) dépose auprès du secrétariat de l'Ecole Doctorale :

- **le mémoire de thèse** (version électronique sur un support au choix). Un exemplaire sera transmis à chacun des rapporteurs par le Doctorant.

- **le rapport de présentation** établi par le(s) Directeur(s) de thèse.

- **la proposition de rapporteurs** (au moins 2 rapporteurs habilités à diriger des recherches) Ils doivent être extérieurs aux unités de recherche de l'UTC et à l'établissement et de laboratoires différents.

Ils ne doivent pas avoir publié avec le (la) doctorant(e), et être indépendants de son projet. Il peut être fait appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers.

DOCTORANT UTC

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DOCTORALES

• la proposition de jury de soutenance :

- entre 3 et 8 membres dont le(s) Directeur(s) de thèse
- au moins la moitié de professeurs ou assimilés
- au moins la moitié de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'UTC
- au moins 1 enseignant-chercheur appartenant à l'une des unités de recherche de l'UTC, autre que le(s) Directeur(s) de thèse

Il est recommandé de prévoir au moins une personnalité extérieure de plus que de membres internes à l'UTC.

Le Directeur de l'Ecole Doctorale désigne les rapporteurs, leur envoie une lettre de désignation officielle accompagnée de l'imprimé "rapport pour l'autorisation de soutenance". Sur ce courrier figurera la date d'envoi par le Doctorant de son mémoire aux rapporteurs.

L'Ecole Doctorale s'assure, par l'usage d'un outil dédié, que la thèse ne comporte pas d'éléments plagiés.

Au moins 3 semaines avant la date prévue de soutenance, les rapporteurs font parvenir leur rapport à l'Ecole Doctorale qui en transmet copie :

- au(x) Directeur(s) de thèse,
- au (à la) Doctorant(e),
- au Responsable de la formation doctorale au sein de l'unité.

Sur l'existence d'au moins deux rapports favorables, l'Ecole Doctorale transmet :

- au Président de l'UTC, pour approbation, la désignation de jury.
- à chaque membre du jury, un exemplaire de la convocation accompagnée d'une copie de la désignation du jury, des rapports et du rapport de présentation du candidat.
- au(x) Directeur(s) de thèse les documents à compléter et à signer pendant les délibérations qui suivent la soutenance :
 - rapport de soutenance
 - avis du jury sur la reproduction de la thèse
 - autorisation de tirage, de reproduction et de diffusion de thèse.

Le rapport de soutenance et l'avis de reproduction de la thèse doivent parvenir, dûment complétés, à l'Ecole Doctorale dans les 10 jours suivant la soutenance.

Le (la) Doctorant(e) est chargé(e) de transmettre un exemplaire de son mémoire à chaque membre du jury. L'information relative à la soutenance est diffusée par voie d'affichage par l'Ecole Doctorale.

La soutenance de thèse se déroule à l'UTC (à l'extérieur uniquement dans le cadre d'une cotutelle ou sur dérogation avec demande motivée).

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le Président de l'UTC, sur demande motivée liée à la confidentialité. Aucune thèse ne peut être soutenue pendant les congés de Noël et entre la 4ème semaine de juillet et le 1er septembre.

Après la soutenance et dans un délai d'un mois (3 mois si le jury a demandé des modifications), le docteur dépose impérativement à l'Ecole Doctorale :

- l'autorisation de tirage, de reproduction de thèse et de diffusion (avec corrections éventuelles validées)
- 2 supports numériques⁴ du mémoire définitif (format PDF) dont l'un sera transmis à la BUTC pour la mise en ligne de la thèse sur le portail documentaire (avec l'accord de l'auteur et du jury de soutenance).
- la fiche devenir
- le livret de thèse
- deux exemplaires du formulaire d'enregistrement de thèse

Les modalités de tirage et les éléments complémentaires requis (images, documents en couleur, couverture normalisée, etc.) sont précisés dans le dossier de soutenance.

2 exemplaires "papier" (en plus des 2 supports numériques) du mémoire sont destinés à l'administration et sont archivés à la BUTC. En cas de confidentialité du mémoire de thèse, ces 2 exemplaires (de même que les CD) sont conservés dans des conditions de protection adéquates à l'Ecole Doctorale pendant le délai de confidentialité. Toute thèse (à l'exception des thèses confidentielles et après accord des doctorants) est l'objet d'un signalement et d'un dépôt auprès de l'ABES au sein du portail STAR.

Lorsque toutes ces conditions sont remplies, l'Ecole Doctorale délivre une attestation de diplôme de doctorat. Le diplôme définitif est remis lors d'une cérémonie.

1. A l'UTC, les laboratoires sont nommés « unités de recherche ».

2. Un document intitulé "Règles relatives à l'encadrement doctoral à l'UTC", validé par le Conseil Scientifique, explicite l'ensemble de ces règles.

3. Ce texte définit notamment les conditions d'exonération en vigueur à l'UTC.

4. La nature du support (CD, clé, autre) est laissée à l'appréciation du doctorant.

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME DE DOCTEUR

Les conditions d'obtention du diplôme de docteur sont détaillées dans le règlement des études doctorales.

La première inscription peut s'effectuer tout au long de l'année, la réinscription doit être renouvelée au début de chaque année universitaire. La préparation du doctorat s'effectue, en général, en 36 mois.

Pour soutenir sa thèse à l'UTC, il est obligatoire d'avoir un niveau **B2 en anglais**.

Publications : Au moment de la soutenance, le travail de thèse doit avoir été valorisé soit par le dépôt d'un brevet, soit par la diffusion des travaux dans au moins une revue ou un congrès international de très bon niveau selon les critères de la discipline, de préférence en premier auteur.

VALIDATION DES CRÉDITS ECTS ET SOUTENANCE DE THÈSE

Pour obtenir le diplôme et le grade de docteur, un doctorant doit **valider 180 ECTS** au total, répartis comme suit :

160 ECTS : Rédaction du mémoire de thèse présenté lors de la soutenance

Le travail de recherche de l'étudiant et les résultats obtenus sont exposés dans un

mémoire de thèse. Ce document est examiné par au moins deux rapporteurs habilités à diriger des recherches extérieurs à l'UTC. Après avis favorable des rapporteurs, la soutenance de la thèse est organisée devant un jury comprenant entre trois et huit membres. Il est composé d'au moins la moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du candidat et choisies en raison de leur compétence scientifique, et d'au moins un enseignant-chercheur de l'UTC, autre que le(s) directeur(s) de thèse. La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs des universités ou assimilés. La thèse peut être rédigée et soutenue en français ou en anglais, avec un résumé en français dans le second cas.

20 ECTS : Modules de formation

Les modules de formation (voir guide des UEs) proposés se décomposent en "3 blocs" :

- Compétences Linguistiques (CL - 4 ECTS),
- Compétences Scientifiques et Techniques (CST - 8 ECTS)
- et Compétences Professionnelles (CP - 8 ECTS).

Les diplômes de docteur et d'HDR sont remis lors d'une cérémonie conjointe avec les ingénieurs et Master, en novembre.

L'ENTREPRISE : UNE RECHERCHE PARTENARIALE

Les liens de l'UTC avec le monde socioéconomique s'expriment également à travers les thèses réalisées dans le cadre d'un **projet de recherche partenarial direct** ou par le biais du dispositif **CIFRE** (Convention Industrielle de formation par la Recherche) géré par l'ANRT (Association Nationale de la Recherche Technique) pour le compte du Ministère de la Recherche.

Les conventions CIFRE permettent aux

entreprises de recruter des jeunes bac+5 dont le travail de recherche et développement aboutira à une thèse de doctorat, et associent trois partenaires : une entreprise, un jeune diplômé, un laboratoire.

<http://www.anrt.asso.fr/>

À l'UTC :

- 78 thèses CIFRE soutenues depuis 2004
- 36 thèses CIFRE en cours

DOCTORANT UTC

L'INTERNATIONAL : RÉSEAUX, ÉCHANGES, COTUTELLE, ...

L'Ecole Doctorale est partenaire de réseaux européens et internationaux, et appuie toute demande de stage à l'étranger dans le cadre de la thèse.

Le réseau européen **ECIU** "European Consortium of Innovative Universities" (<http://eciu.web.ua.pt>) regroupe 12 partenaires dont l'UTC. Un projet de création d'une École Doctorale Européenne est en cours d'élaboration (JEDD – Joint European Doctoral Days).

L'objectif du programme **UL/UT-INSA** est de former par la recherche des doctorants libanais dans les laboratoires des établissements des réseaux UT et INSA. Les priorités thématiques sont définies par les partenaires. L'Université Libanaise se charge de faire la promotion des sujets proposés auprès de ses étudiants. Le programme porte sur la mise en place de cotutelles de thèse. Les travaux de recherche sont réalisés dans les laboratoires de l'Université Libanaise et du réseau UT-INSA selon un principe d'alternance qui est défini dans la convention de cotutelle de thèse signée entre l'université Libanaise et l'Etablissement du réseau UT INSA qui accueille le doctorant. Les thèses sont financées sur les 3 années, par l'Université Libanaise pendant le séjour au Liban et par l'établissement français pendant le séjour en France.

Le programme **UT-INSA-CSC** regroupe les Universités de Technologie de Belfort, Compiègne et Troyes, les écoles INSA, et le China Scholarship Council (Chine). L'objectif de ce programme est de former par la recherche des doctorants chinois issus des meilleures universités chinoises dans les laboratoires des établissements des réseaux UT et INSA. Ce programme est financé par le China Scholarship Council et porte sur 32 thèses en cours à l'UTC.

Il est possible de réaliser une thèse en **cotutelle**, entre une université étrangère et l'UTC, en vue de développer une coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères en favorisant la mobilité des doctorants.

- La durée de préparation de la thèse se répartit entre les 2 établissements par périodes alternatives dans chacun des deux pays.
- Une convention entre les 2 universités doit être faite pour chaque étudiant et préciser les modalités d'inscription : droits d'inscription, couverture sociale, hébergement, durée des travaux de recherche dans la limite des trois années prévues par l'arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de 3^e cycle et les modalités pédagogiques : identification des deux directeurs de thèse, modalité de désignation du jury, pays et langue dans lesquels la thèse est soutenue, délivrance des deux diplômes.
- Rédigée dans l'une des langues nationales, la thèse est complétée par un résumé oral dans l'autre langue.
- La thèse n'est soutenue qu'une seule fois devant un jury mixte. La soutenance donne lieu à délivrance du grade de docteur pour l'université française et du diplôme équivalent pour l'établissement étranger.

Pour tout projet de thèse en co-tutelle, merci de contacter préalablement l'École Doctorale.

Il y a actuellement 30 thèses en co-tutelle en cours à l'UTC.

Pour un accompagnement à l'accueil d'un doctorant étranger, on pourra consulter le site de la Fondation Kastler :
<http://www.fnak.fr/>

LES POSTES ATER

Être ATER*, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche, permet de préparer une thèse ou de se présenter aux concours de recrutement de l'enseignement supérieur tout en enseignant, en qualité d'agent contractuel. Un enseignement de 128 heures de cours ou de 192 heures de travaux dirigés ou de 288 heures de travaux pratiques par an doit être assuré.

Il est possible d'exercer ses fonctions à temps partiel. Cependant, le service d'enseignement ne peut être inférieur à 64 heures de cours, 96 heures de travaux dirigés ou 144 heures de travaux pratiques par an.

Dans tous les cas l'ATER participe aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Pour devenir ATER, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- soit être fonctionnaire titulaire ou stagiaire de catégorie A,
- soit être inscrit en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, le directeur de thèse devant attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an,
- ou être déjà titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches et s'engager à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur,
- soit être enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche pendant au moins 2 ans,
- soit être titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger jugé équivalent par la commission de spécialistes de l'établissement

[http://www.education.gouv.fr/cid1217/
lesattaches-temporaires.html](http://www.education.gouv.fr/cid1217/lesattaches-temporaires.html)

Si vous souhaitez postuler à un poste ATER, parlez-en à votre directeur de thèse.

* Décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié par le décret n° 94-855 du 29 septembre 1994 relatif au recrutement d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche dans les établissements Publics d'Enseignement Supérieur et par le décret n° 2001-126 du 6 février 2001.

DOCTORANT UTC

L'HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES (HDR)

L'HDR sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs.

Elle permet notamment d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités.

CANDIDATURES

Les candidats doivent être titulaires :

- d'un diplôme de doctorat ou
- d'un diplôme, de travaux ou d'une expérience de niveau équivalent.

Les demandes d'inscription sont examinées par le président de l'établissement qui statue sur proposition du conseil scientifique.

PROCÉDURE DE SOUTENANCE DE L'HDR À L'UTC

Téléchargeable sur :
www.utc.fr/Ecole_Docorale/hdr.php

Votre contact à l'Ecole Doctorale :

Julie JAREK
03 44 23 44 71
julie.jarek@utc.fr
bureau CR F234
Université de Technologie de Compiègne
Ecole Doctorale
Centre de Recherche Royallieu
CS 60319 - 60 203 Compiègne cedex - France

PRÉSENTATION DES TRAVAUX

L'autorisation de se présenter devant le jury est accordée par le président après avis d'au moins 3 rapporteurs dont deux au moins doivent être habilités à diriger des recherches. Deux de ces rapporteurs doivent ne pas appartenir au corps enseignant de l'établissement. Ils ne doivent pas avoir publié en commun.

LE JURY

Il est composé d'au moins 5 membres choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches, les directeurs et maîtres de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique et, pour au moins la moitié, de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'établissement et reconnues en raison de leur compétence scientifique.

DOCTORANT UTC

Vos CONTACTS À L'ÉCOLE DOCTORALE

L'École Doctorale vous accueille au Centre de Recherche de Royallieu, bâtiment F (bureaux F234 à F242) du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Attention : du 15 septembre au 15 octobre, les bureaux de l'ED seront ouverts UNIQUEMENT le matin de 9h à 12h.

Téléphone : 03 44 23 XX XX (cf poste)
Courriel : prenom.nom@utc.fr

Directeur de l'École Doctorale

Olivier GAPENNE
CR F242 – poste 5290

Responsable administrative de l'École Doctorale

Marion KACZKOWSKI
CR F242 – poste 4410

Correspondantes École Doctorale

Pour les doctorants des unités de recherche :

- Connaissance, Organisation et Systèmes Techniques – EA 2223 Costech
- Génie Enzymatique et Cellulaire – FRE 3580 GEC

Devenir des docteurs

Sylvie CARLIER
CR F237 - poste 4388 (uniquement le mercredi)

Pour les doctorants des unités de recherche :

- Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes - UMR 7253 Heudiasyc
- Laboratoire de Mathématiques Appliquées – EA 2222 LMAC
- Laboratoire d'Electromécanique – EA 1006 LEC

Gestion des HDR, Suivi des contrats doctoraux

Julie JAREK
CR F234 - poste 4471

Pour les doctorants des unités de recherche :

- Unité de Recherche en Mécanique - UMR 7337 Roberval
 - Biomécanique et Bioingénierie – UMR 7338 BMBI
 - Avenues-GSU – EA 7284
- Gestion i-doc
Odile LECLERC
CR F236 - poste 4599 (sauf le jeudi après-midi)

Pour les doctorants de l'unité de recherche :

- Transformations Intégrées de la Matière Renouvelable – EA 4297 TIMR
- Administration, Conseil de l'ED, Organisation
Prix de Thèse, Gestion vacations, UV, emplois
du temps

Marie LOTIQUET
CR F234 - poste 5220 (sauf le lundi)

CHAPITRE 3

DÉMARCHES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

DÉMARCHES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

LE SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES ÉTUDES (SAE)

Son rôle

Le SAE (situé au centre Benjamin Franklin), destiné aux élèves ingénieurs, est chargé notamment de délivrer différents documents et informations :

- des certificats de scolarité en début d'année universitaire,
- la notification des résultats chaque semestre, après les jurys de suivi,
- les différents diplômes : DEUTEC, attestation provisoire de diplôme d'ingénieur (après le jury de diplôme), diplôme d'ingénieur (après signature du document au Rectorat),
- le supplément au diplôme.

D'autres documents administratifs peuvent y être établis ou remplis :

- attestation d'études (relevé cumulé des UV obtenues),
- transcript,
- certificats pour la SNCF (délivrés par la SNCF et remplis par le SAE).

Après signature de la "charte du bon usage des moyens informatiques et documentaires", vous recevez un "LOGIN, password" de connexion informatique, une adresse électronique "prenom.nom@etu.utc.fr", un badge nominatif, une carte d'étudiant, des droits d'accès aux locaux, enfin vous figurez dans le trombinoscope UTC.

contact : scola@utc.fr

marie-anne.raisnel@utc.fr

Inscriptions en formation initiale

Vous êtes un nouvel arrivant

Vous devez vous inscrire en ligne et vous présenter à l'UTC pendant la semaine de rentrée (septembre ou février), selon les dates, modalités et lieux précisés le jour de la rentrée. La liste des documents à fournir est indiquée dans le dossier d'inscription. C'est lors de cette inscription que vous sont délivrés :

- votre carte d'étudiant (badge Sésame)
- les 3 certificats de scolarité
- votre adresse électronique (courriel).

Vous étiez déjà inscrit à l'UTC

Vous devez obligatoirement vous réinscrire chaque année universitaire, y compris lorsque celle-ci se déroule à l'étranger, en stage ou en projet.

Vous devez vous réinscrire en ligne avant le 24 juillet (date limite). Aucune réinscription administrative ne sera acceptée après cette date. Tout dossier incomplet ne sera pas traité. Cette inscription administrative est garante de l'inscription aux UV et par conséquent aux examens.

La saisie du dossier de réinscription administrative s'effectue sur le site : <http://ent.utc.fr>, dans le menu "pédagogie", sous menu "mon dossier", cliquer sur le lien "réinscriptions administratives en tronc commun/branche".

Tout changement d'adresse personnelle en cours d'année, notamment à l'issue d'un stage long ou d'un séjour à l'étranger doit être signalé immédiatement à l'Administration des Études. En cas de difficultés financières pour régler les droits de scolarité, vous pouvez prendre contact avec le Service Administration des études.

Formalités pour étudiants étrangers

Que vous soyez de nationalité française ou étrangère, les conditions et les formalités d'admission sont les mêmes.

Cartes de Séjour

Si vous participez à un programme d'échanges entre l'UTC et une institution étrangère vous serez accueillis une semaine avant le début du semestre pour une session d'information et d'orientation. Pendant cette semaine, vous effectuerez toutes les démarches administratives nécessaires à votre inscription aux cours ainsi qu'à l'obtention de votre carte de séjour.

DÉMARCHES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Formalités pour étudiants en formation continue

Si vous êtes inscrit dans ce cadre, vous devez aussi contacter le service formation continue au 03 44 23 49 19 - fc@utc.fr

Protection Sociale

L'inscription au régime de sécurité sociale étudiante est obligatoire dès 18 ans, elle se fait au moment de l'inscription administrative à l'université. Elle prend effet le 1^{er} octobre de l'année universitaire et s'achève le 30 septembre suivant.

- si vous avez moins de 20 ans dans l'année universitaire, l'inscription est gratuite,
- si vous avez entre 20 et 28 ans au cours de l'année universitaire, l'inscription est obligatoire et payante,
- si vous êtes boursier du Ministère de l'Éducation Nationale vous êtes exonéré du paiement de la cotisation de sécurité sociale.

LE SERVICE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT (SME)

Le SME est chargé de l'organisation matérielle des enseignements : emplois du temps, utilisation des locaux, gestion du matériel d'enseignement (dont les laboratoires de TP, les salles d'audiovisuel et d'informatique et le centre de langues).

LA FORMATION CONTINUE (FC)

Elle est chargée du suivi administratif des stagiaires et des relations avec les entreprises et les organismes financeurs (OPCA).

Contact : jacqueline.beusnel@utc.fr

L'ÉCOLE DOCTORALE (ED)

Sécurité sociale, mutuelle, visas et titres de

séjour pour les étudiants inscrits en 3^{ème} cycle

Couverture sociale "régime étudiant"

Vous avez entre 20 à 28 ans :

L'affiliation à la Sécurité Sociale Étudiante est obligatoire, sauf :

- si vous avez un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée couvrant la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013. Vous relevez alors du régime de sécurité sociale des salariés.
La cotisation correspondante est prélevée automatiquement sur votre salaire par l'organisme qui vous rémunère.
- si vous êtes ayant droit de votre conjoint, concubin, ou partenaire d'un PaCS

Vous avez plus de 28 ans et avez effectué votre 1^{ère} inscription en doctorat avant d'avoir atteint l'âge de 28 ans :

Cet âge limite est reculé d'un à quatre ans (jusqu'à 32 ans)

• Vous vous inscrivez pour l'année universitaire 2013-2014 : vous pouvez bénéficier du statut étudiant et de la couverture Sociale "régime étudiant" du 1^{er} octobre 2013 jusqu'au 30 septembre 2014.

• Vous vous inscrivez pour l'année universitaire 2013-2014 et vous allez soutenir durant cette année universitaire : Vous gardez le statut étudiant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, peu importe la date de soutenance, et vous bénéficiez, pour la même période, de la couverture sociale "régime étudiant" si vous y avez adhéré.

À dater du 1^{er} octobre 2014, vous perdez le statut "étudiant".

La mutuelle

La couverture complémentaire par une mutuelle n'est pas obligatoire. Toutefois recommandée, elle relève de la décision de l'étudiant. Celui-ci peut choisir la mutuelle ou assurance complémentaire de son choix, quelque soit son régime de couverture santé obligatoire.

DÉMARCHES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

VISAS et titres de séjour

Pour séjourner en France, une demande de visa auprès des autorités consulaires françaises dans votre pays d'origine est obligatoire.

Deux possibilités :

- Vous êtes ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse : vous pourrez entrer sur le sol français avec votre carte d'identité ou votre passeport valide pour la durée de votre séjour sans avoir à demander un visa d'entrée et de séjour,
- Vous êtes originaire d'un autre pays : il vous faut faire une demande de visa auprès des autorités consulaires françaises.

Le type de visa à demander dépend de :

- La durée de votre séjour : court ou long séjour
- Le motif de votre séjour : thèse financée par :
 - une bourse BGF, MAE, du pays d'origine = "statut "étudiant"
 - un contrat doctoral = statut "scientifique"

Les formulaires de visas sont disponibles sur le site France Diplomatie :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/venir-france_4062/entrer-france_4063/colonnedroite_4266/services-formulaires_4269/formulaires-visas_46412.html

Attention : une fois sur le territoire français, il n'est plus possible de modifier votre visa et une modification de statut est compliquée voire impossible (ex. Impossibilité de transformer un visa touristique en visa étudiant ou scientifique).

Attention :

- la validité de votre passeport doit couvrir intégralement la durée prévue de votre séjour, voire plus pour sécurité.
- une activité salariée est soumise à des procédures spécifiques au statut mentionné sur le visa.

Recherche d'emploi

Pour aider le doctorant dans la recherche d'emploi, l'UTC met aussi à disposition différents services :

- La diffusion systématique de toutes les offres d'emploi adressées directement par les industriels.
- L'adhésion à l'Intelli'agence (Association Bernard Grégory) spécialisée dans les problèmes de débouchés des Docteurs. L'École Doctorale constitue un lien avec l'Intelli'agence
<http://www.intelliagence.fr/>
Correspondant local :
olivier.gapenne@utc.fr
- L'association des anciens de l'université de Compiègne (Tremplin UTC) pour réaliser un fichier spécifique des docteurs de l'UTC avec des mots clés facilitant la recherche de compétences pour les industriels intéressés, la coopération avec les Relations Industrielles de l'UTC pour faciliter les contacts entre les doctorants et les entreprises.
www.tremplin-utc.asso.fr/
Email : contact@tremplin-utc.net
- L'établissement organise un forum étudiants/entreprises une fois par an : COMUTEC (présence d'une quarantaine d'entreprises) pour l'ensemble de ses étudiants.
www.assos.utc.fr/~comutec
Email : comutec@assos.utc.fr
- L'ANDES est l'association française des docteurs. Elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quels que soient leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.
<http://www.andes.asso.fr/>

DÉMARCHES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

LES SERVICES DE SANTÉ

LE S.U.M.P.P.S.

L'infirmierie et le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) sont à votre disposition au bâtiment E du Centre Benjamin Franklin, bureau E 106.

Contact

03 44 23 73 08 - julie.magnier@utc.fr

Missions

Un lieu d'accueil et d'écoute : informations et conseils à titre individuel

Les visites médicales préventives : une visite obligatoire pendant les 3 premières années d'études supérieures (Rendez-vous : par téléphone ou sur place, ou convocation par mail).

Un service de soins infirmiers sur présentation de la prescription médicale écrite uniquement (injections, pansements, ablation de fils...)

Une orientation si nécessaire vers une structure ou un professionnel extérieur

Des certificats d'aménagement aux examens : Sur demande écrite d'un médecin uniquement : contacter le SUMPPS dès la rentrée pour connaître la démarche.

Pensez à vous munir de votre carnet de santé ou de vaccinations à la rentrée, il vous sera réclamé à la visite.

Ouverture

Lundi	8h45 - 12h15	13h - 17h30
Mardi	8h30 - 12h15	13h - 17h15
Mercredi	8h30 - 12h15	13h - 17h15
Jeudi	8h30 - 12h15	13h - 17h15
Vendredi	8h30 - 12h15	13h - 16h45

EN CAS D'ACCIDENT

1/ Si vous êtes victime d'un accident pour les élèves-ingénieurs et les étudiants master dans les locaux de l'UTC, il est impératif de prévenir l'infirmière.

Poste 7308 ou 03 44 23 73 08

2/ Si vous êtes victime d'un accident en stage (seulement si le stage ne fait pas l'objet d'une gratification), faire la déclaration auprès de Maryse Loranti, poste 7910.

Une déclaration d'accident, auprès de la CPAM de Beauvais, doit être établie dans les 48 heures.

Les services à prévenir :

- au cours d'un stage : le service "Étudiants, Entreprises, Emploi",
- au cours de la pratique d'un sport : le service des sports.

Si une hospitalisation est nécessaire et que les circonstances le permettent, il faut au préalable, faire appel à l'infirmière.

Dans tous les cas, si l'accident ou la maladie peut avoir une incidence sur la poursuite des études, il y a lieu de fournir à l'administration des études un certificat médical, dans un délai de 48 heures, faute de quoi les jurys ne pourront en tenir compte.

LE POINT ÉCOUTE

Un point écoute a été mis en place pour les étudiants victimes d'un passage à vide, d'un coup de déprime, d'un stress...

Une psychologue assure une permanence le lundi matin et le mardi après-midi, sur rendez-vous, dans les locaux du SUMPPS au centre Benjamin Franklin.

Contact pour un RDV :

Poste 7308 ou 03 44 23 73 08.

DÉMARCHES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

LES SERVICES DE SANTÉ



ASSISTANTE SOCIALE

Une assistante sociale du CROUS, Madame Bernard, reçoit sur rendez-vous à la Résidence du clos des roses :

2 Square Camille Saint Saëns, Bât A.

Contact pour un RDV :

03 44 86 59 63 ou 06 29 71 21 99

Les mutuelles étudiantes proposent également une assurance responsabilité civile, une assurance accidents.

Renseignez-vous auprès des délégués locaux de ces mutuelles.

LMDE : BF – salle A615

SMENO : BF – salle A602

LA MUTUELLE ÉTUDIANTE

La sécurité sociale étudiante ne rembourse pas la totalité des dépenses médicales (visites chez des médecins spécialistes, lunettes, soins dentaires, hospitalisations,...). Une mutuelle permet de compléter la différence. Toute inscription à la sécurité sociale passe par l'adhésion à une des deux mutuelles étudiantes. **La Mutuelle Des Étudiants (LMDE) ou la Société Mutualiste des Étudiants du Nord et de l'Ouest (SMENO)** qui gère le remboursement de la sécurité sociale et le complément de la mutuelle.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Vous êtes ressortissant de l'Espace Économique Européen, vous n'avez donc pas à vous affilier au régime français de sécurité sociale.

Munissez-vous d'un formulaire E111 ou E128 ou présentez une attestation d'affiliation à un régime d'assurance maladie conventionné. Par contre, si vous êtes non européen, vous devez adhérer au régime étudiant de sécurité sociale, quelle que soit la durée de votre séjour en France.

CHAPITRE 4

LA VIE

ÉTUDIANTE

LA VIE ÉTUDIANTE

TREMPLIN UTC

Tremplin UTC est le réseau des UTCéens. Il représente 18 000 diplômés, 10 000 entreprises référencées, 20 groupements régionaux, internationaux et thématiques, 30 à 40 rencontres par an.

Un réseau professionnel à votre disposition pour :

- vos recherches de stage, de projet de fin d'études,
- du conseil sur votre orientation, votre projet professionnel,
- la préparation d'un départ à l'étranger,
- la réalisation de vos projets associatifs, ...

DES ACTIONS POUR LES ÉTUDIANTS

- 2 séminaires par an sur les techniques de recherche d'emploi et simulation d'entretien d'embauche : Prep@'COM,
- 1 atelier de conseil en CV à l'occasion de COMUTEC,
- des amphis de professionnalisation chaque semestre "Comment rédiger un CV et une lettre de motivation"
- des permanences au service des stages pour répondre à vos questions
- un parrainage étudiant/diplômé pour plus de conseils et d'informations sur le monde du travail, ...

DES OUTILS SUR LE SITE INTERNET

- service emploi-carrière (200 offres d'emploi/mois),
- accès aux annuaires des diplômés et des entreprises,
- calendrier des évènements,
- boîte à outils, ...

POUR NOUS CONTACTER :

Tremplin UTC

Centre Pierre Guillaumat 2
Rue du Docteur Schweitzer
BP 60319
60203 Compiègne CEDEX

Tel : 03.44.23.52.46

Fax : 03.44.23.46.60

Email : contact@tremplin-utc.net

Site : <http://www.tremplin-utc.asso.fr>



LA VIE ÉTUDIANTE

BIBLIOTHÈQUE DE L'UTC - BUTC

La BUTC est ouverte à tous. Afin de vous aider dans vos recherches au cours de vos études, la bibliothèque vous propose collections et services. Pour les découvrir, n'hésitez pas à rencontrer les bibliothécaires.

Voir également la plaquette "Se documenter..." et le portail documentaire de l'UTC (accessible à partir de votre ENT ou via l'adresse <http://bibliotheque.utc.fr>).

HORAIRES D'OUVERTURE

Bibliothèque du Centre Benjamin Franklin

Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h, et jusqu'à 20 h en période d'exams. Le samedi de 8 h 30 à 12 h (sauf durant l'intersemestre et les vacances).

Bibliothèque du Centre de recherches à Royallieu

Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h

ELIOT, LE PORTAIL DOCUMENTAIRE

<http://www.bibliotheque.utc.fr>

Eliot est un guichet unique d'accès et de consultation de l'ensemble des collections papier et électroniques de la bibliothèque de l'UTC. Son moteur de recherche fédérée "à la Google" permet de rechercher simultanément sur les ressources papier, les ressources électroniques et une partie des bases de données.

De plus, des services personnalisés sont désormais disponibles : panier de sélection et historique des recherches, création et gestion d'alertes individualisées, services en ligne (demande de documents en magasin, demande d'acquisition, Prêt Entre Bibliothèques (PEB). Le service "Posez vos questions" offre également la possibilité d'interroger les bibliothécaires pour démarrer une recherche ou poser des questions pratiques.

Pour utiliser l'ensemble des services, une seule chose à faire : **s'authentifier** !

Les collections des Bibliothèques de la Ville de Compiègne sont également accessibles à tout étudiant de l'UTC muni de son badge UTC.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE BENJAMIN FRANKLIN

Les salles de lecture sont sur 3 niveaux du Bâtiment F.

Accueil - niveau 2

- derniers numéros de la presse française et étrangère
- service du prêt et retour d'ouvrages
- boutique de l'UTC (vente de polycopiés, objets au label UTC)
- collection tourisme, littérature étrangère
- relais PEB (Prêt entre bibliothèques) : commande et fourniture de documents ne se trouvant pas à la BUTC

Niveau 4

- collections scientifiques et techniques
- service de renseignements bibliographiques

Niveau 5

- collections de culture générale et de presse
- service de renseignements bibliographiques
- poste de lecture pour mal-voyants et non-voyants

Des postes informatiques sont à votre disposition à tous les niveaux.

LA BIBLIOTHÈQUE DE ROYALLIEU

Les locaux sont situés au premier niveau du bâtiment B.

Salle de lecture

- collections scientifiques et techniques
- presse
- thèses UTC sur support papier
- service du prêt et retour d'ouvrages
- relais PEB (Prêt entre bibliothèques)
- service de recherche et de veille documentaire
- postes informatiques

LA VIE ÉTUDIANTE

LE NUMÉRIQUE À L'UTC

L'UTC met à disposition des enseignants et des étudiants des outils et des ressources pédagogiques.

La Cellule d'Appui Pédagogique, missionnée par la Direction Formation et Pédagogie, se met au service de l'innovation pédagogique de l'établissement en proposant des prestations telles que :

Ressources pédagogiques

Création et mutualisation de ressources pédagogiques, exemple la Pédagothèque.

Audiovisuel

Prêt de matériel pour des projets pédagogiques.

Pour l'enseignement

Participation à l'administration de la plateforme pédagogique Moodle.

Soutien à l'enseignant

• Accompagnement à l'usage des outils numériques,

- Création de scénario pédagogiques et de guides,
- Formation aux outils (Moodle, Scenari, solutions audiovisuelles...).

Le numérique dans l'Université

Participation au développement de l'Université Numérique en Région Picardie

La Cellule d'Appui Pédagogique, sous la responsabilité de Manuel Majada, est située au centre Pierre Guillaumat 1, bâtiment K.

Le site de la Cellule d'Appui Pédagogique est accessible à cette adresse : <http://cap.utc.fr>

CATALOGUE DES COURS EN LIGNE

Les UV et UE enseignées à l'UTC sont consultables en ligne à partir du site institutionnel HYPERLINK "<http://www.utc.fr/www.utc.fr>, Rubrique Formations, sous rubrique L'offre de formation UTC.



LA VIE ÉTUDIANTE

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES, UNE VIE APRÈS LES COURS

LE BUREAU DES ÉTUDIANTS (BDE)

Le BDE est l'association centrale de la vie associative, elle fédère les associations étudiantes de l'UTC, sert de relais avec l'extérieur et les services de l'UTC et gère la Maison des Étudiants (MDE).

La vie associative étudiante est indispensable dans ton quotidien et t'offre de nombreux services et activités. Ton investissement dans les associations t'apportera des compétences et des expériences différentes de celles acquises en cours. C'est une réelle valeur ajoutée pour tes projets personnels ou professionnels.

Mais c'est surtout là que tu rencontreras un maximum de monde et que tu passeras du bon temps !

Le choix est vaste, puisque la MDE est composée de quatre pôles, comprenant chacun un grand nombre d'associations différentes :

- le pôle **solidarité et citoyenneté**,
- le pôle **artistique et événementiel**,
- le pôle **technologie et entreprenariat**,

- le pôle **vie du campus**.

Si parmi toutes les assos existantes (plus de 90 !) tu ne trouves pas celle qui répond à tes envies, il n'y a rien de plus facile que d'en créer une nouvelle au sein de la fédération.

Pour toute information concernant la vie associative, n'hésite pas à nous contacter, par mail, téléphone, en visitant le site internet ou en passant directement au bureau !

N'oublie pas, il y a une vie après les cours! (et si tu t'investis tu verras qu'il y en a aussi une "pendant").

RED²

Le RED² est l'unique **association des doctorants** de l'UTC et organise des événements afin que les doctorants des différents laboratoires puissent se rencontrer mais aussi construire leur réseau professionnel et promouvoir le doctorat auprès du jeune public.



Journée des Associations avec
la collaboration de la ville de
Compiègne : le 7 septembre 2013

Journée des Associations (JDA), à
l'UTC (IBF) : jeudi 12 septembre 2013

LA VIE ÉTUDIANTE

LE SPORT À L'UTC

ACTIVITÉS SPORTIVES

Pratiqué par une majorité d'étudiants, le sport à l'UTC repose sur deux structures :

- le **Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)** dont la mission est l'organisation générale du sport à l'UTC et l'organisation des enseignements (UV SPORT).
- l'**Association Sportive de l'Université : UTC Sport** qui permet entre autres, la pratique de la compétition soit dans le cadre de la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSportU), soit dans le cadre du sport civil (rattachement à une fédération dirigeante).

Sans être obligatoire à l'UTC, la pratique du sport est fortement encouragée.

Si vous pratiquez un **sport en compétition** vous devez prévoir votre emploi du temps de manière à être libéré de cours ou de TP le jeudi après-midi, demi-journée officielle de la FF SportU. À cet effet, il faut cocher SPJE sur la fiche d'inscription le jour de la rentrée. Activités concernées : **football, rugby, athlétisme, badminton, tennis perfectionnement, aviron et golf.**

Les activités sont encadrées par des enseignants d'éducation physique et sportive ou des spécialistes et par des étudiants.

L'université est dotée d'une halle des sports. D'autres activités se déroulent sur des installations municipales ou privées.

Les horaires privilégiés sont en soirée de 18h à 22h et le jeudi après-midi.

Au semestre de printemps est organisé le Challenge R. COLCOMBET qui regroupe un ensemble de tournois et manifestations sportives dont l'objectif principal est la participation du plus grand nombre.

Les informations concernant le sport sont transmises principalement par voie



d'affichage bâtiment Franklin, à l'accueil et par la voie d'Infosports, le **certificat médical** est obligatoire (décret N° 87-473 du 1^{er} juillet 1987), le prévoir pour le jour de la rentrée.

UTC SPORT ÉLITE

Soucieux de répondre aux attentes des étudiants sportifs de haut niveau, l'UTC a créé une structure adaptée : **UTC Sport Élite**. Celle-ci s'adresse à des sportifs inscrits sur liste ministérielle ou se situant dans les 20 meilleurs français de leur catégorie d'âge, dans leur sport.

Pour ce faire, un ensemble de services est proposé afin d'aider à gérer avec succès. Le projet études/sport (suivi pédagogique médical, préparation physique, mentale...). Les intéressés devront prendre contact dès la rentrée avec Arnaud Vannicatte, responsable UTC Sport Élite au Bureau des sports.

UV DE SPORT

Vous pouvez suivre des UV de sport (voir le catalogue des UV TSH).

L'accord du directeur du SUAPS est nécessaire pour une inscription à l'UV SP02.

LA VIE ÉTUDIANTE

LES BOURSES

LES BOURSES D'ÉTAT GÉRÉES PAR LE CROUS

Pour obtenir une aide financière ou un logement étudiant géré par le Crous, vous devez remplir votre dossier social étudiant (DSE). Vous le trouverez sur le site internet du ministère, il est à remplir dès janvier jusqu'au 30 avril. Vous devez remplir ce dossier même pour une demande de renouvellement.

Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux pour :

- les étudiants français,
- les étudiants étrangers, réfugiés politiques titulaires de la carte de réfugié politique ou dont les parents résident en France depuis plus de 2 ans.

La bourse et/ou le logement sont attribués (en application d'un barème réactualisé chaque année) en fonction des ressources et des charges familiales (renseignements au CROUS d'Amiens et à l'accueil de la Résidence Universitaire).

Les réponses aux demandes sont adressées directement aux étudiants par le CROUS.

Attention ! Si vous êtes en dernière année d'ingénieur et que vous préparez parallèlement un master vous ne pouvez prétendre à la bourse de master. Vous relevez du régime des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

CROUS
03 22 71 24 00
<http://www.crous-amiens.fr>

votre stage (à condition que celui-ci soit non rémunéré).

Renseignement en gare ou en appelant le N° vert : 0 800 099 565

Le fonds de garantie au logement des étudiants dans les résidences du CROUS

Ce fonds vous permet de bénéficier d'une caution solidaire de la Région si vous n'êtes pas en mesure de la trouver (amis, famille, Locapass,...). Les demandes seront étudiées par le CROUS.

La gratuité des repas pris au Crous

Si vous êtes étudiant de moins de 30 ans, boursier de l'échelon 6 ou 5 (dont l'indice social est inférieur à 2200) et que vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez obtenir la **gratuité des repas** dans les restaurants du Crous, à concurrence de **100 repas par année universitaire**.

Cette aide est accordée sur proposition des services sociaux du Crous.

Aide à la santé

Si vous êtes boursier, la Région peut vous offrir 90€ pour financer votre complémentaire santé. Un formulaire de demande de bourse 2011-2012 est à renseigner sur le site Internet : <http://cursusante.picardie.fr>

Conseil régional de Picardie

Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Tél. : 03 22 97 37 31

desr@cr-picardie.fr - www.jeunes.picardie.fr

LES AIDES DE LA RÉGION PICARDIE

Picardie Pass'Études

Cette aide vous fait bénéficier d'une réduction de 50 à 100 % sur votre abonnement SNCF
Étudiants domicile-UTC ou domicile – lieu de

LA VIE ÉTUDIANTE

LES BOURSES



K.U.Leuven_Claire

DES BOURSES POUR FACILITER VOTRE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Programme ERASMUS

Vous êtes étudiant de l'UTC en **séjour d'études** dans une université européenne dans le cadre d'un accord Erasmus, **vous pouvez bénéficier d'une aide à la mobilité Erasmus**.

Des informations complémentaires ainsi que les dossiers téléchargeables sont disponibles sur le site de la DRI : <http://outgoing.utc.fr>

Bourses PHILEAS séjour et PHILEAS stage Bourses Philéas séjour (attribuées par le Conseil Régional de Picardie)

Les bourses Philéas séjour sont attribuées, en tenant compte du quotient familial, aux étudiants inscrits à l'UTC qui effectuent un **séjour d'études au sein d'une université étrangère ou un stage/PFE** dans un laboratoire universitaire, pour une période de 1 à 6 mois maximum et une seule fois pendant toute la durée du cursus universitaire. Le montant maximum des bourses est de 90€/semaine. Une indemnité de voyage de 150€ pour les étudiants non boursiers et de 300€

pour les étudiants boursiers est attribuée également. Les bourses sont gérées et versées aux étudiants directement par le Conseil Régional de Picardie.

Dossier à compléter à l'adresse suivante : <http://mobilite.picardie.fr>. La demande peut être faite dès l'annonce des résultats de la sélection pour les départs, et **impérativement avant la date de début du séjour**.

L'attestation signée par l'établissement d'origine qui est demandée n'est pas à fournir, l'UTC enverra une liste récapitulative nominative.

Bourses Philéas stage (attribuées par le Conseil Régional de Picardie)

Les bourses Philéas stage sont attribuées aux étudiants inscrits à l'UTC qui effectuent des stages ou PFE dans des entreprises à l'étranger, pour une période de 3 à 6 mois maximum et une seule fois pendant toute la durée du cursus universitaire. Leur montant est de 143€ maximum/semaine, il tient compte du quotient familial, de l'indemnité de stage et des avantages en nature accordés par l'entreprise. Une indemnité de voyage de 150€ pour les étudiants non boursiers

LA VIE ÉTUDIANTE

LES BOURSES

et de 300€ pour les étudiants boursiers est attribuée également.

Les bourses sont gérées et versées aux étudiants directement par le Conseil Régional de Picardie.

Dossier à compléter à l'adresse suivante : <http://mobilite.picardie.fr>. La demande peut être faite dès la confirmation du stage et **impérativement avant la date de début du stage.**

Bourse de mobilité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Elles sont attribuées pour des séjours d'études à l'étranger, exclusivement aux étudiants boursiers sur critères sociaux (bourses CROUS) et ne sont pas cumulables avec les bourses Philéas séjour. Leur montant est de 400€ par mois et leur attribution est limitée à 9 mois par étudiant pour la durée de ses études universitaires.

L'attribution de cette bourse est soumise à un jury de sélection.

Une fiche de demande spécifique est à compléter en même temps que le "Student application form". L'attestation de bourse (CROUS) de l'année universitaire concernée par le séjour à l'étranger est exigée.

Les bourses des programmes spécifiques

Ces bourses peuvent être cumulées avec les bourses mentionnées ci-dessus.

Séjours d'études

BRAFITEC : Programme pour des échanges d'étudiants français et brésiliens dans le cadre de séjours universitaires au Brésil.

Quelques aides à la mobilité sont proposées pour des séjours d'études dans certaines universités du Brésil.

Montant de la bourse : 1000€ par semestre

pour les frais de voyage. Une indemnité de séjour est exceptionnellement attribuée par la CAPES au Brésil.

Une fiche de demande spécifique est à compléter pour cette bourse dont le versement est fait par l'UTC si vous êtes accepté pour un séjour d'études dans une des universités participantes. Elle est disponible sur le site de la DRI : <http://outgoing.utc.fr> et à remettre à **Sabrina Dominguez**.

Les justificatifs de voyage (billet d'avion) sont demandés.

ARFITEC : bourse pour des séjours d'études en Argentine

L'UTC a un accord Arfitec donnant droit à des bourses pour des séjours à l'**Université de Technologie Nationale (UTN)** - 3 campus à proximité de Buenos Aires, et à l'**Université Nationale du Sud (UNS)** à Bahia Blanca.

Montant de la bourse : 1300€ par semestre (frais de voyage inclus)

Une fiche de demande spécifique est à compléter pour cette bourse dont le versement est fait par l'UTC à des étudiants acceptés pour un séjour d'études à l'UTN ou à l'UNS. Elle est disponible sur le site de la DRI : <http://outgoing.utc.fr> et à remettre à **Sabrina Dominguez**.

Les justificatifs de voyage (billet d'avion) sont demandés.

MEXFITEC : bourses pour des séjours d'études au Mexique

L'UTC a un accord avec l'**Université Autonome d'Aguascalientes - UAA** donnant droit à 2 bourses disponibles par an pour des séjours d'1 semestre.

Montant de la bourse : 1500 € par semestre (frais de voyage inclus)

Une fiche de demande spécifique est

LA VIE ÉTUDIANTE

LES BOURSES

à compléter pour cette bourse dont le versement est fait par l'UTC à des étudiants acceptés pour un séjour d'études à l'UAA. Elle est disponible sur le site de la DRI : <http://outgoing.utc.fr> et à remettre à **Sabrina Dominguez**.

Les justificatifs de voyage (billet d'avion) sont demandés.

Doubles diplômes

Université Franco-Allemande

Les étudiants qui partent en double-diplôme à la Technische Universität Braunschweig – TUBS peuvent bénéficier de bourses de l'Université Franco Allemande - UFA, d'un montant de 270€ par mois pour des séjours d'études ou des stages en Allemagne. Leur attribution est limitée à 3 semestres par étudiant.

Pour bénéficier de cette bourse, les étudiants doivent s'inscrire sur le site de l'UFA (<http://www.dfh-ufa.org/>) entre le 15/01 et le 31/03 pour le semestre de printemps et entre le 2/05 et le 30/09 pour le semestre d'automne. L'accusé de réception reçu est à transmettre à **Annick Pourplanche** - Direction aux Relations Internationales.

Bourses réservées aux étudiants étrangers

- **Bourses du gouvernement français :** gérées par le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS). Informations à l'accueil de la résidence universitaire ou à l'EGIDE (28 rue de la Grange aux Belles - 75001 PARIS).
- **Bourses du pays d'origine** gérées par l'intermédiaire de l'ambassade du pays concerné.

PRÊTS

Prêts d'honneur

Vous êtes étudiant de nationalité française (ou réfugié politique) vous pouvez demander un prêt d'honneur attribué pour une année universitaire.

Il n'est pas cumulable avec une bourse d'enseignement supérieur et les crédits étant très limités, seuls quelques étudiants pourront l'obtenir. La commission d'attribution se réunit début décembre.

Le remboursement de ce prêt s'effectue, au plus tard, dans la 10^e année suivant l'obtention du diplôme.

Si vous êtes étudiant étranger dont la situation est précaire peuvent toutefois solliciter une aide du Fonds de Solidarité Universitaire (FSU), gérée par le CROUS. Le FSU peut également venir en aide à des étudiants français dans certains cas.

D'une façon générale, en cas de difficultés personnelles, vous êtes invités à vous mettre en rapport avec les services du CROUS, en relation avec des assistantes sociales.

Les demandes doivent être faites à l'aide de formulaires disponibles à l'administration des études ou à l'école doctorale.

Date limite de retour des dossiers : 1^{er} novembre.

Prêts personnels

En cas de difficulté financière, vous pouvez contacter le service social du CROUS : 03 44 86 59 63 ou 03 44 20 36 28

Prêts bancaires

Certaines banques sont en mesure de vous proposer des prêts à des taux intéressants, en particulier si vous êtes susceptible de faire une partie de vos études à l'étranger.

Les agences de Compiègne fournissent tous les renseignements pour ces emprunts.

LA VIE ÉTUDIANTE

LE LOGEMENT ET LA RESTAURATION

LE CROUS

Le CROUS met à votre disposition différents logements, attribués selon des critères sociaux.

Plusieurs possibilités sont offertes :

- A logement en résidence, chambres individuelles, sanitaires collectifs, foyer 6 bis, rue Winston Churchill
- B logement de type F4, HLM Royallieu
- C* logement dans une studette : chambre avec kitchenette - sanitaire
- D* logement dans des chambres jumelées : appartement de deux chambres avec cuisine, sanitaire
- E* logement de type F2 (priorité aux couples d'étudiants)

* logements conventionnés ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Bénéficiaires : tout étudiant de plus de 20 ans non salarié et tout étudiant de moins de 20 ans dont les parents ne perçoivent ni les allocations familiales, ni l'APL. Tous ces logements sont meublés, les draps ne sont pas fournis. Les étudiants désirant se regrouper dans les logements sont priés de le signaler.

ALESC

Association pour le Logement des Étudiants et Stagiaires de l'Université de Compiègne.

La vocation de l'ALESC est de vous aider à trouver un logement, soit dans une des résidences qu'elle gère (261 lits), soit dans un logement privé, en centralisant les offres de particuliers sur Compiègne et ses environs.

L'ALESC est une association indépendante autofinancée par les étudiants et les logeurs. Afin de connaître les modalités pratiques de recherche de logement, nous vous invitons à consulter le site de l'ALESC
www.utc.fr/alesc ou tél. au 03 44 23 46 94

LA RESTAURATION

Le **restaurant universitaire** près du centre Benjamin Franklin accueille les étudiants et les personnels de l'UTC.

Le **Millibar**, cafétéria est située dans le bâtiment A du centre Benjamin Franklin.

Le **Minibar**, cafétéria située dans le centre de recherches de Royallieu.

Le **Magellan**, restaurant, ouvert tous les jours situé au centre de transfert.

Un autre point de restauration est situé au centre Pierre Guillaumat (**CROUS**).



CHAPITRE 5

CONTACTS

CONTACTS

TRONC COMMUN - BENJAMIN FRANKLIN

Patrick Lanceleur	patrick.lanceleur@utc.fr	Tél : 03 44 23 45 42
Sylviane Pulvin	sylviane.pulvin@utc.fr	Tél : 03 44 23 44 05
Secrétariat TC - Conseillers	marie-claire.henau@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 01

LES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES DE BRANCHES - CENTRE DE RECHERCHE

Génie biologique Yolande Perrin	secrétariat yolande.perrin@utc.fr	myriam.sawezyn@utc.fr Tél : 03 44 23 44 16
Génie informatique Madjid Bouabdallah	secrétariat madjid.bouabdallah@utc.fr	magali.collignon@utc.fr Tél : 03 44 23 52 50
Génie mécanique Aabdelouahed Laksimi	Secrétaire abdelouahed.laksimi@utc.fr	francine.allaire@utc.fr Tél : 03 44 23 45 73
Génie des procédés Aïssa Ould Dris	Secrétaire aissa.ould-dris@utc.fr	françoise.fournier@utc.fr Tél : 03 44 23 44 37
Génie des systèmes mécaniques Emmanuel Dore	Secrétaire emmanuel.dore@utc.fr	sylvie.jordan@utc.fr Tél : 03 44 23 49 35
Génie des systèmes urbains Nathalie Molines	Secrétaire nathalie.molines@utc.fr	sylvie.lefebvre@utc.fr Tél : 03 44 23 44 60
Formation par apprentissage Valérie Moreau Karine Sliwak	valerie.moreau@utc.fr karine.sliwak@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 56
Technologie et sciences de l'homme Frédéric Huet	frederic.huet@utc.fr	Tél : 03 44 23 45 97

LA CELLULE MASTER - CENTRE DE RECHERCHE

Responsable pédagogique Pierre Morizet	pierre.morizet@utc.fr	Tél : 03 44 23 43 09
Responsable administrative Française Meresse	françoise.meresa@utc.fr	Tél : 03 44 23 79 53

L'ÉCOLE DOCTORALE - CENTRE DE RECHERCHE

Directeur de l'École Doctorale Olivier Gapenne	olivier.gapenne@utc.fr	poste 5290 - bureau RF242
Responsable administrative Marion Kaczkowski	marion.kaczkowski@utc.fr	Tél : 03 44 23 44 10

SUIVI OU CHANGEMENT DE CONSEILLER - BENJAMIN FRANKLIN

Marie-Claire Henau	marie-claire.henau@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 01
--------------------	---------------------------	----------------------

CONTACTS

POUR TOUTE QUESTION DE COMMUNICATION EXTERNE, CONSULTER LA DIRECTION DE COMMUNICATION - PIERRE GUILLAUMAT 2

Nadine Luft nadine.luft@utc.fr
Corinne Delair corinne.delair@utc.fr Tél. 03 44 23 43 40

Les TICE

Manuel Majada manuel.majada@utc.fr Tél : 03 44 23 52 54
<http://tice.utc.fr> <http://ent.utc.fr>

LA BUTC - BENJAMIN FRANKLIN

<http://eliot.utc.fr> butc@utc.fr

LES SERVICES DE SANTÉ - BENJAMIN FRANKLIN

Infirmière Tél : 03 44 23 73 08
Assistante sociale du CROUS
Madame Bernard Tél : 03 44 86 59 63
Point écoute
Psychologue Catherine Carpentier Tél : 03 44 23 73 08

MAISON DES ÉTUDIANTS - BENJAMIN FRANKLIN

wwwassos.utc.fr bde@assos.utc.fr

ÉLUS ÉTUDIANTS AU CEVU elusced@utc.fr

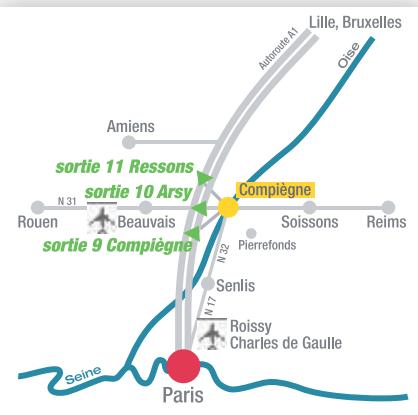
POUR OBTENIR DES BOURSES

CROUS
<http://www.crous-amiens.fr> Tél : 03 22 71 24 00
Conseil régional de Picardie
Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
desr@cr-picardie.fr <http://mobilite.picardie.fr> Tél. : 03 22 97 37 31
www.jeunes-picardie.fr

Bourses pour des séjours d'études - BF
Direction aux relations internationales UTC
Sabrina Dominguez sabrina.dominguez@utc.fr Tél : 03 44 23 73 95

POUR TROUVER UN LOGEMENT - BENJAMIN FRANKLIN

Alesc www.utc.fr/alesc Tél : 03 44 23 46 94



Gare > Centre Benjamin Franklin

17 minutes - 1,1 km

ligne 5
arrêt R. Couttolenc

Gare > Centre Pierre Guillaumat Centre de Recherches

54 minutes - 3,6 km

ligne 2
arrêt Centre de Recherches

ligne 3-4
arrêt Centre de Recherches

ligne 5
arrêt G. Deniéou

Gare > Centre de Transfert

54 minutes - 3,6 km

ligne 5 20 minutes
arrêt G. Deniéou

Centre Benjamin Franklin > Centre Pierre Guillaumat Centre de Recherches Centre de Transfert

37 minutes - 2,5 km

ligne 5 15 minutes
arrêt G. Deniéou

Bus gratuits à Compiègne

+ d'infos : www.agglo-compiegne.fr/TIC.aspx

Centre Benjamin Franklin
BP 60319 - rue Roger Couttolenc
60203 Compiègne Cedex

Centre de Recherches
rue Personne de Roberval
60200 Compiègne

Centre Pierre Guillaumat 1 et 2
rue du docteur Schweizer
60200 Compiègne

Centre de Transfert
avenue de Landshut
60200 Compiègne

NOTES

NOTES

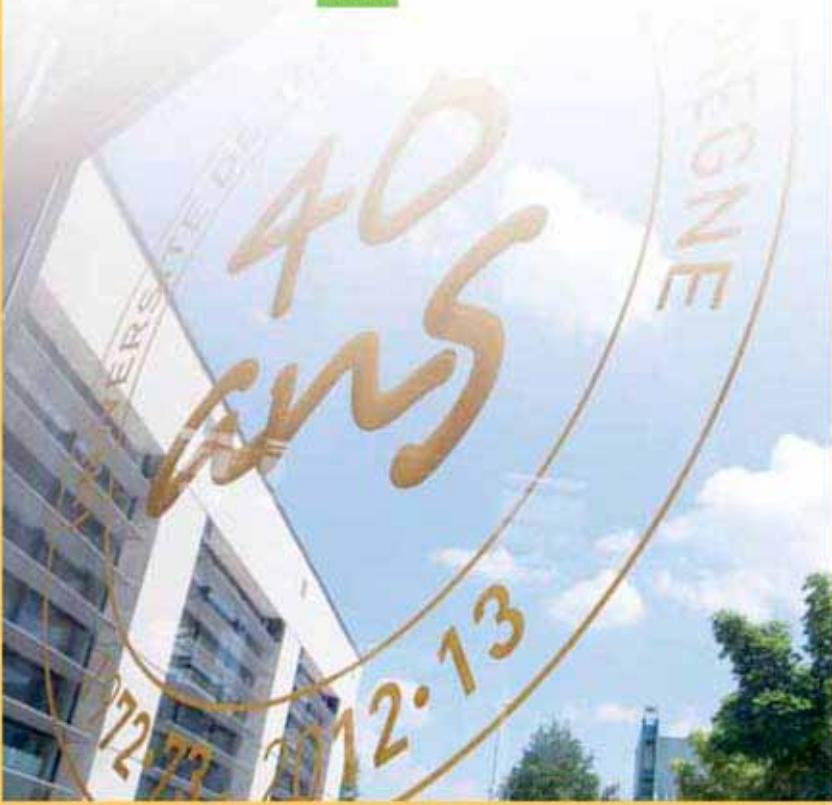
NOTES



Crédits photos : Nicolas Götz, David Josserond, Jean-Pierre Gilson
Réalisation : service des admissions, cellule master, école doctorale et direction de la communication

www.utc.fr

Université de Technologie de Compiègne
Rue Roger Couttolenc
CS60319
60203 Compiègne



donnons un sens à l'innovation